



HAL
open science

**Procès-verbaux du Conseil supérieur de l'enseignement
du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)**

Arthur Macé, Yannaël Pasquier

► **To cite this version:**

Arthur Macé, Yannaël Pasquier. Procès-verbaux du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920). Bru Zane Mediabase. , 2024. hal-04700927

HAL Id: hal-04700927

<https://hal.science/hal-04700927v1>

Submitted on 18 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Procès-verbaux
du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire
national de musique et de déclamation
Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)

Transcription et présentation d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Introduction

Nommé directeur du Conservatoire national de musique et de déclamation en 1905, dans la foulée du « scandale du Prix de Rome¹ », Gabriel Fauré marque son début de mandat par des réformes d'autant plus critiquées au sein de l'école que, bien qu'il y soit professeur de composition depuis 1896, il n'est ni ancien élève du Conservatoire, ni lauréat du Prix de Rome, ni membre de l'Institut à l'époque de sa nomination – trois faits qui le distinguent de ses prédécesseurs. De plus, Gabriel Fauré n'a, en dépit de son statut de professeur de composition et de sa notoriété, pas fait partie des premiers membres du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire.

Créé par décret du 5 mai 1896, le Conseil réunit autour du directeur du Conservatoire des représentants de son ministère de tutelle, des professeurs de l'école et quelques personnalités invitées pour leur expertise en musique ou en art dramatique. Les missions et pouvoirs accordés à cet organe, qui contribue à la conduite du Conservatoire, comprennent notamment la création, l'inspection et la fermeture des classes, et la nomination des professeurs. Le Conseil a plus

¹ Gail HILSON WOLDU, « Au-delà du scandale de 1905 : Propos sur le Prix de Rome au début du XX^e siècle », *Revue de Musicologie* 82/2 (1996), p. 245-267. Voir aussi Gail HILSON WOLDU, « Gabriel Fauré, directeur du Conservatoire : les réformes de 1905 », *Revue de Musicologie* 70/2 (1984), p. 199-228.

généralement vocation à délibérer sur toute proposition relative à l'enseignement dispensé au Conservatoire.

Les procès-verbaux des séances du Conseil tenues sous le directorat de Théodore Dubois (n^{os} 1 à 51, 1896-1905) ont été transcrits et publiés sur Bru Zane Mediabase² : la transcription présentée ici constitue la suite de ce travail, et couvre les quinze années du directorat de Gabriel Fauré (1905-1920).

Ouvrir le Conseil

En comparaison du mandat de Théodore Dubois, on ne note pas d'évolution particulière des missions du Conseil durant les premières années du directorat de Gabriel Fauré, ni dans les sujets abordés par l'instance, ni dans les pouvoirs attribués à ses membres. La partition du Conseil entre une section consacrée aux études musicales et une autre consacrée aux études d'art dramatique, de même que la fréquence des séances (entre 3 et 6 par année scolaire), demeurent également. Cette apparente continuité est toutefois à tempérer avec une recomposition du Conseil, mise en œuvre dès la prise de fonction du nouveau directeur. Le règlement du Conservatoire de 1905³ marque en effet une nette extension du nombre des membres du Conseil, la part des membres extérieurs à l'école augmentant significativement. Au total, le Conseil compte à partir de 1905 plus de quinze nouveaux membres pour ses deux sections.

² *Procès-verbaux du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation. Directeur de Théodore Dubois (1896-1905)*, Bru Zane Mediabase [en ligne], 2024, <https://www.bruzanemediabase.com/node/69011>.

³ Adopté à la suite du décret et arrêté du 8 octobre 1905. Voir Anne BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation, 1900-1930 : documents historiques et administratifs*, Paris : Vrin, 2012, p. 71-83.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
 Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
 Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Règlement de 1896	Règlement de 1905	Règlement de 1915	... en 1917 ⁴
Ministre, <i>président</i> ⁵	Ministre, <i>président</i>	Ministre	
Directeur des Beaux-Arts, <i>vice-président</i>	Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, <i>vice-président</i>	Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts	
	Directeur du Conservatoire, <i>vice-président</i>	Directeur du Conservatoire	
		Chef de la division de l'enseignement et des travaux d'art	
Chef du bureau des théâtres	Chef du bureau des théâtres	Chef du bureau des théâtres	
Chef du secrétariat du Conservatoire, <i>secrétaire</i>	Secrétaire général du Conservatoire, <i>secrétaire</i>	Secrétaire général du Conservatoire, <i>secrétaire</i>	

Section des études musicales :

Six membres nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire	Douze membres nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire	Huit membres nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire	Dix membres nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire
Trois professeurs titulaires, nommés par le ministre	Six professeurs titulaires, nommés par le ministre	Trois professeurs titulaires, nommés par le ministre	Quatre professeurs titulaires, nommés par le ministre
Trois professeurs titulaires, élus par leurs collègues	Trois professeurs titulaires, élus par leurs collègues	Trois professeurs titulaires, élus par leurs collègues	Quatre professeurs titulaires, élus par leurs collègues
	Les directeurs de l'Opéra et de l'Opéra-Comique		Les directeurs de l'Opéra et de l'Opéra-Comique

Section des études dramatiques :

Six auteurs, critiques ou artistes dramatiques, nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire	Dix auteurs, critiques ou artistes dramatiques, nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire	Six auteurs, critiques ou artistes dramatiques, nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire	Huit auteurs, critiques ou artistes dramatiques, nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire
Un professeur de déclamation, nommé par le ministre	Un professeur de déclamation, nommé par le ministre	Un professeur de déclamation, nommé par le ministre	
Un professeur de déclamation, élu par ses collègues	Un professeur de déclamation, élu par ses collègues	Un professeur de déclamation, élu par ses collègues	
	L'administrateur général de la Comédie-Française et le directeur de l'Odéon		L'administrateur général de la Comédie-Française et le directeur de l'Odéon

Composition du Conseil supérieur de l'enseignement⁶ (1896, 1905, 1915 et 1917)

L'élargissement de la composition du Conseil fait partie des quatre principales réformes inscrites par Gabriel Fauré dans le nouveau décret du 8 octobre 1905, décrivant l'organisation du Conservatoire : trois autres concernent la catégorisation du personnel en cinq tranches de rémunération, la mise en place de peines disciplinaires pour le personnel administratif et enseignant, et l'invitation dans les jurys des concours d'admission de personnalités extérieures au Conservatoire⁷. Cette dernière mesure, à l'instar de la recomposition du Conseil supérieur de l'enseignement, exemplifie l'ambition d'ouverture d'une école souvent critiquée pour son repli sur elle-même. Gail Hilson Woldu note ainsi qu'« en augmentant le nombre des membres par la nomination d'artistes de formations et d'affiliations professionnelles variées, Fauré assurait une plus grande diversité de perspective dans le conseil chargé de la direction du Conservatoire⁸ ». De fait, le Conseil s'enrichit à partir de 1905 de profils absents sous le directorat de Théodore Dubois : se voient ainsi représentés au Conseil la presse musicale, les théâtres nationaux par leurs directeurs respectifs, mais aussi des interprètes, compositeurs et pédagogues éminents, qui pour certains enseignent dans des écoles concurrentes du Conservatoire.

La diversification de la composition du Conseil, dont on ignore à quel point elle relève de la volonté du directeur ou de son ministère de tutelle, ne va pas sans vives réactions. Dans une lettre à Gabriel Fauré, Camille Saint-Saëns détaille *a posteriori* les raisons de son départ du Conseil dès 1905 :

J'ai quitté le Conseil supérieur parce qu'on l'a élargi, parce qu'on y a fourré des journalistes, des directeurs de théâtre, des femmes, parce qu'il n'est plus composé seulement de gens compétents et qu'il se trouvait livré à toutes les intrigues du dehors. Je me serais trouvé avec des gens que je déteste et je ne voulais plus être fourré dans cette pétaudière dont tu as dû bien souvent regretter la composition. Il n'y a pas d'autre raison.
L'ancien Conseil était parfait ; s'il était resté tel, je ne l'aurais jamais quitté⁹.

⁴ Il n'y a pas de nouveau règlement publié en 1917, mais plusieurs décrets modifient *de facto* la composition du Conseil en 1916 et en 1917.

⁵ La présence du directeur du Conservatoire n'est prévue dans le décret de 1896 qu'en éventuelle absence du ministre ou du directeur des Beaux-Arts ; son assiduité aux séances est néanmoins systématique.

⁶ BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 66, 73-74, 109-110, 126-128 et 131-132.

⁷ HILSON WOLDU, « Gabriel Fauré, directeur du Conservatoire : les réformes de 1905 », p. 200.

⁸ Même référence, p. 203.

⁹ Lettre de Camille Saint-Saëns adressée à Gabriel Fauré du 31 juillet 1920. Voir Camille SAINT-SAËNS et Gabriel FAURÉ, *Correspondance (1862-1920). Réunie et présentée par Jean-Michel Nectoux*, 3^e éd. Publications de la Société française de musicologie, 2^e série, tome 13, Paris : Klincksieck, 1994, p. 134.

La critique de Camille Saint-Saëns, au sous-texte méprisant et misogynne, semble plus généralement exprimer le sentiment de dégradation d'une instance qu'il perçoit comme noyauté par des éléments illégitimes, car venant « du dehors » et amenant avec eux des « intrigues » dont le Conservatoire pouvait jusqu'alors être préservé. Cette déclaration acide peut se lire à la lumière d'une dissonance ancienne : celle qui oppose le Conservatoire (son administration, son corps professoral et ceux qui s'en estiment les héritiers) et un monde extérieur dont les contours vagues comprennent aussi bien le ministère de tutelle de l'école que les journalistes, critiques, et autres artistes appelant l'établissement à engager différentes réformes, relatives à l'enseignement, et notamment à ses concours de fin d'année.

Camille Saint-Saëns n'est pas le seul à s'émouvoir de la nouvelle orientation du Conseil : c'est sur fond de cette dissonance que peut aussi être entendue la position de Théodore Dubois, qui accepte toutefois – pour ne pas avoir l'air d'un « irréductible grincheux¹⁰ » – de réintégrer le Conseil au début de l'année 1914. L'ancien directeur, qui s'inquiétait de « l'empiètement¹¹ » du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur le Conservatoire, déplore quant à lui la part toujours plus importante que semblent gagner les voix extérieures au sein de l'organe décisionnel de l'école. À peine revenu au Conseil, Théodore Dubois s'étonne ainsi que la décision de créer une classe de chefs d'orchestre n'ait pas été préalablement examinée par le Conseil supérieur, mais par la Chambre des députés :

Je fais ma rentrée au Conseil supérieur du Conservatoire ! Il s'agit de désigner un professeur pour la classe de chefs d'orchestre qui va être créée. Je demande quelle est l'opportunité d'une telle création, faisant remarquer que c'est là un métier qui s'apprend surtout par la pratique, quand on est bien doué, et nullement par des leçons ; que je ne sache pas qu'aucun des grands chefs d'orchestre renommés aient eu des professeurs ; que des bons musiciens de métier sont souvent d'excellents chefs, tandis que d'illustres compositeurs conduisent déplorablement ! On me répond qu'il n'y a pas lieu de discuter cette question, la Chambre des députés ayant voté la création de cette classe ! À la bonne heure, la chambre vote, sans l'avis du Conseil supérieur, la création de classes au Conservatoire ! Elle en a sans doute le droit, puisqu'elle est maîtresse souveraine de tout, mais il faut bien avouer qu'elle n'a là-dessus aucune compétence, que les rôles sont renversés, et qu'elle ne devrait se prononcer sur des questions de ce genre que sur l'avis du Conseil supérieur¹² !

¹⁰ Théodore DUBOIS, *Journal*, Lyon : Symétrie/Palazzetto Bru Zane, 2012, p. 85.

¹¹ Théodore DUBOIS, *Souvenirs de ma vie*, Lyon : Symétrie/Palazzetto Bru Zane, 2009, p. 169.

¹² DUBOIS, *Journal*, p. 86.

Les réserves exprimées par Théodore Dubois et Camille Saint-Saëns apparaissent toutefois comme marginales, si l'on considère que ces deux compositeurs sont les seuls à avoir quitté le Conseil à la prise de fonction de Gabriel Fauré. D'autres membres du Conseil font même état d'une singulière longévité au sein de l'instance : Rose Caron siège ainsi de 1905 jusqu'à 1930, Pierre Lalo de 1905 à 1934.

Les années de guerre marquent naturellement une rupture dans le directorat de Gabriel Fauré : les séances du Conseil, plénières en majorité, ne traitent que des affaires courantes. Aucune nomination n'est effectuée durant cette période. La guerre n'est que rarement mentionnée dans les procès-verbaux des séances, sans développements notables. En dépit du ralentissement brutal des activités de l'école, Gabriel Fauré conçoit en 1915 un nouveau règlement grâce auquel il espère donner au Conseil « un rôle actif et non pas seulement consultatif¹³ ». Celui-ci prévoit notamment de confier aux membres du Conseil une mission supplémentaire de contrôle du corps professoral, par la mise en place de rapports systématiques rédigés à l'occasion des examens. Par ailleurs, les membres du Conseil se voient accorder la possibilité d'attribuer aux élèves de chant et de déclamation dramatique des encouragements au moyen de bourses d'études.

À partir de la fin de l'année 1919, Gabriel Fauré n'assiste presque plus aux séances : sa santé fragile l'éloigne de ses responsabilités de directeur. En août 1920, Henri Rabaud le remplace à la tête du Conservatoire, après avoir siégé, en tant que membre extérieur invité, à quelques séances du Conseil supérieur.

Note éditoriale

Si les procès-verbaux des séances tenues sous le directorat de Théodore Dubois sont réunis dans un seul recueil¹⁴, on peut regretter pour le directorat de Gabriel Fauré un éparpillement des sources. Les procès-verbaux des 52^e et 53^e séances sont consignés dans le recueil utilisé depuis 1896. Les procès-verbaux n^o 54 à 115 sont réunis, en feuilles volantes, sous la cote AJ/37/196,1. Manuscrits ou tapuscrits, ces derniers font généralement état d'un moindre détail et d'un moindre soin, en comparaison du recueil qui les précède. Pour certaines séances, on ne dispose que de brouillons. Neuf procès-verbaux n'ont à ce jour pas pu être retrouvés : il s'agit des séances n^{os} 58, 63, 73, 75, 76, 80, 91, 94 et 104.

Les scrutins de nomination de professeurs, scrupuleusement détaillés dans la source, ont fait l'objet du procédé de simplification utilisé dans la transcription

¹³ Rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au Président de la République du 29 septembre 1915. Voir BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 109.

¹⁴ Archives nationales de France, AJ/37/195,5.

des procès-verbaux du directeur de Théodore Dubois. Les prénoms des candidats, s'ils étaient assurément identifiables, ont notamment été ajoutés. Lorsque les listes de candidats ne sont pas établies dans la source, on en propose entre crochets une reconstitution, probablement partielle, à partir du décompte des voix. À plusieurs reprises, des commentaires dans la source précisent le déroulement du scrutin : ces extraits sont copiés entre guillemets, en note de bas de page.

L'appel des membres présents ou excusés, qui introduit chaque procès-verbal, a été copié dans l'ordre d'apparition dans la source, à l'exception du nom de Fernand Bourgeat, secrétaire. La liste des membres du Conseil sur la période a été établie en annexe en croisant les procès-verbaux et les notes prises lors des séances, la synthèse réalisée par Anne Bongrain¹⁵ et les différents arrêtés et décrets de nomination publiés au *Journal officiel*. Plus généralement, les choix éditoriaux appliqués pour la transcription précédente ont été reproduits ici¹⁶.

Remerciements

Nous remercions Étienne Jardin pour l'édition de ce travail, Apolline Gouzi et Camille Tron de Bouchony pour leurs relectures.

¹⁵ BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 185-187.

¹⁶ Voir la note éditoriale des *Procès-verbaux du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation. Directeur de Théodore Dubois (1896-1905)*, p. 8-10.

Transcription

52^e séance – Section des études musicales – 13 octobre 1905

Le vendredi 13 octobre 1905, à quatre heures, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Ernest Reyer, Alfred Bruneau, Paul Dukas, Gabriel Pierné, André Gédalge, Henri Maréchal, Paul Vêronge de La Nux, Alphonse Duvernoy, Victor Warot, Augustin Lefort et Fernand Bourgeat.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 14 juin 1905

À ce sujet, M. A. Duvernoy fait observer qu'il y a eu vote d'une adresse à M. le Sous-secrétaire d'État au sujet du retour apporté, faute de fonds disponibles aux augmentations régulières d'un grand nombre de professeurs. M. Bourgeat rappelle que cette adresse a été votée après la séance et ne devait par conséquent point figurer au procès-verbal. L'adresse a été transmise à M. le Sous-secrétaire d'État par l'entremise de M. d'Estournelles de Constant.

M. Dujardin-Beaumetz profite de cette occasion pour faire part des efforts qu'il a tentés en vue d'obtenir du Parlement une amélioration du budget du Conservatoire. Il a rencontré de grands obstacles, mais il ne désespère pas de les vaincre. Il poursuivra ses tentatives et assure le Conseil supérieur de toute sa bienveillance et de la persévérance qu'il apportera pour remédier à une situation qu'il reconnaît être des plus intéressantes (applaudissements).

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la désignation de 4 membres du Conseil supérieur pour faire partie des différents jurys d'admission pour la présente année. Sont désignés :

Chant	Piano et harpes	Instruments à archet	Instruments à vent
MASNET	WIDOR	REYER	GUILMANT
LENEPVEU	PIERNÉ	BRUNEAU	VIDAL
VÉRONGE DE LA NUX	MESSAGER	GÉDALGE	PIERNÉ
DUKAS	VÉRONGE DE LA NUX	TAFFANEL	WAROT

La séance est levée à cinq heures.

53^e séance – Section des études musicales – 3 novembre 1905

Le vendredi 3 novembre 1905, à dix heures et demie du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement (section des études musicales) s'est réuni sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une salle du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Ernest Reyer, Théodore Dubois, Charles Lenepveu, Alfred Bruneau, Paul Vêronge de La Nux, Paul Dukas, Gabriel Pierné, Henri Maréchal, André Gédalge, Rose Caron, Alexandre Guilmant, Paul Taffanel, Charles-Marie Widor, Pedro Gailhard, Albert Carré, Alphonse Duvernoy, Victor Warot, Augustin Lefort et Fernand Bourgeat.

Excusés : Jules Massenet, André Messager, Émile Paladilhe et Paul Vidal.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du vendredi 13 octobre 1905, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de deux ou trois candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur d'une classe d'opéra en remplacement de M. Lhérie démissionnaire.

M. Bourgeat fait connaître au Conseil supérieur les noms et les titres des personnes qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire en vue de cet emploi, dans les vingt jours qui ont suivi l'insertion au *Journal Officiel* du - [7 octobre 1905] d'une note annonçant la vacance de l'emploi.

Ces noms sont, par ordre alphabétique : Max Bouvet, Narcisse Brument, Marie Castagné, Émile Engel, Octave Labis, Emmanuel Lafarge, Napoléon Lambert des Cilleuls, Joseph-Marius Mayan, Laurent Lorent, Eugène Lorrain, Jean-Baptiste-Théophile Valdejo, Armand Georges Werquin (dit Vérin) et M^{me} Weinschenck-Danglars (née Aubry)*.

Première ligne

Premier tour		Deuxième tour¹⁷	
BOUVET	9	BOUVET	13
ENGEL	9	ENGEL	8
LORRAIN	3	LORRAIN	1
LABIS	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'opéra (classe de Paul Lhérie)
– V : 22 ; MA : 12]

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de la classe d'opéra sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Max Bouvet ;
2. Émile Engel ;
3. Eugène Lorrain.]

Il est procédé ensuite à la formation des listes de candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination des professeurs des deux classes de contrepoint et fugue nouvellement créées.

M. de La Nux demande à ce sujet s'il y aura pour les élèves de ces deux classes un concours de fugue à la fin de l'année.

M. Fauré répond qu'il ne saurait y avoir qu'un concours de contrepoint, le concours de fugue étant, comme par le passé, réservé aux élèves des classes de composition.

M. Lenepveu fait observer que le titre de classe de contrepoint et fugue donné aux nouvelles classes prête à une certaine confusion à laquelle la déclaration de M. Fauré mettra fin.

M. Bourgeat donne communication de la liste par ordre alphabétique et des titres des candidats qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire en vue des 2 nouveaux emplois.

Cette liste comprend les noms de : Georges Caussade, Henri Dallier, Jean-Baptiste Ganaye, André Gédalge, Lucien Hillemacher, Henri Libert, Max d'Ollone et Raymond Pech.

Les titres des divers candidats sont examinés et discutés.

M. Théodore Dubois demande que, dans le vote pour la désignation des candidats à présenter en 1^{re} ligne, le scrutin soit uninominal, c'est-à-dire qu'on vote séparément pour chacun des deux emplois vacants.

¹⁷ « Le Conseil supérieur décide à mains levées que M. Engel sera présenté en 2^e ligne et M. Lorrain en 3^e ligne. »

M. le Président soumet la question au vote du Conseil supérieur qui à mains levées, adopte cette façon de procéder.

Première ligne

Premier tour	
CAUSSADE	12
GÉDALGE	6
HILLEMACHER (L.)	2
GANAYE	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur pour la 1^{re} classe de contrepoint et fugue (création de classe) – V : 21 ; MA : 11¹⁸]

Première ligne

Premier tour	
GÉDALGE	12
HILLEMACHER (L.)	8
DALLIER	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur pour la 2^e classe de contrepoint et fugue (création de classe) – V : 21 ; MA : 11¹⁹]

[La liste des candidats aux emplois de professeurs des classes de contrepoint et fugue sera donc ainsi présentée au Ministre.

Pour la première classe : 1. Georges Caussade.
Pour la deuxième classe : 1. André Gédalge.]

Le Conseil supérieur procède à la désignation de trois de ses membres pour faire partie de chacun des comités d'examen des classes. Sont désignés :

Composition, ctp et fugue	Harmonie et acc. au piano	Solfège	Orgue	Chant
MESSAGER	LENÉPVEU	DUVERNOY	WIDOR	LENÉPVEU
PIERNÉ	GUILMANT	WAROT	PIERNÉ	V. DE LA NUX
VIDAL	MARÉCHAL	LEFORT	MESSAGER	DUKAS

¹⁸ « M. Gédalge étant candidat déclare qu'il s'abstiendra de voter. »

¹⁹ *Id.*

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directeurat de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Déclamation lyrique	Piano et harpes	Instruments à archet	Instruments à vent	Ensemble vocal et instrumental
GAILHARD	BRUNEAU	WIDOR	VIDAL	PIERNÉ
CARRÉ	GUILMANT	TAFFANEL	WAROT	BRUNEAU
LENEPVEU	V. DE LA NUX	DUVERNOY	MARÉCHAL	MESSAGER

La séance est levée à onze heures quinze minutes.

54^e séance – Section des études dramatiques – 3 novembre 1905

Le vendredi 3 novembre 1905, à onze heures et demie du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire (section des études dramatiques), s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Victorien Sardou, Ludovic Halévy, Jules Claretie, Henri Lavedan, Paul Hervieu, Julia Bartet, Maurice Donnay, François de Curel, Eugène Silvain, Georges Berr et Fernand Bourgeat.

Excusés : Eugène Brioux, Alfred Capus et Mounet-Sully.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de candidats pour deux emplois de professeurs de déclamation [dramatique] devenus vacants par suite de la démission de MM. Le Bargy et de Féraudy.

M. Bourgeat fait connaître les noms des artistes qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire à la suite de la note du *Journal Officiel* annonçant la vacance de ces emplois, et résume les titres invoqués par eux en appui de leur candidature. Cette liste comprend, par ordre alphabétique, les noms de Ernest Félix Soquet (dit Amaury), Léon Brémont, Philippe Garnier, Charles Joliet, Pierre Laugier, Jules Leitner, Alix Lenoël-Zevort, Lugné-Poe, Sadi-Pety, Abel Tarride et Jules Truffier.

Première ligne²⁰		Deuxième ligne²¹	
Premier tour		Premier tour	
TRUFFIER	12	BRÉMONT	10
LAUGIER	9	LEITNER	9
BRÉMONT	5	TARRIDE	7
JOLIET	1	JOLIET	3
LEITNER	1		
TARRIDE	1		

[Scrutin pour la désignation des professeurs de déclamation dramatique
(classes de Charles Le Bargy et de Maurice de Féraudy) – V : 15 ; MA : 8]

Le Conseil supérieur décide à mains levées qu'il ne présentera [pas] de noms de candidats en 3^e ligne.

[La liste des candidats aux emplois de professeurs de déclamation dramatique sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Pierre Laugier et Jules Truffier ;
2. Léon Brémont et Jules Leitner.]

La séance est levée à onze heures quarante-cinq minutes.

²⁰ Les membres du Conseil ont vraisemblablement élu deux candidats à la majorité absolue pour la première ligne des deux classes. Toutefois, le nombre de votes exprimés ne correspond pas exactement au nombre de votants annoncé.

²¹ *Id.* pour la deuxième ligne.

55^e séance – Section des études musicales – 3 décembre 1905

Le lundi trois décembre 1905, à neuf heures et demie du matin, la section des études musicales du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation s'est réunie sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Émile Paladilhe, Charles Lenepveu, Pedro Gailhard, Albert Carré, Rose Caron, Alexandre Guilmant, Charles-Marie Widor, Paul Vidal, Henri Maréchal, Paul Véronge de La Nux, Gabriel Pierné, Alfred Bruneau, Paul Dukas, Pierre Lalo, Édouard Risler, Alphonse Duvernoy, Augustin Lefort, Victor Warot et Fernand Bourgeat.

Excusés : Ernest Reyer, Jules Massenet, Camille Saint-Saëns, Paul Taffanel et André Messager.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 1905 est lu et adopté.

M. le Président donne la parole au secrétaire, qui donne connaissance au Conseil supérieur de la liste des 30 artistes qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire et ont posé leur candidature à l'un des deux emplois de professeurs de chant, nouvellement créés par arrêté ministériel.

M. Bourgeat résume les titres invoqués par chacun des inscrits en faveur de leur candidature.

Ces candidats sont par ordre alphabétique : Ada Adiny-Milliet, Julia Robert (épouse Aubrée), César Bernaërt, Louis Berton, Émile Bourgeois, Marie Castagné, Émile Cazeneuve, Marie Cléricy du Collet, Eugénie Colonne, Rachelle-Pascaline Dalsème-Ribeyre, Louis Delaquerrière, Louise Delaquerrière (née de Miramont Tréogate), Émile Engel, Julia Guiraudon-Cain, Gustave Herbert, Louis Hettich, M^{me} Jacob-Le Tellier*, Emmanuel Lafarge, Napoléon Lambert des Cilleuls, Eugène Lorrain, Georges Mauguière, Joseph-Marius Mayan, Mazalbert, Gabrielle Ritter-Ciampi, Marie Roze, Marie Rueff, Amédée Sujol, Henry Verdhurt, Mathilde Verlot-Crépin et Albert Vernaælde.

Les titres des différents candidats sont examinés et discutés dans une délibération à laquelle prennent part spécialement MM. Maréchal, d'Estournelles, A. Duvernoy, Bernheim, Gailhard, Pierné, de La Nux, Albert Carré, Alfred Bruneau, etc.

Après cette délibération, M. le Président fait procéder au vote par scrutin secret pour la désignation du candidat dont le nom sera porté en 1^{re} ligne sur la liste de deux ou de trois noms qui sera présenté à M. le Ministre pour la nomination du professeur de la 1^{re} des 2 classes nouvelles.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
 Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
 Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Première ligne

Premier tour	
ENGEL	6
LORRAIN	6
COLONNE	4
GUIRAUDON-CAIN	2
HETTICH	2
ADINY-MILLIET	1
MARIE ROZE	1

Deuxième tour

ENGEL	9
LORRAIN	9
COLONNE	2
GUIRAUDON-CAIN	1
HETTICH	1

Troisième tour

LORRAIN	12
ENGEL	10

Deuxième ligne

Premier tour	
HETTICH	7
COLONNE	6
GUIRAUDON-CAIN	4
ADINY-MILLIET	2
RITTER-CIAMPI	1
LAFARGE	1
MAUGUIÈRE	1

Deuxième tour

HETTICH	18
COLONNE	3
GUIRAUDON-CAIN	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur pour la 1^{re} classe de chant
 (création de classe) – V : 22 ; MA : 12]

Première ligne		Deuxième ligne			
Premier tour		Premier tour		Troisième tour²²	
ENGEL	7	COLONNE	7	GUIRAUDON-CAIN	12
COLONNE	6	GUIRAUDON-CAIN	7	CLÉRICY DU COLLET	3
ADINY-MILLIET	2	ADINY-MILLIET	4	COLONNE	3
GUIRAUDON-CAIN	2	CAZENEUVE	2	LAFARGE	3
HETTICH	2	MARIE ROZE	2		
MARIE ROZE	2				
CAZENEUVE	1				
Deuxième tour		Deuxième tour			
ENGEL	12	GUIRAUDON-CAIN	11		
COLONNE	5	COLONNE	8		
ADINY-MILLIET	2	ADINY-MILLIET	1		
GUIRAUDON-CAIN	2	CAZENEUVE	1		
HETTICH	1	MAUGUIÈRE	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur pour la 2^e classe de chant
 (création de classe) – V : 22 ; MA : 12]

Sur la proposition de M. Bernheim, le Conseil supérieur décide à mains levées qu'il ne sera présenté de 3^e candidat pour aucune des 2 classes nouvelles.

[La liste des candidats aux emplois de professeurs des classes de chant sera donc ainsi présentée au Ministre.

Pour la première classe :

1. Eugène Lorrain ;
2. Louis Hettich.

Pour la deuxième classe :

1. Émile Engel ;
2. Julia Guiraudon-Cain.]

La séance est levée à midi quinze minutes.

²² Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

56^e séance – Section des études musicales – 30 avril 1906

Le samedi 30 avril 1906, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Massenet, Charles Lenepveu, Henri Maréchal, Paul Véronge de La Nux, André Messager, Alfred Bruneau, Paul Dukas, Pierre Lalo, Rose Caron, Charles-Marie Widor, Alexandre Guilmant, Pedro Gailhard, Albert Carré, Alphonse Duvernoy, Augustin Lefort et Fernand Bourgeat.

Excusés : Ernest Reyer, Camille Saint-Saëns, Émile Paladilhe, Édouard Risler, Gabriel Pierné et Paul Taffanel.

En ouvrant la séance, M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, président, exprime les regrets qu'il éprouve de la perte que vient de faire le Conservatoire en la personne d'un de ses plus éminents professeurs, M. Warot, que l'estime de ses collègues du corps enseignant avait désigné pour faire partie du Conseil supérieur. M. le Président rappelle combien Warot avait été touché de cet honneur et quel zèle il déployait dans l'accomplissement des devoirs de sa fonction. D'unanimes applaudissements accueillent ces paroles.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 1905 est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de 2 ou 3 noms à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un chargé de cours pour une classe préparatoire de piano (élèves-femmes), en remplacement de M^{me} Tarpel, décédée.

M. Bourgeat, secrétaire, donne lecture de la liste, par ordre alphabétique, des candidats qui se sont fait inscrire depuis que la vacance de l'emploi a été annoncée dans le *Journal Officiel*. Un résumé des titres invoqués par les candidats à l'appui de leur demande est également présenté par M. Bourgeat.

Ces candidats sont : Jeanne Billa-Manotte, Octavie Carrier-Belleuse, Hélène Chaumont (née Markreich), Jeanne Chapart, Marthe Chrétien, Hélène Collin, Mélanie Ducatez-Lévy (née Lévy), Étienne Fernet, Gabrielle Giraud-Latarse, Victoire-Marie-Jeanne-Lucie Laurens (née Petit-Gérard ; dite M^{me} Edmond Laurens), Lucie Léon, Marguerite Long, Louise-Gabrielle-Julie Patey (née Cœur de Vache), Suzanne Percheron-Mussa, Marthe Rennesson, Marie-Jeanne Riss-Arbeau, Louise-Rachel Salomon (née Morhange), Marie Samuel, Gabrielle Turpin, Marie-Camille Veyron-Lacroix (née Charmois), Marie-Louise-Julie-Eugénie Vizentini (née Seveno du Minil) et Marie Weingaertner.

Première ligne

Premier tour		Deuxième tour	
LONG	9	LONG	11
LAURENS	4	LAURENS	5
TURPIN	4	TURPIN	2
CHAUMONT	2	CHAUMONT	1
COLLIN	1	VIZENTINI	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de piano préparatoire (élèves-femmes) (classe d'Aimée-Félicie Tarpet) – V : 20 ; MA : 11]

Le Conseil supérieur décide de présenter à M. le Ministre la liste suivante :

1. Marguerite Long ;
2. M^{me} Edmond Laurens ;
3. Gabrielle Turpin.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de 2 ou 3 noms à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de chant, sans appointements, nomination nécessitée par le décès de MM. Masson et Warot.

Lecture est donnée par M. Bourgeat de la liste et des titres des personnes qui se sont fait inscrire depuis que la vacance de ces 2 emplois a été annoncée par le *Journal Officiel*.

La liste comprend par ordre alphabétique les noms de Ada Adiny-Milliet, Anctil*, Julia Robert (épouse Aubrée), Aversa*, Louis Ballard, Barthélémy*, Louis-Charles Bataille, Lucien Berton, Émile Bourgeois, Marie Castagné, Émile Cazeneuve, Paul Daraux, Louis Delaquerrière, Louise Delaquerrière (née de Miramont Tréogate), Henri-Germain Dumartheray, Marthe Duvivier, René Fournets, Gabriel Gaudubert, Julia Guiraudon-Cain, d'Herot*, Louis Hettich, M^{me} Jacob-Le Tellier*, Alice Jumel, Emmanuel Lafarge, Laporte*, Napoléon Lambert des Cilleuls, Séraphine Louise Marie Marty, Georges Mauguière, Joseph-Marius Mayan, Noyral*, Paul Pecquery, Gabrielle Ritter-Ciampi, Marie Rueff, Paul Séguy, Amédée Sujol, Henry Verdhurt, Mathilde Verlot-Crépin, Albert Vernaélde et Gaston Villa.

Première ligne

Premier tour		Troisième tour	
HETTICH	9	HETTICH	11
FOURNETS	4	GUIRAUDON-CAIN	6
GUIRAUDON-CAIN	3	FOURNETS	2
MARTY	2	CAZENEUVE	1
ADINY-MILLIET	1		
CAZENEUVE	1		

Deuxième tour

HETTICH	10
GUIRAUDON-CAIN	5
FOURNETS	4
CAZENEUVE	1

Première ligne

Premier tour		Troisième tour	
CAZENEUVE	6	CAZENEUVE	12
GUIRAUDON-CAIN	6	GUIRAUDON-CAIN	8
FOURNETS	5		
ADINY-MILLIET	1		
MARTY	1		
SÉGUY	1		

Deuxième tour

CAZENEUVE	8
GUIRAUDON-CAIN	8
FOURNETS	3
ADINY-MILLIET	1

Deuxième ligne²³		Troisième ligne²⁴	
Premier tour		Premier tour	
GUIRAUDON-CAIN	20	MARTY	11
FOURNETS	16	ADINY-MILLIET	6
BERTON	2	LAFARGE	2
LAFARGE	1		
MARTY	1		

[Scrutin pour la désignation de professeurs de chant (classes d'Ernest Masson et de Victor Warot) – V : 20 ; MA : 11]

Le Conseil décide par mains levées de présenter M. Berton en 3^e ligne pour le 1^{er} des emplois vacants.

[La liste des candidats aux emplois de professeurs des classes de chant sera donc ainsi présentée au Ministre.

Pour la première classe :

1. Louis Hettich ;
2. Julia Guiraudon-Cain ;
3. Lucien Berton.

Pour la deuxième classe :

1. Émile Cazeneuve ;
2. René Fournets ;
3. Séraphine-Louise-Marie Marty.]

Avant qu'il soit procédé à la formation d'une liste pour l'emploi nouvellement créé de professeur de diction lyrique, M. Gailhard demande qu'il soit donné des explications sur le but de la nouvelle classe.

Ces explications sont données par M. Gabriel Fauré.

M^{me} Rose Caron déclare que les professeurs de chant doivent enseigner à leurs élèves l'art de la prononciation et de l'expression dramatique. M. Alphonse Duvernoy émet l'avis qu'il suffirait de rappeler leurs devoirs aux professeurs de chant et de déclamation lyrique. M. Gailhard émet la crainte que le professeur de diction abime la voix des élèves.

M. Gabriel Fauré fait observer qu'il s'agit d'un enseignement collectif ; le professeur de la nouvelle classe donnera aux futurs chanteurs des notions de l'art

²³ Pour la première ligne, les membres du Conseil votent pour chacune des deux classes. Pour les deuxième et troisième lignes, les votants désignent deux candidats.

²⁴ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

de la diction et l'intelligence des [illisible], notions dont ils semblent malheureusement être totalement dépourvus.

Sur la proposition de M. Adrien Bernheim, le Conseil supérieur demande que la formation de la liste des candidats à la nouvelle classe soit remise à une séance ultérieure, après les vacances.

Il en est ainsi décidé.

Sur la demande de M. le Directeur du Conservatoire, le Conseil supérieur émet un avis favorable à la proposition qu'il désire faire à M. le Ministre d'élever au grade de chargé de cours M. Georges Cuignache, actuellement répétiteur d'une classe de solfège (instrumentistes).

La séance est levée à midi dix minutes.

57^e séance – Section des études musicales – 13 octobre 1906

Le samedi 13 octobre 1906, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre, dans une des salles du Palais-Royal sous la présidence de M. Dujardin Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Massenet, Alfred Bruneau, André Messager, Gabriel Pierné, Henri Maréchal, Pierre Lalo, Rose Caron, Alexandre Guilmant, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, Pedro Gailhard, Albert Carré, Alphonse Duvernoy, Augustin Lefort et Fernand Bourgeat.

Excusés : Ernest Reyer, Camille Saint-Saëns, Émile Paladilhe, Charles Lenepveu, Édouard Risler, Paul Dukas, Paul Vêronge de La Nux et Paul Taffanel.

M. Bourgeat, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance du 30 avril 1906, qui est adopté.

Il est procédé à la désignation des membres du Conseil supérieur qui feront partie des divers jurys des concours d'admission en 1906. Sont désignés :

Chant	Piano et harpes	Instruments à archet	Instruments à vent
MASNET	WIDOR	REYER	GUILMANT
LENPVEU	PIERNÉ	BRUNEAU	VIDAL
VÉRONGE DE LA NUX	MESSAGER	VIDAL	PIERNÉ
MESSAGER	VÉRONGE DE LA NUX	TAFFANEL	BRUNEAU

Sont ensuite désignés pour faire partie des divers comités d'examen :

Solfège	Harmonie et contrepoint	Composition	Piano et harpes	Orgue
V. DE LA NUX	LENPVEU	PIERNÉ	GUILMANT	WIDOR
LEFORT	MARÉCHAL	VIDAL	V. DE LA NUX	PIERNÉ
MARÉCHAL	GUILMANT	MESSAGER	BRUNEAU	MESSAGER

Instruments à archet	Instruments à vent	Chant	Déclamation lyrique	Ensemble vocal et instr.
WIDOR	VIDAL	LENPVEU	LENPVEU	PIERNÉ
TAFFANEL	MARÉCHAL	V. DE LA NUX	GAILHARD	BRUNEAU
DUVERNOY	LEFORT	DUKAS	CARRÉ	MESSAGER

M. le Président invite le Conseil supérieur à procéder à la formation d'une liste de 2 ou de 3 candidats pour la nomination à l'emploi non rétribué de professeur de la classe d'ensemble de diction lyrique.

M. Bourgeat donne lecture de la liste des personnes qui, aux termes de l'avis inséré au *Journal Officiel*, se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire en vue de cet emploi et résume les titres invoqués par les impétrants à l'appui de leur demande.

Cette liste comprend, par ordre alphabétique, les noms de : Fernand Depas, Renée du Minil, Henri-Germain Dumartheray, Paul Grivollet, Octave Labis, Georges Imbart de la Tour, Emmanuel Lafarge, Alix Lenoël-Zevort, Joseph-Marius Mayan, Roche* et Paul Séguy.

Avant qu'il soit procédé au vote, M. Albert Carré pose la question préjudiciable de savoir si, en présence de la pénurie de candidats de compétence notoire, le Conseil supérieur ne pourrait pas demander à retarder la nomination. M. Carré trouve excellente l'idée de créer cette nouvelle classe mais il faudrait, à [illisible], que le professeur fût d'une supériorité reconnue.

M. Gabriel Pierné appuie cette motion.

M. le Président prie M. Bourgeat de donner lecture de la notice que l'un des candidats, M. Imbart de la Tour, a jointe à sa demande d'inscription.

Après cette lecture, plusieurs membres du Conseil supérieur font observer que, dans cette notice, il n'est plus question d'une classe de diction, mais bien d'esthétique théâtrale.

Le changement du titre de la nouvelle classe est demandé. M. Dujardin-Beaumetz, président, propose au Conseil supérieur de donner à la nouvelle classe le titre de « classe d'esthétique théâtre à l'usage des chanteurs ».

À l'unanimité, ce titre est adopté.

M. Gabriel Pierné fait observer que, s'il avait été annoncé publiquement qu'il ne s'agissait pas d'une classe de diction mais bien d'une classe d'esthétique théâtrale à l'usage des chanteurs, il se serait peut-être présenté d'autres candidats.

M. Dujardin-Beaumetz, président, déclare au Conseil supérieur qu'il est de cet avis, et qu'il fera un nouveau rapport à M. le Ministre pour proposer la transformation de la classe projetée.

Après la décision ministérielle, un nouvel avis sera inséré au *Journal Officiel* et, dans les délais voulus, le Conseil supérieur sera convoqué de nouveau.

La séance est levée à onze heures et quinze minutes.

59^e séance – Section des études musicales – 24 décembre 1906

Le lundi 24 décembre 1906, à onze heures du matin, sur la convocation de M. le Ministre, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. le Directeur du Conservatoire, M. Dujardin-Beaumetz étant retenu au Conseil des ministres.

Présents : Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Massenet, Charles Lenepveu, Émile Paladilhe, Pedro Gailhard, Albert Carré, Henri Maréchal, Paul Vêronge de La Nux, Alfred Bruneau, Paul Dukas, André Messager, Gabriel Pierné, Pierre Lalo, Édouard Risler, Alphonse Duvernoy, Augustin Lefort, Alexandre Guilmant, Paul Taffanel, Paul Vidal, Charles-Marie Widor et Fernand Bourgeat.

Excusés : Ernest Reyer, Camille Saint-Saëns et Rose Caron.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de deux ou de trois candidats à présenter au choix de M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de déclamation lyrique en remplacement de M. Bertin, décédé.

M. Bourgeat donne lecture de la liste des personnes qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire en vue de cette nomination, à la suite de la note parue au *Journal Officiel* annonçant la vacance de l'emploi.

Les titres invoqués à l'appui de leur candidature par les personnes inscrites sont résumés et soumis au Conseil supérieur. La liste contient, par ordre alphabétique, les noms d'Eugène Badiali, César Bernaërt, Narcisse Brument, Louis Delaquerrière, Hector Dupeyron, Gabriel Gaudubert, Octave Labis, Laurent Lorant, Joseph-Marius Mayan, Juliette Pierron, Angel Rouyer et Amédée Sujol.

Première ligne

Premier tour		Troisième tour	
DUPEYRON	8	DUPEYRON	11
BADIALI	5	BADIALI	7
PIERRON	5	PIERRON	5
LABIS	2		
BERNAËRT	1	Quatrième tour	
GAUDUBERT	1	DUPEYRON	9
Bulletin blanc	1	BADIALI	9
		PIERRON	5
Deuxième tour		Cinquième tour	
DUPEYRON	10	BADIALI	14
BADIALI	7	DUPEYRON	8
PIERRON	5	PIERRON	1
LABIS	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de déclamation lyrique (classe d'Émile Bertin) – V : 23 ; MA : 12]

Le Conseil décide et M. le Président déclare que la liste présentée au choix de M. le Ministre ne portera que 2 noms :

1. Eugène Badiali ;
2. Hector Dupeyron.

La séance est levée à midi quinze minutes.

60^e séance – Section des études dramatiques – 14 janvier 1907

Le jeudi 13 janvier 1907, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire (section des études dramatiques) s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre, dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Jean d'Estournelles de Constant, Victorien Sardou, Ludovic Halévy, Jules Claretie, Henri Lavedan, Paul Hervieu, Maurice Donnay, Mounet-Sully, Eugène Silvain, André Antoine et Fernand Bourgeat.

Excusés : Adrien Bernheim, Julia Bartet, Eugène Brioux, Alfred Capus, François de Curel et Georges Berr.

Le procès-verbal de la dernière séance de la section des études dramatiques du Conseil supérieur, en date du 3 novembre 1906, est lu et adopté.

M. Bourgeat donne lecture de la liste des personnes qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire dans les 20 jours qui ont suivi l'insertion au *Journal Officiel* d'une note annonçant la vacance d'un emploi de professeur de déclamation dramatique, en remplacement de M. Laugier, décédé.

Cette liste comprend, par ordre alphabétique, les noms de : Sarah Bernhardt, Louis Delaunay, Raphaël Duflos, Camille Dumény, Philippe Garnier, Jules Leitner et Henry Mayer.

M. Victorien Sardou appuie chaleureusement la candidature de M^{me} Sarah Bernhardt qui serait, dit-il, aussi admirable professeur de diction qu'elle est admirable artiste et metteur en scène. M. Paul Hervieu dit qu'il conserve une admiration profonde pour la façon dont M^{me} Sarah Bernhardt donne aux jeunes artistes de la troupe de son théâtre les plus précieuses indications. M. Antoine dit que la gloire de M^{me} Sarah Bernhardt ne peut que donner un grand éclat à l'enseignement du Conservatoire mais demande si elle fera régulièrement sa classe.

M. Dujardin-Beaumetz répond qu'il s'est inquiété d'avance de cette question et qu'il s'est assuré que M^{me} Sarah Bernhardt avait déclaré que, si elle était nommée, elle renoncerait à toutes celles des tournées qui l'empêcherait de remplir aussi régulièrement que possible des obligations de professeur.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour	
SARAH BERNHARDT	11	LEITNER	8	DUFLOS	8
Bulletins blancs	2	DUFLOS	3	MAYER	4
		MAYER	2	Bulletin blanc	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de déclamation dramatique
(classe de Pierre Laugier) – V : 13 ; MA : 7]

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de déclamation dramatique sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Sarah Bernhardt ;
2. Jules Leitner ;
3. Raphaël Duflos.]

La séance est levée à dix [heures] quarante-cinq minutes.

61^e séance – Section des études musicales – 6 mars 1907

Le mercredi 6 mars 1907, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire (section des études musicales) s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Émile Paladilhe, Charles Lenepveu, Henri Maréchal, Paul Vêronge de La Nux, Gabriel Pierné, Alfred Bruneau, Paul Dukas, Pierre Lalo, Rose Caron, Alexandre Guilmant, Paul Vidal, Augustin Lefort, Albert Lavignac et Fernand Bourgeat.

Excusés : Ernest Reyer, Jules Massenet, Camille Saint-Saëns, André Messager, Alphonse Duvernoy, Paul Taffanel, Charles-Marie Widor, Pedro Gailhard et Albert Carré.

Le procès-verbal de la séance du 24 décembre 1906 est lu et adopté.

M. Dujardin-Beaumetz, président, souhaite la bienvenue à M. Lavignac qui, que ses collègues les professeurs du Conservatoire ont désigné pour remplacer au Conseil supérieur M. Warot, décédé, siège pour la première fois.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de candidats à présenter au choix de M. le Ministre pour deux emplois, récemment créés, de professeurs de classes d'ensemble instrumental pour [la] musique de chambre.

M. Gabriel Fauré expose au Conseil supérieur les raisons qui lui ont fait solliciter de M. le Ministre la création de ces deux nouvelles classes qui lui permettront de faire bénéficier non plus seulement les lauréats des classes d'instruments, mais au moins tous ceux des élèves de ces classes ayant été admis à concourir pour les Prix. M. le Directeur du Conservatoire déclare considérer l'étude et la pratique de la musique de chambre comme le complément indispensable de l'éducation artistique de tous les musiciens. Il espère même un jour pouvoir étendre le bénéfice de cet enseignement à tous les élèves des classes (applaudissements).

M. Bourgeat donne lecture de la liste par ordre alphabétique des candidats qui se sont fait inscrire dans les délais indiqués par la note parue dans le Journal Officiel et annonçant la vacance des 2 emplois.

Les titres invoqués à l'appui de ces candidatures sont exposés à la suite de chaque nom. La liste comprend : Alfred Bachelet, Philippe Bellenot, Édouard Calliat, Lucien Capet, Victor Charpentier, Camille Chevillard, Henri Dallier, Paul Frémaux, Albert Geloso, Cornélis Liégeois, Armand Parent, Dominique-Charles Planchet, Florent Schmitt, Georges Soudry et Paul Viardot.

Au cours de l'examen des titres et mérites des divers candidats, MM. Maréchal et Gabriel Pierné demandent s'il ne serait pas préférable de réserver cet enseignement exclusivement à des compositeurs. MM. Fauré, Bruneau et Lefort affirment que cela n'est pas nécessaire. M. Pierné déclare qu'il y a des compositeurs qui n'ont pas de compétence spéciale pour l'étude de la musique de chambre.

M. Bruneau insiste pour que le Conseil supérieur ne fasse pas à ce sujet, de déclaration de principes. On peut choisir aussi bien des compositeurs que des quartettistes pourvu qu'ils aient fait une étude spéciale de la musique de chambre.

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
CHEVILLARD	16	DALLIER	13
GELOSO	2	GELOSO	2
		PARENT	1
		PLANCHET	1
		Bulletin blanc	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur pour la 1^{re} classe d'ensemble instrumental pour la musique de chambre (création de classe) – V : 18 ;
MA : 10]

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
CAPET	9	GELOSO	7
GELOSO	3	SCHMITT	4
PARENT	3	PARENT	3
BACHELET	1	BACHELET	2
PLANCHET	1	CALLIAT	1
Bulletin blanc	1	VIARDOT	1
Deuxième tour		Deuxième tour	
CAPET	12	GELOSO	8
GELOSO	3	SCHMITT	7
DALLIER	2	BACHELET	1
PARENT	1	SOUDRY	1
		VIARDOT	1
		Troisième tour	
		SCHMITT	11
		GELOSO	7

[Scrutin pour la désignation d'un professeur pour la 2^e classe d'ensemble instrumental pour la musique de chambre (création de classe) – V : 18 ;
 MA : 10²⁵]

[La liste des candidats aux emplois de professeurs des classes d'ensemble instrumental pour la musique de chambre sera donc ainsi présentée au Ministre²⁶.

Pour la première classe :

1. Camille Chevillard ;
2. Henri Dallier.

Pour la deuxième classe :

1. Lucien Capet ;
2. Florent Schmitt.]

²⁵ Le Conseil a d'abord désigné les candidats élus en première ligne pour chacune des deux classes, et a fait de même pour la deuxième ligne.

²⁶ Il n'est pas précisé dans la source que le Conseil décide de ne pas présenter de candidats en troisième ligne pour les deux emplois.

Le Conseil supérieur émet à l'unanimité le vœu qu'une nouvelle classe d'ensemble instrumental pour la musique de chambre puisse encore être créée.

M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, soumet à l'approbation du Conseil supérieur le programme qu'il a préparé en vue de l'exercice des élèves et qui comprend :

1. des fragments de *Pâris et Hélène* de Gluck ;
2. l'ouverture de *Genoveva* de Robert Schumann ;
3. des fragments du 1^{er} acte de *Sapho* de Charles Gounod.

Ce programme est unanimement approuvé, et le Conseil supérieur autorise M. Fauré à y apporter les changements qu'il jugerait nécessaires.

La date de l'exercice des élèves est fixée au mercredi 27 mars.

La séance est levée à midi cinq minutes.

62^e séance – Section des études musicales – 25 avril 1907

Le jeudi 25 avril 1907, à dix heures du matin, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire (section des études musicales) s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Émile Paladilhe, Charles Lenepveu, Paul Véronge de La Nux, Alfred Bruneau, Paul Dukas, André Messager, Pierre Lalo, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Rose Caron, Alexandre Guilmant, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, Albert Carré et Fernand Bourgeat.

Excusés : Ernest Reyer, Jules Massenet, Camille Saint-Saëns, Édouard Risler, Gabriel Pierné, Henri Maréchal et Pedro Gailhard.

M. le Président, en ouvrant la séance, exprime les regrets que lui fait éprouver la perte douloureuse que le Conservatoire et le Conseil supérieur ont éprouvé en la personne de M. Alphonse Duvernoy et rappelle les services rendus au Conservatoire par cet éminent professeur dont l'attachement à la maison qui l'avait vu naître était si touchant et si admirable (applaudissements unanimes).

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 1907 est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de deux ou de trois candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur d'une classe de piano (élèves-hommes) en remplacement de M. Philipp, appelé lui-même par arrêté ministériel à remplacer dans une classe de piano (élèves-femmes) M. Alphonse Duvernoy, décédé.

M. le Président donne la parole à M. Bourgeat, secrétaire, pour la lecture de la liste des personnes qui, dans les 20 jours qui ont suivi l'insertion au Journal Officiel, de l'avis déclarant l'emploi vacant, se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire.

Cette liste comprend, par ordre alphabétique : [Augustin Braud, Louis Breitner, René Chansarel, Auguste Pierret, Arnold Reitlinger, Santiago Riera et Édouard Risler].

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour²⁷	
RISLER	15	PIERRET	6	CHANSAREL	8
BRAUD	3	BRAUD	5	REITLINGER	7
Bulletin blanc	1	CHANSAREL	2	BRAUD	2
		REITLINGER	2	RIERA	1
		RIERA	2	Bulletins blancs	2
		BREITNER	1		
		Bulletin blanc	1		
		Deuxième tour		Deuxième tour	
		PIERRET	9	CHANSAREL	10
		BRAUD	5	REITLINGER	8
		REITLINGER	3	Bulletin blanc	1
		RIERA	1		
		Bulletin blanc	1		
		Troisième tour			
		PIERRET	12		
		REITLINGER	4		
		BRAUD	3		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de piano (élèves-hommes)
 (classe d'Isidor Philipp) – V : 19 ; MA : 10]

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de piano sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Édouard Risler ;
2. Auguste Pierret ;
3. René Chansarel.]

M. le Président donne connaissance au Conseil supérieur du legs fait au Conservatoire par M. Osiris d'une rente de 5 000 francs dont l'emploi est déterminé par le testament et dont le Conseil supérieur aura, quand les formalités légales seront remplies, à s'occuper.

²⁷ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, communique au Conseil supérieur le programme qu'il a élaboré pour le 2^e exercice public des élèves et propose d'en fixer la date au vendredi 10 mai.

- [1. *Symphonie en ré n° 38* de Mozart
2. a. Cantate de Scarlatti
 b. *Le Voyageur* de Schubert
 c. *Oui, c'est toi* de Schumann
 d. *Noble Esprit* de Schumann
3. *Quatuor à cordes en ré* (1789) de Mozart
4. a. Duo de *La Fortune* de Carissimi
 b. Duo bouffe de Paisiello
5. *Concerto pour orgue et orchestre* de Haendel
6. a. *L'Attente* de Schubert
 b. Air de *Mitrane* de Rossi
 c. *Chant d'adieu du voyageur* de Schumann
 d. *La Jeune Religieuse* de Schubert
7. *L'Apothéose* de Corelli ou *Le Parnasse* de Fr. Couperin
8. *La Couronne de fleurs* de M.-A. Charpentier (révision de H. Busser)²⁸.]

Le programme est approuvé et la date adoptée.

La séance est levée à onze heures trente minutes.

²⁸ La liste des œuvres, absente de la source, a été copiée ici d'après BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 328-329.

64^e séance – Section des études musicales – 23 octobre 1907

Le 23 octobre 1907, à quatre heures et demie du soir, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Rose Caron, Ernest Reyer, Jules Massenet, Charles Lenepveu, Pedro Gailhard, Albert Carré, Henri Maréchal, Paul Véronge de La Nux, Alfred Bruneau, Camille Chevillard, Paul Taffanel, Paul Vidal, Gabriel Pierné, André Messager, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Louis Diémer, Edmond Duvernoy et Fernand Bourgeat.

Excusés : Camille Saint-Saëns, Émile Paladilhe, Édouard Risler, Alexandre Guilmant et Charles-Marie Widor.

Le procès-verbal de la dernière est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de deux ou de trois noms à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur d'une classe de piano (élèves-femmes) en remplacement de M. Antonin Marmontel, décédé.

M. Bourgeat donne lecture, par ordre alphabétique, des noms des personnes qui, dans les délais fixés par la note du Journal Officiel, se sont fait inscrire en vue de l'emploi vacant et résume les titres invoqués par chacun d'eux. Ces noms sont ceux de Ange-Marie Auzende, Jules Berny, Ludovic Breitner, René Chansarel, Alfred Cortot, Camille Decreus, César Geloso, Théodore Lack, Lazare Lévy, Auguste Pierret, Marie-Aimée Roger-Miclos, Arnold Reitlinger, Marie-Jeanne Riss-Arbeau, Victor Staub et Lucien Würmser.

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour	
CORTOT	15	PIERRET	9	WÜRMSER	11
WÜRMSER	3	WÜRMSER	6	CHANSAREL	8
AUZENDE	2	CHANSAREL	3	STAUB	2
BREITNER	1	AUZENDE	1	Bulletins blancs	2
CHANSAREL	1	BREITNER	1		
GELOSO	1	REITLINGER	1		
ROGER-MICLOS	1	ROGER-MICLOS	1		
		Bulletins blancs	2		
		Deuxième tour		Deuxième tour	
		PIERRET	15	CHANSAREL	13
		WÜRMSER	3	WÜRMSER	6
		CHANSAREL	1	Bulletins blancs	3
		Bulletin blanc	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de piano (élèves-femmes)
 (classe d'Antonin Marmontel) – V : 24 ; MA : 13²⁹]

M. le Président déclare que la liste présentée à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de piano (élèves-femmes) sera ainsi formée :

1. Alfred Cortot ;
2. Auguste Pierret ;
3. René Chansarel.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de 2 ou de 3 candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de solfège (chanteurs) en remplacement de M. Mangin, décédé.

M. Bourgeat donne lecture des noms des personnes qui se sont fait inscrire au secrétariat en vue de cet emploi.

Ces noms sont, par ordre alphabétique, ceux de Berthe Bineau de Chavannes, Alice Jumel, Suzanne Percheron-Mussa, Florentin Piffaretti et Amédée Sujol.

²⁹ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

Première ligne

Premier tour	
PIFFARETTI	16
JUMEL	3
SUJOL	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de solfège (chanteurs) (classe d'Édouard Mangin) – V : 20 ; MA : 11]

Le nom de M. Piffaretti sera porté en 1^{re} ligne. Par vote à mains levées, le Conseil supérieur désigne successivement pour être portés en 2^e et en 3^e lignes les noms de M^{lle} Jumel et de M. Sujol.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de piano sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Florentin Piffaretti ;
2. Alice Jumel ;
3. Amédée Sujol.]

Sur la proposition de M. Gabriel Fauré, le Conseil supérieur émet un avis favorable à la nomination comme chargé de cours de M^{me} [Caroline-Alphonsine-Désirée] Vinot, depuis 15 ans répétiteur chargé d'une classe de solfège (chanteurs).

Le Conseil supérieur désigne pour faire partie des jurys d'admission ceux de ses membres [dont] suivent les noms :

Chant	Piano et harpes	Instruments à archet	Instruments à vent
LENPVEU	WIDOR	REYER	GUILMANT
V. DE LA NUX	PIERNÉ	BRUNEAU	VIDAL
MESSAGER	DUKAS	TAFFANEL	PIERNÉ
DUKAS	V. DE LA NUX	VIDAL	BRUNEAU

Le Conseil supérieur désigne pour faire partie des comités d'examen ceux de ses membres dont les noms suivent :

Solfège	Harmonie et contrepoint	Composition	Piano et harpes	Orgue
V. DE LA NUX	LENPVEU	PIERNÉ	DUVERNOY	WIDOR
LEFORT	MARÉCHAL	VIDAL	V. DE LA NUX	PIERNÉ
MARÉCHAL	GUILMANT	MESSAGER	BRUNEAU	MESSAGER

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Instruments à archet	Instruments à vent	Chant	Déclamation lyrique	Ensemble vocal et instr.
TAFFANEL	VIDAL	LENEPVEU	LENEPVEU	PIERNÉ
WIDOR	MARÉCHAL	V. DE LA NUX	CARRÉ	BRUNEAU
GUILMANT	LEFORT	DUKAS	MESSAGER	MESSAGER

La séance est levée à cinq heures cinq minutes.

65^e séance – Section des études dramatiques – 29 janvier 1908

Le mercredi 29 janvier 1908, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études dramatiques) s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Victorien Sardou, Jules Claretie, Henri Lavedan, Paul Hervieu, Eugène Brieux, Julia Bartet, Mounet-Sully, André Antoine, Georges Berr et Fernand Bourgeat.

Le procès-verbal de la dernière séance de la section est lu et adopté.

L'ordre du jour comporte la formation d'une liste de deux ou de trois candidats à présenter au choix de M. le Ministre pour la nomination d'un professeur d'histoire et de littérature dramatique en remplacement de M. Marcel Fouquier, démissionnaire.

M. le Président donne la parole à M. Bourgeat, secrétaire, qui communique la liste des personnes qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire en vue de cet emploi.

Cette liste contient, par ordre alphabétique, les noms de : Albert Dayrolles, Louis de Gramont, Camille Le Senne et Camille Lévy.

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
DE GRAMONT	13	LE SENNE	7
LE SENNE	2	DAYROLLES	6
		Bulletins blancs	2
		Deuxième tour	
		DAYROLLES	9
		LE SENNE	5
		Bulletin blanc	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'histoire et de littérature dramatique (classe de Marcel Fouquier) – V : 15 ; MA : 8]

Par vote à mains levées, le Conseil supérieur décide de ne présenter que deux candidats.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur d'histoire et de littérature dramatique sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Louis de Gramont ;
2. Albert Dayrolles.]

La séance est levée à dix heures et demie.

66^e séance – Section des études musicales – 28 avril 1908

Le mardi 28 avril 1908, à dix heures du matin, sur la convocation de M. le Ministre d'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal.

M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, étant retenu dans le département de l'Aude par la session du Conseil général, la séance a été présidée par M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire.

Présents : Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Massenet, Émile Paladilhe, Charles Lenepveu, Alfred Bruneau, Paul Dukas, Gabriel Pierné, Henri Maréchal, Paul Vêronge de La Nux, André Wormser, Pierre Lalo, Guy Ropartz, Charles-Marie Widor, Alexandre Guilmant, Paul Vidal, Paul Taffanel, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Louis Diémer, Edmond Duvernoy, André Messenger, Louis Broussan et Fernand Bourgeat.

Le procès-verbal de la dernière séance du 23 octobre 1907 est lu et adopté.

M. Gabriel Fauré, président, expose l'ordre du jour et rappelle qu'à la suite d'un avis favorable du Conseil supérieur par 8 voix sur 14 votants, en la séance du 17 janvier 1903, un décret en date du 8 avril 1903, a porté création au Conservatoire pour une durée de cinq années scolaires, d'une classe de harpe chromatique.

Cette période d'essai de 5 ans étant sur le point de se terminer, M. le Ministre demande l'avis du Conseil supérieur sur l'opportunité du maintien à titre définitif de cet enseignement.

M. Gabriel Fauré ajoute qu'en sa qualité de Directeur du Conservatoire, il s'abstiendra de donner à ce sujet son opinion personnelle, se réservant de voter simplement suivant sa conscience d'artiste comme les autres membres du Conseil supérieur.

M. Alfred Bruneau dit qu'il lui paraît que l'épreuve a été suffisamment prolongée et que le résultat prouve qu'il n'y a pas lieu de continuer un enseignement au moins inutile.

M. Bernheim demande que, pour éclairer l'esprit des membres du Conseil, l'avis du précédent Directeur du Conservatoire, M. Th. Dubois, soit donné.

Lecture est faite de la note lue par M. Th. Dubois dans la séance du 17 janvier 1903, note concluant contre l'introduction au Conservatoire de l'enseignement de la harpe chromatique, même à titre d'essai³⁰.

M. Massenet dit que les arguments invoqués contre la harpe chromatique lui semblent être de même nature que ceux invoqués jadis contre l'introduction du cor à pistons qui rend tant de services dans les orchestres.

M. Messenger répond que le cor n'est pas le même : tous les cornistes jouent des deux instruments ; le cor à pistons n'empêche pas de se servir du cor simple tandis que les élèves de harpe chromatique sont incapables de jouer de la harpe à pédales, qui n'est pas remplaçable.

M. de La Nux réclame la lecture de la lettre adressée au Conseil supérieur en 1903 par M. Camille Saint-Saëns à ce sujet et qui réfute précisément l'argument de M. Massenet.

Lecture est donnée de cette lettre qui conclut contre l'enseignement de la harpe chromatique³¹.

M. Henri Maréchal insiste sur ce qu'a dit M. Massenet et ajoute que la harpe chromatique est un instrument qui se perfectionnera certainement. Il croit savoir qu'elle est adoptée en Allemagne.

M. Widor déclare qu'il n'en est rien et qu'il a parcouru toute l'Allemagne sans trouver une harpe chromatique dans un seul orchestre. Plusieurs membres du Conseil supérieur ont fait la même constatation.

M. Messenger dit qu'à Bruxelles, la harpe chromatique a été envoyée dans l'orchestre de la Monnaie et des concerts et qu'on y a bien vite renoncé.

M. Paul Dukas s'élève contre la mauvaise sonorité des harpes chromatiques et la difficulté d'y exécuter les arpèges les plus simples notamment.

M. de La Nux proteste contre une circulaire adressée il y a un mois environ aux membres du Conseil supérieur, note dans laquelle étaient énoncés des faits inexacts : il y est dit que des questions relatives à la formation des jurys et au recrutement des élèves pour la harpe chromatique avaient été posées au Conseil supérieur en 1903. Or, tout le Conseil sait qu'une seule question avait été posée : « Y a-t-il lieu de créer à l'essai une classe où serait enseignée la harpe chromatique ? ».

M. Charles Lenepveu confirme l'inexactitude des assertions portées dans la circulaire en question.

³⁰ Voir *Procès-verbaux du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation. Directeur de Théodore Dubois (1896-1905)*, 36^e séance du 17 janvier 1903, p. 117-119.

³¹ Même référence, p. 116-117.

M. Guy Ropartz insiste sur l'inutilité de la harpe chromatique à l'orchestre des Concerts de Nancy qu'il dirige depuis 14 ans.

Un autre membre du Conseil supérieur fait observer que dans cette même circulaire, on appuie comme preuve de l'utilité de l'instrument sur ce fait qu'il a été accordé des récompenses aux élèves de harpe chromatique lors des concours annuels. Cet argument n'est pas soutenable car les récompenses sont décernées aux élèves et non à l'instrument. S'il y avait, par hypothèse, un concours d'accordéon, le jury décernerait des Prix d'accordéon à ceux qui en joueraient le mieux et cela ne prouverait rien en faveur d'une classe d'accordéon.

M. de La Nux dit qu'un grave inconvénient de la classe de harpe chromatique au Conservatoire est de donner à cet instrument absolument défectueux une consécration, pour ainsi dire officielle. Cela incite des jeunes gens à en faire l'objet de leurs études. Ce sont donc de jeunes artistes que le Conservatoire risque de conduire à la misère car il n'y a pas d'orchestre où la harpe chromatique soit employée. Il n'y a donc pas de débouchés pour les professionnels de cet instrument.

M. Alfred Bruneau dit qu'il y a bien des classes plus utiles que celle de harpe chromatique et qui manquent au Conservatoire.

M. Gabriel Fauré exprime, à ce sujet, le regret de ne pouvoir créer une classe de saxophone, un instrument qui fait le fonds des musiques d'harmonie et des musiques militaires.

M. Massenet appuie cette déclaration et affirme que l'enseignement du saxophone serait extrêmement utile.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Président pose au Conseil supérieur la question suivante : « Y a-t-il lieu de demander à M. le Ministre le maintien au Conservatoire de l'enseignement de la harpe chromatique, en vue duquel une classe avait été créée, en 1903, pour cinq années scolaires ? ».

Le vote a lieu au scrutin secret.

Contre	17
Pour	6
Bulletins blancs	3

[Scrutin pour le maintien de l'enseignement de la harpe chromatique – V :
26 ; MA : 14]

La séance est levée à onze heures.

67^e séance – Section des études dramatiques – 4 novembre 1908

Le mercredi 4 novembre 1908, à dix heures du matin, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études dramatiques) s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Claretie, Henri Lavedan, Eugène Brieux, Julia Bartet, Alfred Capus, Adolphe Brisson, André Antoine, Mounet-Sully, Eugène Silvain, Louis Leloir et Fernand Bourgeat.

Excusés : Paul Hervieu, Jean Richepin, Maurice Donnay et François de Curel.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier est lu et adopté.

Lecture est donnée de la liste des candidats à l'emploi de professeur [de déclamation dramatique] devenu vacant par la démission de M^{me} Sarah Bernhardt.

Cette liste comprend, par ordre alphabétique, les noms de Léa Caristie-Martel, Raphaël Duflos, Camille Dumény, Renée du Minil, Jules Leitner et Nancy Vernet.

<u>Première ligne</u>		<u>Deuxième ligne</u>	
Premier tour		Premier tour	
LEITNER	14	DU MINIL	10
DUMÉNY	1	DUMÉNY	3
DU MINIL	1	Bulletins blancs	3

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de déclamation dramatique
(classe de Sarah Bernhardt) – V : 16 ; MA : 9]

Le Conseil supérieur décide de ne pas présenter de 3^e candidat.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de déclamation dramatique sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Jules Leitner ;
2. Renée du Minil.]

Il est donné connaissance au Conseil supérieur de la demande de 3 élèves de la classe de M^{me} Sarah Bernhardt, qui demandent à être autorisés à rester une

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

4^e année au Conservatoire à cause des absences fréquentes de M^{me} Sarah Bernhardt.

Le Conseil supérieur décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder cette faveur.

La séance est levée à dix heures quarante-cinq minutes.

68^e séance – Section des études musicales – 12 décembre 1908

Le samedi 12 décembre 1908, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre, dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Massenet, Émile Paladilhe, Charles Lenepveu, Henri Maréchal, Paul Vêronge de La Nux, Gabriel Pierné, Louis Broussan, Albert Carré, Pierre Lalo, Édouard Rislér, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, André Wormser, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Louis Diémer, Edmond Duvernoy, Guy Ropartz et Fernand Bourgeat.

Excusés : Édouard Bigard-Fabre, Ernest Reyer, Camille Saint-Saëns, Alfred Bruneau, Paul Dukas, André Messager, Rose Caron, Camille Chevillard et Alexandre Guilmant.

M. Dujardin-Beaumetz, en ouvrant la séance, exprime ses regrets et les regrets du Conseil supérieur au sujet du décès récent de M. Taffanel. Il tient à rendre le tribut d'éloges qui lui est dû à l'éminent artiste, au remarquable professeur et au zélé membre du Conseil supérieur, que vient de perdre le Conservatoire, auquel il se montra si ardemment attaché et dévoué et où il laissera un profond souvenir (applaudissements unanimes).

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 1908 est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de deux ou de trois candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de la classe d'harmonie [(élèves-femmes)] devenue vacante par suite du décès de M. Georges Marty.

M. le Président donne la parole à M. Fernand Bourgeat, qui donne lecture de la liste par ordre alphabétique des 21 candidats qui se sont fait inscrire en vue de cet emploi.

M. Bourgeat résume les titres invoqués à l'appui de chaque candidature.

La liste comprend les noms de : André Bloch, Francis Casadesus, Hedwige Chrétien, Henri Dallier, Roger-Ducasse, Abel-César Estyle, Jean-Baptiste Ganaye, Alexandre Georges, Henri Kaiser, Charles Levadé, Edmond Malherbe, Alfred Marichelle, Joseph Morpain, Jules Mouquet, Raymond Pech, Émile Pessard, Charles Planchet, Charles Quef, Florent Schmitt, Émile Schwartz et Charles Silver.

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour³²	
DALLIER	7	SCHMITT	11	BLOCH	10
SCHMITT	5	BLOCH	5	ESTYLE	3
BLOCH	3	LEVADÉ	2	SILVER	3
ESTYLE	2	ESTYLE	1	PECH	2
GEORGES	2	GEORGES	1	GEORGES	1
SILVER	2	MOUQUET	1	MALHERBE	1
GANAYE	1	SILVER	1	PESSARD	1
PESSARD	1	Bulletin blanc	1	Bulletin nul	1
Deuxième tour		Deuxième tour		Deuxième tour	
DALLIER	11	SCHMITT	14	BLOCH	15
SCHMITT	6	BLOCH	5	ESTYLE	3
BLOCH	3	ESTYLE	1	SILVER	3
ESTYLE	1	LEVADÉ	1	CHRÉTIEN	1
GANAYE	1	PECH	1	PECH	1
SILVER	1	Bulletin blanc	1		
Troisième tour					
DALLIER	14				
SCHMITT	7				
BLOCH	1				
GANAYE	1				

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'harmonie (élèves-femmes)
 (classe de Georges Marty) – V : 23 ; MA : 12]

La liste des candidats présentée à M. le Ministre sera donc ainsi composée :

1. Henri Dallier ;
2. Florent Schmitt ;
3. André Bloch.

La séance est levée à onze heures dix minutes.

³² Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

69^e séance – Section des études musicales – 20 janvier 1909

Le mercredi 20 janvier 1909, à dix heures du matin, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Jean d'Estournelles de Constant, Charles Lenepveu, Henri Maréchal, Paul Véronge de La Nux, Alfred Bruneau, Paul Dukas, André Messager, Louis Broussan, Gabriel Pierné, Pierre Lalo, Camille Chevillard, Rose Caron, Alexandre Guilmant, Guy Ropartz, Isidor Philipp, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, André Wormser, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Louis Diémer, Edmond Duvernoy et Fernand Bourgeat.

Excusés : Adrien Bernheim, Jules Massenet, Camille Saint-Saëns, Émile Paladilhe, Édouard Risler et Albert Carré.

Le procès-verbal de la dernière séance, en date du 12 décembre 1908, est lu et adopté.

M. Dujardin-Beaumetz, président, salue la mémoire d'Ernest Reyer et rappelle les titres de gloire du grand musicien que l'art français vient de perdre, en ajoutant que le maître regretté n'avait cessé de témoigner par son assiduité aux séances du Conseil supérieur de l'intérêt qu'il portait au Conservatoire.

M. le Président pense être l'interprète des sentiments du Conseil supérieur tout entier en adressant à la mémoire d'Ernest Reyer le tribut de ses profonds regrets (applaudissements unanimes).

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de deux ou de trois candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de la classe de flûte, en remplacement de M. Taffanel, décédé.

M. Bourgeat donne lecture des noms des cinq artistes qui, à la suite de la publication de la note au Journal Officiel annonçant la vacance de l'emploi, se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire.

Les titres pouvant être invoqués par chacun des candidats sont résumés par M. Bourgeat au fur et à mesure de la lecture de cette liste établie par ordre alphabétique et comprenant les noms de Gaston Blanquart, Pierre Deschamps, Léon Fontbonne, Philippe Gaubert et Adolphe Hennebains.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour	
HENNEBAINS	19	GAUBERT	23	BLANQUART	21
GAUBERT	7	BLANQUART	2	DESCHAMPS	1
		FONTBONNE	1	FONTBONNE	2
				Bulletins blancs	2

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de flûte (classe de Paul Taffanel) – V : 26 ; MA : 14]

M. le Président déclare que la liste présentée à M. le Ministre sera ainsi composée :

1. Adolphe Hennebains ;
2. Philippe Gaubert ;
3. Gaston Blanquart.

La séance est levée à dix heures trente-cinq minutes.

70^e séance – Section des études musicales – 31 mars 1909

Le mercredi 31 mars 1909, à dix heures du matin, les membres de la section des études musicales du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire se sont réunis, sur la convocation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Louis Broussan, Albert Carré, Henri Maréchal, Alfred Bruneau, Paul Vêronge de La Nux, Pierre Lalo, Camille Chevillard, Alexandre Guilmant, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, Isidor Philipp, André Wormser, Guy Ropartz, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Edmond Duvernoy, Claude Debussy et Fernand Bourgeat.

Le procès-verbal de la dernière séance du 20 janvier 1909 est lu et adopté.

M. le Président invite le Conseil supérieur à former une liste de 2 ou de 3 candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un chargé de cours de la classe d'orchestre en remplacement de M. Taffanel, décédé.

La parole est donnée à M. Bourgeat, qui donne lecture par ordre alphabétique de la liste des musiciens qui se sont fait inscrire en vue de cette nomination. M. Bourgeat résume les titres que peuvent invoquer chaque candidat.

Cette liste contient les noms de Victor Charpentier, Paul Dukas, Abel-César Estyle, Léon Fontbonne, Henry van Hitzemann et Vautier*.

Avant le vote, M. Albert Carré demande s'il ne devrait pas être créée une classe de chefs d'orchestre.

Après un échange d'observations auquel prennent part MM. Gabriel Fauré, Pierre Lalo, Chevillard, d'Estournelles et Bourgeat, M. le Président dit que la vocation de chef d'orchestre ne peut guère se manifester qu'après la sortie de l'élève du Conservatoire. En tous cas, il exprime l'avis qu'il n'y a lieu pour le moment que de former une liste de candidat à l'emploi de professeur d'une classe d'orchestre.

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
DUKAS	21	ESTYLE	20
CHARPENTIER	1	CHARPENTIER	1
ESTYLE	1	Bulletins blancs	2

[Scrutin pour la désignation d'un chargé de cours de la classe d'orchestre
(classe de Paul Taffanel) – V : 23 ; MA : 12]

Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de présenter un candidat en 3^e ligne.

[La liste des candidats à l'emploi de chargé de cours de la classe d'orchestre sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Paul Dukas ;
2. Abel-César Estyle.]

M. Gabriel Fauré rappelle qu'il a, en raison du trop grand nombre d'élèves chanteurs pour les classes de solfège qui leur sont réservées, déjà demandé qu'une 3^e classe de solfège pour les élèves-hommes soit créée.

Le Conseil supérieur émet un avis favorable pour que M. le Directeur soit autorisé à accepter l'offre de M. Broche de faire gratuitement une classe élémentaire de solfège pour ceux des élèves-chanteurs qui n'ont, avant leur admission, reçu aucune éducation musicale.

Le Conseil supérieur reprend la discussion relative à la création d'une classe de chefs d'orchestre.

M. Lalo fait observer qu'il faudrait pour cette classe un orchestre autre que celui des élèves.

M. Vidal dit qu'un enseignement verbal devrait précéder l'enseignement appliqué.

M. Chevillard déclare qu'il n'est pas plus possible d'apprendre à diriger un orchestre sans avoir à sa disposition un orchestre déjà entraîné, qu'il ne le serait d'apprendre à jouer du piano sans piano ou du violon sans violon.

M. le Président demande au Conseil de résumer son avis au sujet de la classe dont on vient de parler.

M. Gabriel Fauré propose de nommer une sous-commission chargée d'étudier la façon dont pourrait s'organiser l'enseignement spécial de l'art de diriger un orchestre.

Sont désignés pour cette sous-commission MM. Gabriel Fauré, Messager, Chevillard, Albert Carré, Paul Vidal, Alfred Bruneau, de La Nux, P. Lalo, Debussy, Widor, Wormser et Fernand Bourgeat.

La séance est levée à onze heures dix minutes.

71^e séance – Section des études musicales – 14 octobre 1909

Le jeudi 14 octobre 1909, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales), s'est réuni, dans une des salles du Palais-Royal, sur la convocation de M. le Ministre, et sous la présidence de M. É. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Édouard Bigard-Fabre, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Massenet, Alfred Bruneau, André Messager, Louis Broussan, Albert Carré, Henri Maréchal, Paul Véronge de La Nux, Pierre Lalo, Alexandre Guilmant, Isidor Philipp, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, André Wormser, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Louis Diémer, Edmond Duvernoy, Guy Ropartz, Claude Debussy et Fernand Bourgeat. Le procès-verbal de la 70^e séance est lu et adopté.

M. le Président invite le Conseil supérieur à désigner aux termes du décret organique ceux de ses membres qui feront partie des différents jurys d'admission. M. Fauré prie ceux de MM. les membres du Conseil supérieur qui voudraient bien être appelés à ses fonctions de prendre l'engagement d'être présents aux concours [d'admission]. Sont désignés :

Chant	Piano	Instruments à archet	Instruments à vent
LENEPVEU	V. DE LA NUX	BRUNEAU	BRUNEAU
BRUNEAU	PIERNÉ	VIDAL	GUILMANT
V. DE LA NUX	DEBUSSY	MARÉCHAL	VIDAL
MESSAGER	WORMSER	GUILMANT	PIERNÉ
BROUSSAN (suppléant)	DUVERNOY (suppléant)	DIÉMER (suppléant)	LEFORT (suppléant)

Le Conseil supérieur désigne ensuite ceux de ses membres qui feront partie des comités d'examen. Sont désignés :

Solfège	Harmonie et contrepoint	Composition	Piano et harpe	Orgue
V. DE LA NUX	LENEPVEU	PIERNÉ	BRUNEAU	WIDOR
DIÉMER	MARÉCHAL	VIDAL	V. DE LA NUX	PIERNÉ
LEFORT	GUILMANT	MESSAGER	DUVERNOY	MESSAGER
	MESSAGER (suppléant)			

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
 Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
 Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Instruments à archet	Instruments à vent	Chant	Déclamation lyrique	Ensemble vocal et instr.
WIDOR	VIDAL	LENEPVEU	LENEPVEU	PIERNÉ
GUILMANT	MARÉCHAL	V. DE LA NUX	CARRÉ	BRUNEAU
VIDAL	LEFORT	DEBUSSY	MESSAGER	MESSAGER
		PIERNÉ (suppléant)	LALO (suppléant)	
			BROUSSAN (suppléant)	

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de deux ou de trois noms de candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur d'une classe de piano (élèves-hommes) en remplacement de M. Édouard Risler, démissionnaire.

M. le Président donne la parole à M. Bourgeat pour qu'il fasse connaître par ordre alphabétique la liste des candidats qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire en vue de cet emploi.

M. Bourgeat résume les titres invoqués par chaque candidat. La liste comprend les noms de Ludovic Breitner, Jean Canivet, René Chansarel, Camille Decreus, Georges de Lausnay, Lazare Lévy, Robert Lortat-Jacob, Auguste Pierret, Arnold Reitlinger, Victor Staub et Arthur van Dooren.

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
STAUB	12	PIERRET	16
PIERRET	4	LORTAT-JACOB	4
CHANSAREL	3	CHANSAREL	3
LORTAT-JACOB	3	BREITNER	1
BREITNER	1	Bulletin blanc	1
Bulletins blancs	2		
Deuxième tour			
STAUB	18		
LORTAT-JACOB	3		
PIERRET	2		
CHANSAREL	1		
Bulletin blanc	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de piano (élèves-hommes)
(classe d'Édouard Risler) – V : 25 ; MA : 13]

À mains levées, le Conseil supérieur décide de ne pas présenter de 3^e candidat.
[La liste des candidats à l'emploi de professeur de piano (élèves-hommes) sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Victor Staub ;
2. Auguste Pierret.]

Avant de lever la séance, M. le Président tient à remercier en présence du Conseil supérieur M. Lavignac de l'initiative qu'il a prise en lui signalant l'immeuble de la rue de Madrid. C'est grâce à cette initiative que son attention a été attirée sur une opération qui va lui permettre de donner au Conservatoire une demeure digne de cette institution (vifs applaudissements).

La séance est levée à onze heures cinq minutes.

72^e séance – Section des études musicales – 6 novembre 1909

Le samedi 6 novembre 1909, à quatre heures et demie, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre, dans une de salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Massenet, Émile Paladilhe, André Messenger, Louis Broussan, Albert Carré, Alfred Bruneau, Henri Maréchal, Paul Véronge de La Nux, Gabriel Pierné, André Wormser, Claude Debussy, Pierre Lalo, Rose Caron, Jean-François Delmas, Auguste Dubulle, Alexandre Guilmant, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, Camille Chevillard, Isidor Philipp, Xavier Leroux, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Edmond Duvernoy, Louis Diémer et Fernand Bourgeat.

Excusés : Charles Lenepveu, Guy Ropartz, Édouard Risler et Francis Planté.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 14 octobre 1909, qui est adopté.

M. le Président donne la parole à M. Bourgeat, secrétaire, pour qu'il donne connaissance au Conseil supérieur de la liste des 54 candidats qui se sont fait inscrire en vue des 2 emplois de professeurs de chant laissés vacants par suite du décès de MM. Manoury et Lassalle.

Cette liste comprend par ordre alphabétique les noms de Léon Agnus, Louis Ballard, Jane Bathori-Engel, Louis-Charles Bataille, Auguste Bernard, Lucien Berton, Émile Bourgeois, Jules Chevallier, Eugénie Colonne, Victor Commène, Pierre Cornubert, Émile Cossira, Georges Dantu, Louis Delaquerrière, Delattre*, Rose Féart, René Fournets, Geneviève Gally-Larochelle, Gabriel Gaudubert, Louise Grandjean, Virginie Haussmann, M^{me} Kohl*, Emmanuel Lafarge, Marguerite Lamoureux, Laporte*, Fanny Laville-Ferminet, Jules Louyrette, C. Marteau de Milleville*, Séraphine-Louise-Marie Marty, Georges Mauguière, Mauzin*, Joseph-Marius Mayan, Mazalbert, Jane Mérey-Valabrègue, Cécile Mézeray-Verdhurt, Gabrielle Ritter-Ciampi, Angel Rouyer, Marie Roze, Marie Rueff, Albert Saléza, Marius Salomon, Paul Séguy, Amédée Sujol, Léonie Tanésy-Chambon, Pauline Vaillant, Marguerite Vaillant-Couturier, Claire Vautier, Henry Verdhurt, Armand Georges Werquin (dit Vérin), Mathilde Verlot-Crépin, Albert Vernaélde, Gaston Villa, Villaret, Marie Lhéritier (dite Wartel-Lhéritier).

Première ligne		Deuxième ligne³³		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour³⁴		Premier tour	
COLONNE	13	COLONNE	9	MARTY	25
BERTON	9	SALÉZA	6	CORNUBERT	2
GRANDJEAN	6	DELAQUERRIÈRE	5	CHEVALLIER	1
DELAQUERRIÈRE	1	MARTY	4	MAUGUIÈRE	1
SALÉZA	1	CORNUBERT	3	DELAQUERRIÈRE	1
VILLARET	1	LAMOUREUX	1		
		KOHL	1		
Deuxième tour		Deuxième tour			
COLONNE	11	SALÉZA	13		
GRANDJEAN	11	COLONNE	11		
BERTON	7	DELAQUERRIÈRE	3		
SALÉZA	2	MARTY	2		
		CORNUBERT	1		
Troisième tour		Troisième tour			
GRANDJEAN	18	SALÉZA	16		
COLONNE	11	COLONNE	11		
BERTON	2	MARTY	2		
		CORNUBERT	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de chant (classe de Théophile Manoury) – V : 31 ; MA : 16]

M. le Président déclare que la 1^{re} liste sera ainsi composée :

1. Louise Grandjean ;
2. Albert Saléza ;
3. Séraphine Louise Marie Marty.

³³ Les membres du Conseil pouvoient pour les deux emplois vacants d'abord les premières lignes et procèdent de la même façon aux scrutins des deuxième et troisième lignes. Paul Vidal se retire après les scrutins pour les premières lignes (V : 30 ; MA : 16).

³⁴ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
BERTON	11	CORNUBERT	11
COLONNE	11	DELAQUERRIÈRE	11
SALÉZA	5	COLONNE	4
CORNUBERT	2	MAUGUIÈRE	2
DELAQUERRIÈRE	1	FOURNETS	2
FOURNETS	1		
Deuxième tour			
BERTON	19		
COLONNE	11		
SALÉZA	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de chant (classe de Jean-Baptiste Lassalle) – V : 31 ; MA : 16]

À mains levées, le Conseil supérieur décide de désigner *ex æquo* MM. Cornubert et Delaquerrière et de ne pas désigner de candidat à porter en 3^e ligne.

[M. le Président déclare que la 2^e liste sera ainsi composée :

1. Lucien Berton ;
2. Pierre Cornubert et Louis Delaquerrière, *ex æquo*.]

74^e séance – Section des études musicales – 22 mars 1910

Le mardi 22 mars 1910, à quatre heures, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales), sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, André Messenger, Louis Broussan, Alfred Bruneau, Henri Maréchal, Paul Véronge de La Nux, Guy Ropartz, Gabriel Pierné, André Wormser, Claude Debussy, Édouard Risler, Pierre Lalo, Jean-François Delmas, Auguste Dubulle, Alexandre Guilmant, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, Camille Chevillard, Xavier Leroux, Augustin Lefort, Albert Lavignac et Fernand Bourgeat.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 1909 est lu et adopté.

M. Bourgeat donne lecture de la liste des candidats qui se sont fait inscrire pour l'emploi de professeur de la classe de cornet à pistons, devenu vacant par suite du décès de M. Mellet.

Cette liste comprend, par ordre alphabétique, les noms de MM. le Hervé*, Jean-Antoine-Vidal Deprimoz, Pierre Fauthoux, Arthur-Edme Guillier, Jean Lachanaud, F. Laforgue*, François-Théodore Lalanne, Alexandre Petit ; les titres invoqués par chacun d'eux en faveur de leurs candidatures sont résumés et exposés par M. Bourgeat.

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour³⁵	
PETIT	14	LACHANAUD	14
LACHANAUD	5	LAFORGUE	9
LAFORGUE	4	GULLIER	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de cornet à pistons (classe de Jean Mellet) – V : 23 ; MA : 12]

À l'unanimité, le Conseil supérieur décide de porter en 3^e ligne le nom de M. Laforgue.

La liste présentée à M. le Ministre sera donc ainsi composée :

1. Alexandre Petit ;

³⁵ « Le nombre des votants est de 25 (deux membres du Conseil n'ayant pas pris part au précédent scrutin pour cause de retard) ». Néanmoins, le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

2. Jean Lachanaud ;
3. F. Laforgue.

M. Bourgeat donne lecture de la liste par ordre alphabétique des candidats qui se sont fait inscrire pour l'emploi sans appointements de professeur supplémentaire d'une classe de chant en remplacement de M. Berton, nommé professeur titulaire à la suite de la démission de M. Edmond Duvernoy.

Cette liste comprend les noms de MM. Georges Dantu, Félix Garay, Paul-François Guillamat, Georges Imbart de la Tour, Jane Marignan, Albert Saléza.

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
IMBART DE LA TOUR	20	GUILLAMAT	16
SALÉZA	3	SALÉZA	8
GUILLAMAT	2	Bulletin blanc	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de chant (classe de Lucien Berton) – V : 25 ; MA : 13]

Le Conseil supérieur décide à mains levées de ne pas présenter de candidats en 3^e ligne.

M. le Président déclare que la liste présentée à M. le Ministre sera ainsi composée :

1. Georges Imbart de la Tour ;
2. Paul-François Guillamat.

M. Jean d'Estournelles de Constant donne lecture d'une lettre adressée à M. le Sous-secrétaire d'État par M. [Amédée] Couesnon, député, qui demande que soit examinée la situation des jeunes gens qui, ayant dépassé l'âge maximum d'admission, ne peuvent se présenter pour entrer dans les classes de flûte, hautbois et clarinette.

Après une délibération de laquelle il ressort que les limites d'âge maximum d'admission ont été fixées dans l'intérêt supérieur de l'art et de l'enseignement, le Conseil supérieur émet, à l'unanimité, le vœu que rien ne soit modifié dans les limites d'âge établies par le règlement organique.

La séance est levée à cinq heures.

77^e séance – Plénière – 12 octobre 1910

Le mardi 12 octobre 1910, à onze heures du matin, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation s'est réuni, en séance plénière, dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. É. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Jean d'Estournelles de Constant, André Messenger, Louis Broussan, Albert Carré, Alfred Bruneau, Henri Maréchal, Paul Vêronge de La Nux, Paul Dukas, Gabriel Pierné, André Wormser, Claude Debussy, Guy Ropartz, Pierre Lalo, Rose Caron, Jean-François Delmas, Auguste Dubulle, Alexandre Guilmant, Charles-Marie Widor, Camille Chevillard, Isidor Philipp, Xavier Leroux, Jules Claretie, Paul Hervieu, Alfred Capus, Adolphe Brisson, Julia Bartet, Mounet-Sully, Eugène Silvain, Paul Mounet et Fernand Bourgeat.

Excusés : Adrien Bernheim, Jules Massenet, Camille Saint-Saëns, Émile Paladilhe, Édouard Risler, Francis Planté, Paul Vidal, Henri Lavedan, Jean Richepin, Maurice Donnay et François de Curel.

M. le Président déclare au Conseil supérieur qu'il l'a réuni pour que soit approuvée l'acceptation du legs fait par M. Osiris d'une rente perpétuelle de 5 000 francs destinée à la fondation d'un Prix à remettre, chaque année, à la suite d'un concours spécial, dont le jury sera composé, par parties égales, de membres des 2 sections (musicales et dramatiques) du Conseil supérieur, à un seul élève ayant remporté un 1^{er} Prix de tragédie, de comédie, d'opéra ou d'opéra comique. Les conditions de ce Prix, fixées minutieusement d'après les intentions formelles du donateur, par les exécutions testamentaires de celui-ci, sont de nature à soulever bien des objections, mais, néanmoins, pour éviter un retrait de la donation, M. le Président demande au Conseil de les accepter à l'unanimité.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. de La Nux, Messenger, Xavier Leroux et Jules Claretie, M. le Président donne lecture d'une lettre à lui adressée par les exécuteurs testamentaires de feu M. Osiris et propose de demander à ces derniers de permettre au jury de décerner, sur simple délibération et examen des titres, sans concours spécial, les Prix afférents aux années 1907, 1908 et 1909, dont les candidats seraient trop différents à réunir.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Et, sous cette réserve, les conditions du Grand Prix Osiris sont également adoptées à l'unanimité.

Il est procédé, par voie de tirage au sort, à la désignation des membres du jury qui décernera le Grand Prix Osiris pour les années 1907, 1908, 1909 et 1910. Sont désignés :

dans la section des études musicales : André Wormser, Louis Broussan, Camille Saint-Saëns, Augustin Lefort et Isidor Philipp (suppléants : Gabriel Pierné et Alexandre Guilmant) ;

dans la section des études dramatiques : Alfred Capus, Julia Bartet, Adolphe Brisson, Jean Richepin et Mounet-Sully (suppléants : Jules Claretie et Paul Hervieu).

La séance est levée à midi cinq minutes.

Note pour le procès-verbal de la séance plénière du 12 octobre 1910.

M. Osiris a légué au Conservatoire national un titre de rente de 5 000 francs ; dont les arrérages, aux termes du testament, « sont destinés à la fondation d'un Prix annuel de pareille somme ; qui sera attribué chaque année à un lauréat, homme ou femme, ayant obtenu un premier Prix dans les classes d'art lyrique et d'art dramatique, c'est-à-dire opéra, opéra comique, tragédie et comédie. Ce Prix portera le nom de Grand Prix Osiris et sera décerné par le Ministre des Beaux-Arts, sur la présentation au Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national. »

En exécution de ce legs, on a d'abord proposé de partager le Prix entre les lauréats des classes d'art lyrique et des classes d'art dramatique, pour ne pas se heurter à la difficulté de comparer les qualités de lauréats appartenant à des genres différents. Cette solution fut écartée par les exécuteurs testamentaires comme contraire au texte du testament et aux volontés certaines du testateur.

On proposa alors d'attribuer le Prix alternativement une année à un Prix des classes de déclaration lyrique et l'année suivante, à un premier Prix des classes de déclamation dramatique ; mais les exécuteurs testamentaires repoussèrent de nouveau cette combinaison pour le même motif.

La solution, sur laquelle on est enfin tombé d'accord, consiste dans l'organisation d'un concours annuel, qui aurait lieu en novembre et auquel prendraient part tous les lauréats énoncés au testament. Le jury se composerait de dix membres du Conseil supérieur élus par leurs collègues : cinq pour chaque section du Conseil. Il serait présidé par le Sous-secrétaire d'État, dont la voix entrainerait nécessairement une solution, en cas de partage au sein de la délégation du Conseil. M. le Directeur du Conservatoire serait de droit président d'honneur.

Les exécuteurs testamentaires de M. Osiris acceptent ce mode d'exécution du legs en expriment le désir qu'il soit soumis à l'approbation du Conseil supérieur. Ils estiment, en outre, qu'il conviendrait de désigner dans chaque section deux jurés suppléants, quatre en tout, pour remplacer éventuellement

les titulaires empêchés, afin de prévenir toute récrimination en cas d'inégalité entre les deux éléments qui composent le jury.

Si le Conseil veut bien approuver ce mode de procéder, je le prie de vouloir bien désigner une délégation de dix de ses membres, à raison de cinq membres dans chacune de ses deux sections, ainsi que quatre jurés suppléants à raison de deux par section, afin de former le jury chargé de l'attribution du Grand Prix Osiris.

Le montant des arrérages au titre légué, qui s'élèvera à la fin au mois de décembre 1910 à 19 640 francs environ, permettra d'organiser cette année quatre concours, auxquels seront appelés les lauréats des années 1907, 1908, 1909, et 1910.

Quatre Prix pourraient ainsi attribués, dont trois de 5 000 francs chacun, et un de 4 540 francs environ, destiné aux lauréats de l'année 1907. Cette différence s'explique par le fait que, en 1907, M. Osiris, étant décédé à la date du 4 février, le montant des arrérages de la première année, au lieu de s'élever à la somme entière de 5 000 francs, a été diminué d'une somme un peu supérieure à un douzième du montant annuel.

Je prie également le Conseil supérieur de vouloir bien faire savoir si, pour les quatre concours qui, exceptionnellement, doivent avoir lieu cette année, il convient de désigner quatre jurys différents, ou bien si le même jury peut être chargé de l'attribution des quatre Prix.

78^e séance – Section des études musicales – 7 décembre 1910

Le mercredi 7 décembre 1910, à dix heures du matin, sur la convocation de M. le Ministre, le Conseil supérieur de l'enseignement (section des études musicales), s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Édouard Bigard-Fabre, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Émile Paladilhe, André Messenger, Louis Broussan, Albert Carré, Alfred Bruneau, Henri Maréchal, Paul Vêronge de La Nux, Paul Dukas, Gabriel Pierné, André Wormser, Pierre Lalo, Rose Caron, Jean-François Delmas, Auguste Dubulle, Alexandre Guilmant, Charles-Marie Widor, Paul Vidal, Isidor Philipp, Xavier Leroux, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Georges Gillet³⁶ et Fernand Bourgeat.

Excusés : Jules Massenet, Camille Saint-Saëns, Guy Ropartz, Francis Planté, Claude Debussy, Édouard Risler, Camille Chevillard et Louis Diémer.

Le procès-verbal de la 77^e séance du 12 octobre 1910 est lu et adopté.

M. Paul Vidal demande la parole afin de remercier ses collègues de l'avoir unanimement désigné en 1^{re} ligne pour le poste de professeur d'une classe de composition, en remplacement de M. Lenepveu, décédé³⁷.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de 2 ou de 3 candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de la classe d'accompagnement en remplacement de M. Paul Vidal, appelé aux fonctions de professeur de composition.

M. Bourgeat donne lecture de la liste des artistes qui se sont fait inscrire au secrétariat en vue de cet emploi, et expose les titres invoqués par chacun d'eux. Cette liste comprend, par ordre alphabétique, les noms suivants : Nadia Boulanger, Marcel Chadeigne, Georges Cuignache, Jean Gallon, Abel-César Estyle et Florent Schmitt.

³⁶ La source fait presque toujours mention du seul nom de « Gillet », renvoyant très probablement à Georges Gillet, professeur de hautbois au Conservatoire et compositeur, comme l'affirme Anne Bongrain. De fait, le nom de Gillet apparaît aux côtés des professeurs élus par leurs collègues au Conseil. On note cependant, à plusieurs reprises dans la source, l'ajout de la capitale « E. » à ce nom de famille, qui désignerait plutôt Ernest Gillet, compositeur et violoncelliste de l'Orchestre de l'Opéra, frère de Georges Gillet.

³⁷ Lors de la 75^e ou de la 76^e, dont les procès-verbaux n'ont pas été retrouvés, la section des études musicales a désigné comme successeur à Charles Lenepveu pour la classe de composition : en 1^{re} ligne, Paul Vidal, et en 2^e ligne, André Gédalge. Émile Pessard était également candidat. Voir *Comœdia*, 12 octobre 1910, p. 5 ; *Le Journal amusant*, 22 octobre 1910, p. 14.

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour³⁸	
ESTYLE	18	GALLON	16	BOULANGER	20
GALLON	9	BOULANGER	4	SCHMITT	5
SCHMITT	1	CHADEIGNE	3	Bulletins blancs	2
		SCHMITT	3		
		Bulletins blancs	2		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'accompagnement (classe de Paul Vidal) – V : 28 ; MA : 15]

[La liste des candidats à l'emploi de professeur d'accompagnement au piano sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Abel-César Estyle ;
2. Jean Gallon ;
3. Nadia Boulanger.]

M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, annonce son intention de demander à M. le Ministre l'autorisation de s'entendre avec M. Baggers au sujet de l'essai d'un cours provisoire d'instruments de batterie pour la classe d'orchestre.

La séance est levée à onze heures dix minutes.

³⁸ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

79^e séance – Section des études musicales – 5 mai 1911³⁹

Présidence de M. Gabriel Fauré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Lecture de la liste des candidats à la classe d'orgue : [Joseph Bonnet, Henri Dallier, Eugène Gigout, Charles Tournemire, Louis Vierne⁴⁰].

M. Widor attirer l'attention du Conseil supérieur sur la candidature de Vierne qui fut son suppléant et élève de Guilmant. L'École française d'orgue attire d'innombrables élèves américains et Vierne y est populaire et ce serait l'intérêt de ne pas rompre ce mouvement.

M. Gabriel Fauré rappelle que E. Gigout a aussi une grande notoriété.

M. Messenger atteste que Gigout est un grand musicien.

M. Leroux dit que Gigout est très glorieux. Il ignorait la candidature de Gigout et avait promis sa voix à Vierne à la condition que Gigout ne se présente pas. Puisque Gigout se présente – son nom s'impose. Il est glorieux et illustre dans le monde entier. Les étrangers viennent entendre Gigout à Paris comme ils viennent entendre Widor à S^t Sulpice.

<u>Première ligne</u>		<u>Deuxième ligne</u>		<u>Troisième ligne</u>	
Premier tour⁴¹		Premier tour⁴²		Premier tour	
GIGOUT	15	VIERNE	14	TOURNEMIRE	19
VIERNE	5	TOURNEMIRE	6	DALLIER	1
TOURNEMIRE	2	DALLIER	2	Bulletins blancs	3
		Bulletin blanc	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'orgue (classe d'Alexandre Guilmant) – V : 22 ; MA : 12]

[La liste des candidats à l'emploi de professeur d'orgue sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Eugène Gigout ;
2. Louis Vierne ;
3. Charles Tournemire.]

La séance est levée à quatre heures cinquante-cinq minutes.

³⁹ On ne dispose pas pour cette séance d'un procès-verbal mais seulement de notes.

⁴⁰ Le manuscrit ne présentant pas de liste de candidats, nous l'avons partiellement reconstituée à partir du scrutin et d'un article de presse. Voir *Le Ménestrel*, 8 avril 1911, p. 7.

⁴¹ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

⁴² André Wormser arrive en cours de scrutin (V : 23 ; MA : 12).

81^e séance – Plénière – 13 octobre 1911

Le vendredi 13 octobre 1911, à quatre heures quarante-cinq minutes, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation s'est, sur la convocation de M. le Ministre, réuni en séance plénière sous la présidence de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Claretie, Paul Hervieu, Maurice Donnay, Julia Bartet, Rose Caron, Jules Massenet, André Messager, Louis Broussan, Albert Carré, Alfred Bruneau, Henri Maréchal, Paul Vêronge de La Nux, Paul Dukas, Claude Debussy, Guy Ropartz, Jean-François Delmas, Auguste Dubulle, Camille Chevillard, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, Xavier Leroux, Isidor Philipp, Charles Lefebvre, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Louis Diémer, Georges Gillet, Adolphe Brisson, Eugène Silvain, Paul Mounet et Fernand Bourgeat.

Excusés : Édouard Bigard-Fabre, Gabriel Pierné, Édouard Risler, Pierre Lalo, Francis Planté, André Wormser, André Antoine, Henri Lavedan, Jean Richepin, Caroline-Eugénie Segond-Weber, Alfred Capus, François de Curel et Mounet-Sully.

M. le Président invite le Conseil supérieur à désigner les membres du jury du concours spécial pour le Grand Prix Osiris qui, aux termes du testament du fondateur, doit se composer de 5 membres de la section des études musicales et de 5 membres de la section des études dramatiques. Le Conseil décide de tirer au sort les noms des membres ainsi répartis. Sont désignés par le sort :

dans la section des études musicales : Charles-Marie Widor, Isidor Philipp, Jean-François Delmas, Paul Vidal et Louis Broussan (suppléants : Camille Chevillard, Pierre Lalo, Henri Maréchal et Gabriel Pierné) ;

dans la section des études dramatiques : Maurice Donnay, Adolphe Brisson, Jean Richepin, Paul Hervieu et Alfred Capus (suppléants : André Antoine, Mounet-Sully, Julia Bartet et Caroline-Eugénie Segond-Weber).

La séance est levée à cinq heures.

82^e séance – Section des études musicales – 13 octobre 1911

Le vendredi 13 octobre 1911, à cinq heures, la section des études musicales du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire s'est réunie, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal, et sous la présidence de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Étienne Dujardin-Beaumetz, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, André Messager, Louis Broussan, Albert Carré, Alfred Bruneau, Rose Caron, Camille Chevillard, Claude Debussy, Paul Vêronge de La Nux, Jean-François Delmas, Louis Diémer, Auguste Dubulle, Paul Dukas, Edmond Duvernoy, Georges Gillet, Guy Ropartz, Albert Lavignac, Charles Lefebvre, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Henri Maréchal, Jules Massenet, Isidor Philipp, Paul Vidal, Charles-Marie Widor et Fernand Bourgeat.

Excusés : Pierre Lalo, Francis Planté, Émile Paladilhe, Édouard Risler et André Wormser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la formation de 2 listes de 2 ou de 3 noms de candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination de 2 professeurs de déclamation lyrique en remplacement de MM. Bouvet, démissionnaire, et H. Dupeyron, décédé.

M. Bourgeat donne lecture, par ordre alphabétique, de la liste des artistes qui, dans le délai imparti par M. le Ministre, se sont fait inscrire au secrétariat en vue de ces emplois dont la vacance a été déclarée ouverte par une note insérée au *Journal Officiel*. Les titres invoqués par chacun de ces candidats sont exposés.

Les candidats sont, par ordre alphabétique : Augier*, Pierre Cornubert, Charles Douaillier, M^{me} Dhumon*, Dumonthier*, Gabriel Gaudubert, Emmanuel Lafarge, Jane Marignan, Mauzin*, Georges Petit, Eugène Sizes, Albert Saléza, Amédée Sujol, Stamler*, Paul Stuart, Jean-Baptiste-Théophile Valdejo et Gaston Villa.

Première ligne				Deuxième ligne	
Premier tour⁴³		Deuxième tour		Premier tour	
SALÉZA	23	SIZES	15	LAFARGE	19
SIZES	11	CORNUBERT	7	PETIT	19
CORNUBERT	9	STUART	5	STUART	8
STUART	6	LAFARGE	2	CORNUBERT	4
LAFARGE	4			GAUDUBERT	4
GAUDUBERT	2			VALDEJO	2
VALDEJO	1			LECOMTE	1
SUJOL	1			SUJOL	1
VILLA	1				

[Scrutin pour la désignation de professeurs de déclamation lyrique (classes de Max Bouvet et d'Hector Dupeyron) – V : 29 ; MA : 15]

Le Conseil supérieur décide à mains levées de ne pas présenter de candidat en 3^e ligne.

[La liste des candidats aux emplois de déclamation lyrique sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Albert Saléza et Eugène Sizes ;
2. Emmanuel Lafarge et Georges Petit.]

M. le Président invite le Conseil supérieur à former une liste de 2 ou de 3 candidats à présenter à M. le Ministre pour l'emploi de professeur de chant sans appointements, devenu vacant par suite du décès de M. Imbart de la Tour.

Le comité décide qu'il n'y pas lieu à pourvoir au remplacement de M. Imbart de la Tour tant qu'il ne se présentera pas de candidat possédant les connaissances spéciales pour remplir l'emploi vacant.

Il est procédé à la désignation des membres du Conseil supérieur qui seront appelés en 1911-1912 et, au besoin, en 1912-1913, à siéger dans les jurys d'admission et dans les comités d'examen. Ce sont⁴⁴ :

⁴³ « Un seul candidat ayant obtenu la majorité absolue, M. le Président déclare que le nom de M. Saléza sera porté en 1^{re} ligne sur la 1^{re} liste, mais qu'il y a lieu de procéder à un 2^e tour de scrutin pour désigner le nom à porter en 1^{re} ligne pour le second emploi vacant. »

⁴⁴ Absent de la source, ce tableau a été reconstitué grâce à une archive administrative. Voir Archives nationales de France, AJ/37/196,3b.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
 Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
 Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Chant	Piano et harpe	Instruments à archet	Instruments à vent
MESSAGER	BRUNEAU	VIDAL	LEFORT
BRUNEAU	DE LA NUX	LAVIGNAC	PHILIPP
DE LA NUX	RISLER	BRUNEAU	MARÉCHAL
DELMAS	WORMSER	LEROUX	WORMSER

Orgue	Solfège	Harmonie, ctp. et acc. au piano	Composition
LAVIGNAC	LEFORT	MARÉCHAL	MESSAGER
PIERNÉ	DE LA NUX	WORMSER	CHEVILLARD
VIDAL	DIÉMER	DEBUSSY	DEBUSSY
LEROUX	DUBULLE	LEFEBVRE	LEFEBVRE

Déclamation lyrique	Ensemble instrumental
MESSAGER	LALO
BROUSSAN	BRUNEAU
CARRÉ	MESSAGER
DELMAS	VIDAL

La séance est levée à six heures quinze minutes.

83^e séance – Plénière – 22 mars 1912

Le vendredi 22 mars 1912, à quatre heures et demie de l'après-midi, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, s'est réuni en séance plénière dans une des salles du Palais-Royal.

En l'absence de M. Léon Bérard, Sous-secrétaire d'État, retenu à la Chambre des députés par ses fonctions, la séance est présidée par M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, membre de l'Institut.

Présents : Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Louis Broussan, Alfred Bruneau, Albert Carré, Camille Chevillard, Claude Debussy, Paul Véronge de La Nux, Jean-François Delmas, Paul Dukas, Auguste Dubulle, Edmond Duvernoy, Pedro Gailhard, Georges Gillet, Pierre Lalo, Albert Lavignac, Charles Lefebvre, Augustin Lefort, Xavier Leroux, André Messager, Isidor Philipp, Gabriel Pierné, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, Adolphe Brisson, Paul Hervieu, Mounet-Sully, Caroline-Eugénie Segond-Weber, Eugène Silvain et Fernand Bourgeat.

Excusés : Édouard Bigard-Fabre, Jules Massenet, Émile Paladilhe, Henri Maréchal, Rose Caron, Francis Planté, Louis Diémer, Jules Claretie, André Antoine, Henri Lavedan, Jean Richepin, Maurice Donnay, Julia Bartet et Alfred Capus.

M. Bourgeat, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Gabriel Fauré, président, expose au Conseil supérieur que M. le Sous-secrétaire d'État désire avoir l'avis du Conseil supérieur au sujet de la publicité des concours de fin d'année. Lecture est donnée d'une note exposant la question (pièce A).

Pièce A : Note sur l'organisation des concours pour les Prix du Conservatoire

L'excessive publicité donnée aux concours annuels du Conservatoire a été une source de tels inconvénients (tumultes, cabales en faveur de certains concurrents, troubles pendant et après les épreuves, mécontentement de personnes qualifiées ne pouvant obtenir d'invitations à cause du nombre extraordinaire de sollicitations de billets, etc., etc., qu'il est indispensable de chercher un remède à l'état des choses actuel.

Trois solutions peuvent être envisagées :

1° Le maintien des concours dans la salle du théâtre de l'Odéon, en spécifiant le nombre exact des billets à réserver aux diverses catégories d'invités (parents des concurrents, administration, professeurs du Conservatoire, membres des jurys, journalistes, et en interdisant d'une manière absolue et

effective toute manifestation, applaudissements, marques de réprobation envers les concurrents (comme cela se passe à l'Académie des Beaux-Arts lors de l'audition des cantates pour le Prix de Rome), et en supprimant la proclamation en public du résultat des concours qui serait simplement affiché et communiqué à la presse.

2° Le retour des concours à l'ancienne salle de la rue Bergère, dont les dimensions obligeraient à restreindre encore plus le nombre des invitations. Malheureusement, cette salle, outre qu'elle est mal aérée, et par conséquent extrêmement insalubre, est si dangereuse au point de vue des paniques possibles par suite de l'étroitesse de ses couloirs et de ses dégagements que la Préfecture de Police ne fait qu'en tolérer l'usage sous les réserves les plus expresses. De plus, elle est maintenant privée de son principal débouché, la cour de l'ancien Conservatoire étant murée. L'entrée et la sortie ne se font plus que par la rue du Conservatoire.

3° Enfin, aucun article du règlement organique ne prescrivant que les concours seront publics, il pourrait être décidé que les concours auront lieu, comme il en a toujours été pour les classes de composition, d'harmonie, de solfège, d'accompagnement, les classes préparatoires de piano et de violon, à huis clos et dans l'une des salles de l'école même de la rue de Madrid.

On pourrait prendre cette détermination en spécifiant que les concours ne se feront à huis clos que jusqu'à ce que la salle de concerts soit construite dans l'immeuble de la rue de Madrid.

Cette solution supprimerait tous les inconvénients du transfert des concours dans un local éloigné du Conservatoire et aurait l'avantage de bien faire sentir que ces concours sont des exercices d'école et nullement des spectacles ; que les élèves doivent rester de simples élèves jusqu'à la fin de leurs études et ne doivent être jugés par le public que lorsqu'ils ont quitté le Conservatoire.

Les Directeurs de théâtres qui font partie des jurys de déclamation, d'opéra, et d'opéra comique sont particulièrement qualifiés pour décider s'il est de l'intérêt des élèves qu'ils soient appelés à débiter.

M. le Président pose au Conseil supérieur cette 1^{re} question :

« Êtes-vous d'avis que les concours de fin d'année aient tous lieu à huis clos et dans l'enceinte même du Conservatoire, étant donné qu'aucun règlement n'implique la publicité de ces séances et que plusieurs d'entre elles sont tenues dans ces conditions sans avoir jamais donné lieu à la moindre réclamation ? »

M. Dubulle demande s'il ne serait pas utile que des Directeurs de théâtres fussent appelés à assister aux concours de chant et de déclamation lyrique.

M. le Directeur répond que les Directeurs de théâtres subventionnés font toujours partie des jurys de ces concours.

M^{me} Segond-Weber dit que les autres Directeurs peuvent avoir envie d'engager de jeunes artistes et que leur présence peut être utile à quelques élèves.

M. Messenger dit que seuls les Directeurs des théâtres subventionnés étant appelés à engager les élèves, il n'y a d'intérêt pour les élèves qu'à la présence de ces Directeurs.

M. de La Nux dit qu'un des inconvénients de la publicité est que souvent des récompenses sont données uniquement par terreur des manifestations d'un public passionné et incompetent.

Les concours des autres grandes écoles d'art ou de lettres n'ont pas lieu en public et la presse notamment n'y est pas convoquée.

Après une délibération partagée, il est procédé au vote par scrutin secret sur cette 1^{re} question.

Oui	25
Non	4
Bulletins blancs	3

[Scrutin pour la 1^{re} question – V : 33 ; MA : 17⁴⁵]

M. Le Président déclare que la réponse est Oui, à la majorité absolue.

Il est donné lecture de la 2^e question :

« Êtes-vous d'avis de présenter en 2^e ligne à M. le Sous-secrétaire d'État l'avis favorable à l'idée de conserver la publicité actuelle avec la réserve que le public sera invité à quitter la salle aussitôt que le dernier concurrent aura terminé sa scène ou son morceau de concours et que le résultat ne soit communiqué aux concurrents qu'à huis clos ? »

Non	18
Oui	1
Bulletins blancs	13

[Scrutin pour la 2^e question – V : 33 ; MA : 17⁴⁶]

M. le Président déclare que la proposition est repoussée à la majorité absolue.

3^e question : « Devra-t-on présenter à M. le Sous-secrétaire d'État un avis favorable à ce que les concours soient donnés dans l'ancienne salle du Conservatoire avec un public restreint ? »

⁴⁵ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

⁴⁶ *Id.*

Premier tour		Deuxième tour	
Non	16	Non	17
Oui	13	Oui	12
Bulletins blancs	3	Bulletins blancs	3

[Scrutin pour la 3^e question – V : 33 ; MA : 17⁴⁷]

M. le Président déclare que la proposition est repoussée à la majorité absolue.

4^e question : « Êtes-vous d'avis de demander que les concours aient lieu à huis clos seulement jusqu'à ce que la construction d'une salle rue de Madrid permette d'y convier de nouveau le public ? »

Oui	18
Non	10
Bulletins blancs	4

[Scrutin pour la 4^e question – V : 33 ; MA : 17⁴⁸]

M. le Président déclare que la proposition est adoptée à la majorité absolue.

M. le Président donne lecture d'une formule de vœu en faveur de la construction d'une salle de concerts dans l'enceinte du Conservatoire, rue de Madrid (pièce B).

Pièce B

Le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation, réuni en séance plénière (sections des études musicales et des études dramatiques) ;

Vu la nécessité d'assurer les concours de fin d'année et de faire la distribution des Prix dans l'enceinte même de l'école.

Vu la nécessité de donner en public le plus fréquemment possible des exercices d'élèves destinés à des ensembles tant musicaux que dramatiques, seul moyen d'assurer pratiquement les progrès des études tant musicales que dramatiques ;

Vu les difficultés matérielles et les graves inconvénients qu'il y aurait de donner ces exercices publics dans une salle éloignée des locaux où se font les classes régulières ;

Vu la nécessité de maintenir la classe d'orchestre qui rend les plus grands services aux élèves et qui exige un local de grande dimension ;

Vu l'urgence qu'il y a de ne point laisser se séparer de l'école* ni de dissoudre la Société des Concerts qui est une institution de grand renom pour l'École française de musique, fondée il y a plus de 70 ans en vue de donner publiquement les preuves des magnifiques résultats de l'enseignement de

⁴⁷ *Id.*

⁴⁸ *Id.*

notre Conservatoire national, institution dont la disparition constituerait une perte irréparable pour le patrimoine et le renom artistique de notre pays ; *ce qui pourrait être sur le point de se faire d'après les renseignements officieux que possède le Conservatoire,

Attendu que la salle du Conservatoire, malgré le charme de sa vétusté et l'excellence célèbre de son acoustique est de dimensions trop restreintes pour que les œuvres modernes puissent y être exécutées dans les conditions nécessaires ;

Attendu que cette petite salle présente, par l'absence de dégagements suffisants et qu'on ne peut modifier, par la combustibilité des matériaux de sa construction, de tels dangers que la Préfecture de Police, depuis plusieurs années, ne fait qu'en tolérer l'usage sous les plus expresses réserves,

Émet le vœu :

Qu'une salle de concerts suffisamment vaste, facile à évacuer et construite en matériaux solides soit édifiée d'urgence dans les dépendances mêmes des bâtiments du Conservatoire de la rue de Madrid.

Le Conseil supérieur émet le vœu que la scène de cette nouvelle salle soit de dimensions assez grandes pour qu'un orchestre de 80 musiciens et un chœur d'au moins 120 personnes puissent y être installés sur des gradins mobiles ; que des « dessous » y soient établis en vue de rendre possibles des représentations dramatiques et qu'il soit possible de disposer devant la scène, en cas de besoin, un orchestre dans la salle.

Le Conseil émet le vœu qu'une commission de musiciens désignés par lui, soit chargée d'établir et d'indiquer les modifications à apporter aux plans de l'orchestre⁴⁹.

M. Gabriel Pierné demande la suppression de l'alinéa concernant les concours qu'il déclare devoir demeurer à huis clos même quand on aura une salle.

M. Widor demande que le plan de la nouvelle salle soit soumis à l'examen et à l'approbation de musiciens. M. Messenger appuie cette motion et demande qu'une commission composée de musiciens soit nommée pour examiner les plans de la salle projetée.

À l'unanimité, le vœu, avec l'addition de celui de MM. Widor et Messenger, est adopté.

M. d'Estournelles demande que la question de la création d'une classe préparatoire de diction dramatique (pétition de M^{me} Nancy Vernet) soit discutée par la section des études dramatiques.

⁴⁹ Cette dernière phrase a été ajoutée à la fin de la pièce B au crayon, sans doute après les interventions de Gabriel Pierné et Charles-Marie Widor.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Cette section ne réunissant pas le nombre de membres présents exigés par le décret du 8 octobre 1905 pour que ses délibérations soient valables, la discussion de ce projet est remise à une séance ultérieure.

La séance est levée à six heures cinq minutes.

84^e séance – Section des études musicales – 14 juin 1912

Le vendredi 14 juin 1912, à trois heures et demie, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation, sur la convocation, et sous la présidence de M. Léon Bérard, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Léon Bérard, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Louis Broussan, Alfred Bruneau, Albert Carré, Rose Caron, Paul Véronge de La Nux, Louis Diémer, Auguste Dubulle, Paul Dukas, Edmond Duvernoy, Pedro Gailhard, Georges Gillet, Guy Ropartz, Pierre Lalo, Albert Lavignac, Charles Lefebvre, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Henri Maréchal, André Messenger, Émile Paladilhe, Isidor Philipp, Édouard Risler, Paul Vidal, Charles-Marie Widor et Fernand Bourgeat.

Excusés : Camille Chevillard, Jean-François Delmas, Jules Massenet, Gabriel Pierné, Francis Planté et André Wormser.

En ouvrant la séance, M. Léon Bérard, Sous-secrétaire d'État, se déclare heureux et honoré d'être appelé à présider pour la première fois le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire, école dont le rôle est si important dans l'éducation artistique de notre pays et qui est si remarquablement dirigée par M. Gabriel Fauré, le grand artiste et l'homme exquis.

Il rappelle que, par une tradition qui remonte à tous les régimes politiques qui se sont succédé en France, l'État a la tutelle des Arts. Son opinion personnelle est que l'État doit étendre impartialement sa protection sur les « survivances les plus tenaces et les plus modernes adaptations de l'Art » (unanimes applaudissements).

M. le Président donne la parole au secrétaire du Conseil supérieur pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance de la section des études musicales. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

L'ordre du jour de la présente séance appelle tout d'abord, la formation, en vertu de l'article 20 du décret organique du 8 octobre 1905, d'une liste de candidats, comprenant deux noms au moins et trois au plus, pour l'emploi de chargé de cours de la classe créée par le décret du 8 juin 1912, de harpe chromatique.

M. Bourgeat donne lecture, par ordre alphabétique et avec l'exposé des titres invoqués par les candidats, des personnes qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire dans le délai réglementaire après l'insertion au *Journal Officiel* de la déclaration de vacance de l'emploi.

Cette liste comprend les noms de Marie Arnaud, Pierre Bertheaume, Jeanne Dalliès, Renée Lénars et Lucile Würmser-Delcourt.

Première ligne		Deuxième ligne			
Premier tour		Premier tour ⁵⁰		Deuxième tour ⁵¹	
LÉNARS	18	WÜRMSER- DEL COURT	15	ARNAUD	16
WÜRMSER- DEL COURT	10	ARNAUD	13	WÜRMSER- DEL COURT	14
Bulletins blancs	2	BERTHEAUME	1	Bulletin blanc	1
		Bulletins blancs	2		

[Scrutin pour la désignation d'un chargé de cours de harpe chromatique –
 V : 30 ; MA : 16]

Par vote à mains levées, avec contre-épreuve, le Conseil supérieur décide de ne pas présenter de candidat en 3^e ligne.

M. le Président déclare que la liste est donc définitivement ainsi formée :

1. Renée Lénars ;
2. Marie Arnaud.

L'ordre du jour appelle ensuite la formation d'une liste de 2 noms au moins et trois au plus, de candidats, pour l'emploi de chargé de cours pour la classe nouvelle de chefs d'orchestre, conformément à l'article 20 du décret organique du 8 octobre 1905.

M. Bourgeat déclare qu'aucun candidat ne s'est fait inscrire au secrétariat à la suite de l'annonce par note au *Journal Officiel*, de la création de l'emploi.

Il a seulement reçu la visite de M. H. Rabaud, le priant de ne le considérer comme candidat que lorsque le Conseil supérieur aurait décidé de la forme sous laquelle la classe de chefs d'orchestre pourrait être faite.

À la suite de cette visite, et sur l'invitation de M. Gabriel Fauré de donner ses idées personnelles à ce sujet, M. H. Rabaud lui a adressé une lettre les exposant au long.

M. le Président invite M. Bourgeat à donner lecture au Conseil supérieur de la lettre adressée par M. Rabaud à M. Gabriel Fauré.

Après cette lecture, M. le Président déclare que la lettre de M. Rabaud, très intéressante, équivaut à un excellent exposé de titres.

⁵⁰ À l'issue du premier tour, « un membre du Conseil demande si l'on ne pourrait pas présenter 2 [premiers] noms *ex æquo* en 2^e ligne. Un autre membre réclame le scrutin secret qui est de droit quand il est réclamé ». Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

⁵¹ « M. Paul Dukas, qui s'excuse de s'être trompé sur l'heure de la convocation, prend séance. Le nombre des votants est donc de 31. La majorité absolue reste à 16 voix. »

M. Messenger dit que la création de cette classe est à souhaiter.

M. le Ministre demande si le Conseil supérieur pense que le crédit ouvert à cet effet par la loi de Finances est suffisant.

M. P. Lalo dit qu'on pourrait faire cet essai en confiant les fonctions de professeur de chefs d'orchestre au même professeur que la classe d'orchestre et propose de remettre l'étude de la question au mois d'octobre, afin qu'on ait le temps de chercher le moyen de réunir la théorie à la pratique, ce qui lui paraît indispensable.

M. Paul Dukas demande que la classe, si elle doit n'être que théorique, s'appelle « classe préparatoire de chefs d'orchestre ».

M. Guy Ropartz demande que les deux emplois soient remplis par le même titulaire.

Après une délibération à laquelle prennent part un grand nombre de membres du Conseil supérieur, M. le Président propose d'émettre le vœu suivant : « Le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire, heureux que soit créé une classe préparatoire de chefs d'orchestre, mais insuffisamment éclairé sur les moyens pratiques de l'organiser, désireux, en outre, de voir se produire des candidatures, émet le vœu de voir la question mise à l'ordre du jour jusqu'à une séance qui pourrait être tenue après la prochaine rentrée des classes ».

Le vœu est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à cinq heures quinze minutes.

85^e séance – Plénière – 22 juin 1912

Le samedi 22 juin 1912, à quatre heures et demie, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation s'est réuni, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Gabriel Fauré, Henri Valentino, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Jean Richepin, Charles-Marie Widor, Alfred Bruneau, Henri Maréchal, Paul Véronge de La Nux, Claude Debussy, Pierre Lalo, Jean-François Delmas, Auguste Dubulle, Edmond Duvernoy, Camille Chevillard, Paul Vidal, Xavier Leroux, Isidor Philipp, Pedro Gailhard, Augustin Lefort, Albert Lavignac, Louis Diémer, Georges Gillet et Fernand Bourgeat.

Excusés : Rose Caron, Julia Bartet, Caroline-Eugénie Segond-Weber, Jules Massenet, Émile Paladilhe, André Messager, Louis Broussan, Albert Carré, Gabriel Pierné, Édouard Risler, Francis Planté, André Wormser, Charles Lefebvre, Jules Claretie, André Antoine, Henri Lavedan, Paul Hervieu, Maurice Donnay, Alfred Capus, Adolphe Brisson, François de Curel, Mounet-Sully, Eugène Silvain et Paul Mounet.

La section des études dramatiques, représentée par un seul de ses membres, M. Jean Richepin, ne peut pas tenir sa séance spéciale ; les délibérations, pour être valables, exigeant aux termes du décret organique la présence de la moitié des titulaires.

M. le Président exprime néanmoins l'avis que, comme il ne s'agit que d'un simple vœu, pourra être demandée la création d'une classe préparatoire de diction, la plupart des membres de la section des études dramatiques lui ayant exprimé personnellement le désir de cette création.

La séance plénière est ouverte.

M. Bourgeat donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars, qui est adopté.

M. le Président propose au Conseil supérieur d'émettre le vœu de voir réunir la classe de maintien des femmes, confiée actuellement à M^{lle} Parent, à la classe de maintien et de gestes que fait pour les élèves-hommes M. de Félicis et de nommer celui-ci chargé de cours titulaire.

M. Jean d'Estournelles fait observer qu'on doit procéder régulièrement et légalement en demandant une modification du décret organique et, ensuite, en invitant les candidats à se faire inscrire en vue de la classe de maintien mixte ainsi créée.

Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

La séance plénière est levée à cinq heures.

86^e séance – Section des études musicales – 22 juin 1912

La séance de la section des études musicales est ouverte à cinq heures dix minutes, après que les membres de la section des études dramatiques se sont retirés.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de 2 ou de 3 candidats à proposer à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur titulaire de la classe de harpe, en remplacement de M. Hasselmans, décédé.

La parole est donnée à M. Bourgeat pour la lecture des noms des candidats qui se sont fait inscrire au secrétariat dans le délai imparti par la note insérée au Journal Officiel, déclarant la vacance de l'emploi.

Les titres invoqués par chacun des candidats sont résumés par M. Bourgeat.

La liste comprend, par ordre alphabétique, les noms de Isaac Cauderer, Victor Cœur, Micheline Kahn, Fernand Maignien, Raphaël Martenot, Henriette Renié, Carlos Salzedo, Caroline Luigini-Tardieu et Marcel Tournier.

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour	
TOURNIER	17	RENIÉ	9	MARTENOT	12
RENIÉ	5	MARTENOT	7	LUIGINI-TARDIEU	8
MARTENOT	4	LUIGINI-TARDIEU	7	KAHN	3
		KAHN	1	SALZEDO	2
		SALZEDO	1	Bulletin blanc	1
		Bulletin blanc	1		
		Deuxième tour		Deuxième tour⁵²	
		RENIÉ	9	MARTENOT	12
		MARTENOT	8	LUIGINI-TARDIEU	9
		LUIGINI-TARDIEU	8	KAHN	3
		Bulletin blanc	1	Bulletin blanc	1
		Troisième tour		Troisième tour	
		RENIÉ	9	MARTENOT	14
		MARTENOT	8	LUIGINI-TARDIEU	10
		LUIGINI-TARDIEU	8	Bulletins blancs	2
		Bulletin blanc	1		
		Quatrième tour⁵³			
		RENIÉ	11		
		MARTENOT	9		
		LUIGINI-TARDIEU	5		
		Bulletin blanc	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de harpe (classe d'Alphonse Hasselmans) – V : 26 ; MA : 14]

La liste présentée à M. le Ministre sera donc ainsi formée :

1. Marcel Tournier ;
2. Henriette Renié ;
3. Raphaël Martenot.

La séance est levée à cinq heures quinze minutes.

⁵² Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

⁵³ Bien qu'elle n'obtienne pas la majorité absolue, « M. le Président déclare que le nom de M^{lle} Renié sera porté en 2^e ligne. »

87^e séance – Section des études dramatiques – 21 novembre 1912

Le jeudi 21 novembre 1912, à quatre heures, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études dramatiques) s'est réuni, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Léon Bérard, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Jules Claretie, Paul Hervieu, Maurice Donnay, Julia Bartet, Mounet-Sully, André Antoine, Adolphe Brisson, Caroline-Eugénie Segond-Weber, Paul Mounet et Fernand Bourgeat.

Excusés : Henri Lavedan, Jean Richepin, Alfred Capus, François de Curel et Eugène Silvain.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président invite le Conseil supérieur à former une liste de 2 noms au moins et de 3 au plus de candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur sans appointements pour une classe nouvelle créée de diction préparatoire.

Le secrétaire du Conservatoire donne lecture, par ordre alphabétique, des noms des personnes qui, conformément à la note parue au *Journal Officiel*, se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire en vue de cet emploi.

Les titres invoqués par chacun des candidats sont résumés par M. Bourgeat. La liste comprend les noms de : [Nancy Vernet, Charles Siblot, Ernest-Félix Soquet (dit Amaury), Depas*, Armand-Louis-Eugène Gauley, Froissart*, Léa Caristie-Martel, Faure* et Vrignanet*].

M. Jean d'Estournelles donne lecture de l'arrêté ministériel fixant les attributions du futur professeur.

Après une délibération à laquelle prennent part MM. André Antoine, Adrien Bernheim, Maurice Donnay, M^{me} Bartet, M. P. Mounet, Adolphe Brisson et Fernand Bourgeat, M. le Sous-secrétaire d'État promet de modifier son arrêté et de faire, comme il est demandé, de la nouvelle classe une classe auxiliaire où ne seront admis que les élèves des classes de déclamation, par leurs professeurs, jugeant avoir besoin d'apprendre les éléments de grammaire et de diction qui leur manqueraient.

Première ligne		Deuxième ligne			
Premier tour		Premier tour		Deuxième tour	
NANCY VERNET	13	SIBLOT	3	AMAURY	4
SIBLOT	2	AMAURY	3	FROISSART	2
		DEPAS	2	CARISTIE-MARTEL	2
		GAULEY	1	GAULEY	2
		Bulletins blancs	6	DEPAS	1
				FAURE	1
				VRIGNANET	1
				SIBLOT	1
				Bulletin blanc	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de diction préparatoire
 (création de classe) – V : 15 ; MA : 8]

À mains levées, et sans opposition, le nom de M. Amaury sera porté en 2^e ligne.
 Le Conseil décide de ne pas présenter de candidat en 3^e ligne.

M. le Président déclare que la liste présentée à M. le Ministre sera ainsi formée :

1. Nancy Vernet ;
2. Ernest-Félix Soquet (dit Amaury).

M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, demande si, conformément au projet d'arrêté annoncé de M. le Sous-secrétaire d'État, les élèves de déclamation devront passer l'examen semestriel de janvier, dans la même scène pour chacun de leurs emplois dramatiques.

Après une courte délibération, à laquelle prennent part MM. P. Hervieu, Adrien Bernheim, Bourgeat, et plusieurs membres du Conseil supérieur, M. le Sous-secrétaire d'État déclare qu'il prendra une décision en temps utile.

La séance de la section des études dramatiques est levée à quatre heures et quinze minutes.

88^e séance – Plénière – 21 novembre 1912

Le jeudi 21 novembre 1912, après la séance de la section des études dramatiques, à quatre heures quinze minutes, commence la séance plénière, sous la présidence de M. Léon Bérard, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

En ouvrant la séance, M. le Président exprime les regrets profonds que lui a causés la mort de Massenet, le grand compositeur à qui sont dus tant de chefs-d'œuvre et dont le souvenir restera éternellement chers à ses amis, à ses innombrables admirateurs. M. Massenet n'avait cessé de témoigner au Conservatoire, dont il avait été un des plus brillants élèves et un des plus célèbres professeurs, un attachement dont il avait maintes fois donné des preuves au Conseil supérieur de l'enseignement, dont il était membre zélé, ponctuel et passionné (applaudissements unanimes).

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de 2 ou de 3 noms pour la nomination d'un chargé de cours pour la classe de maintien à l'usage des élèves de déclamation dramatique et lyrique. M. Bourgeat, secrétaire du Conseil supérieur, donne lecture de la liste des candidats qui se sont fait inscrire au secrétariat pour cet emploi.

Cette liste comprend les noms de Bernardet*, Jacques de Félicis, Henriette Régnier et Paul Raymond.

<u>Première ligne</u>		<u>Deuxième ligne</u>	
<u>Premier tour</u>		<u>Premier tour</u>	
DE FÉLICIS	35	RÉGNIER	22
		RAYMOND	12
		Bulletin blanc	1

[Scrutin pour la désignation d'un chargé de cours de maintien (création de classe) – V : 35 ; MA : 18]

À mains levées, le Conseil supérieur décide de présenter en 3^e ligne M. P. Raymond.

M. le Président déclare que la liste présentée à M. le Ministre sera ainsi formée :

1. Jacques de Félicis ;
2. Henriette Régnier ;
3. Paul Raymond.

Il est ensuite procédé à la désignation par vote de tirage au sort des 5 membres de la section des études musicales et des 5 membres de la section des études dramatiques qui composeront, sous la présidence du Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, le jury pour l'attribution du Grand Prix Osiris. Sont désignés :

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

dans la section des études musicales : André Messager, Louis Diémer, Georges Gillet, Camille Chevillard et Paul Vidal (suppléants : Albert Carré, Émile Paladilhe, Pierre Lalo et André Wormser) ;

dans la section des études dramatiques : Paul Hervieu, Jean Richepin, Jules Claretie, Julia Bartet et Maurice Donnay (suppléants : François de Curel, Mounet-Sully, André Antoine et Caroline-Eugénie Segond-Weber).

La séance est levée à quatre heures quarante-cinq minutes.

89^e séance – Section des études musicales – 21 novembre 1912

Le jeudi 21 novembre 1912, à quatre heures quarante-cinq minutes, la section des études musicales du Conseil supérieur de l'enseignement s'est réunie, après la séance plénière, sous la présidence de M. Léon Bérard, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

M. le Président exprime les regrets que lui a fait éprouver, et que le Conseil supérieur partagera certainement, la démission de M. Paul Dukas, qu'il s'agit de remplacer comme professeur de la classe d'orchestre.

M. Bourgeat, secrétaire du Conservatoire, donne lecture de la liste des candidats qui se sont fait inscrire pour cet emploi. Ce sont, par ordre alphabétique : Alfred Bachelet, Fernand Stoupan et Vincent d'Indy.

Première ligne

Premier tour		Deuxième tour	
D'INDY	11	D'INDY	8
BACHELET	2	BACHELET	2
Bulletins blancs	13	Bulletins blancs	16

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de la classe d'orchestre (classe de Paul Dukas) – V : 26 ; MA : 14]

M. Messenger dit qu'il est extraordinaire que le Conseil supérieur veuille supprimer la classe d'orchestre.

Un membre du Conseil supérieur répond qu'il n'est pas question de cela.

M. le Président pose au Conseil supérieur la question suivante : « Y a-t-il lieu de maintenir la classe d'orchestre ? »

Oui	22
Non	4

[Scrutin pour le maintien de la classe d'orchestre – V : 26 ; MA : 14]

M. le Président déclare qu'en présence de ce vote, il fera procéder à un dernier tour de scrutin pour la désignation du candidat à présenter en 1^{re} ligne.

Première ligne		Deuxième ligne	
Troisième tour		Premier tour	
D'INDY	15	BACHELET	21
BACHELET	3	STOUPAN	1
STOUPAN	1	Bulletins blancs	4
Bulletins blancs	7		

[Suite du scrutin pour la désignation d'un professeur de la classe d'orchestre
(classe de Paul Dukas) – V : 26 ; MA : 14]

Le Conseil supérieur décide de ne pas présenter de candidat en 3^e ligne.

M. le Président déclare que la liste sera ainsi présentée à M. le Ministre :

1. Vincent d'Indy ;
2. Alfred Bachelet.

M. le Président demande au Conseil supérieur d'émettre un avis sur la création demandée par M^{lle} Barra d'un cours d'orthophonie qu'elle propose de faire gratuitement.

À l'unanimité, le Conseil supérieur déclare maintenir le vœu qu'il a déjà formulé, de ne voir créer ni autoriser au Conservatoire que des cours se référant directement à l'enseignement dramatique ou musical ; aucun cours d'ordre scientifique ou médical n'étant, à son avis, à sa place au Conservatoire national de musique et de déclamation.

La séance est levée à cinq heures et demie.

90^e séance – Section des études dramatiques – 18 mars 1913

Le mardi 18 mars 1913, à quatre heures, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, s'est réuni dans une de salles du Palais-Royal. M. Léon Bérard, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, ayant fait exprimer ses regrets de ne pouvoir présider le Conseil supérieur, étant retenu au Sénat par la discussion du budget des Beaux-Arts, a prié M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, de présider la séance.

Présents : Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Jean d'Estournelles de Constant, Henri Valentino, Jules Claretie, Paul Hervieu, Maurice Donnay, Henri Lavedan, Mounet-Sully, Caroline-Eugénie Segond-Weber, Alfred Capus, Paul Mounet, Adolphe Brisson et Fernand Bourgeat.

Excusés : Julia Bartet, André Antoine, François de Curel et Jean Richepin.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance de la section des études dramatiques (21 novembre 1912). Il est adopté.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de 2 ou de 3 noms de candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur d'histoire et de littérature dramatique, en remplacement de M. Louis de Gramont, décédé.

M. Bourgeat donne lecture de la liste par ordre alphabétique des candidats qui se sont fait inscrire en vue de cette nomination.

Dans cette liste, où les titres invoqués par chacun des candidats, sont réunis les noms de : [Tancrede Martel, Camille Le Senne, Albert Dayrolles, Georges-Gustave Toudouze, André-Ferdinand Hérold, Léopold Lacour et Vibert*].

Après cette lecture, le Conseil supérieur délibère et examine les titres de divers candidats.

Une lettre de M. Richepin, absent, est lue. M. Richepin y recommande la candidature de M. Martel. M. Paul Hervieu parle en faveur de M. [Camille] Le Senne ; M. Adolphe Brisson rappelle que M. [Albert] Dayrolles a été déjà présenté en 2^e ligne lors de la nomination de M. de Gramont ; M. Adrien Bernheim parle en faveur de M. [Georges-Gustave] Toudouze qui a fait avec succès la suppléance de ce professeur pendant la longue maladie de M. de Gramont. M. Jules Claretie appuie également cette candidature.

M^{me} Segond-Weber demande s'il n'a pas été question de supprimer cette chaire.

M. le Président répond que la question n'est pas à l'ordre du jour et invite le Conseil à procéder au vote pour la désignation du candidat qui sera porté en 1^{re} ligne.

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour	
TOUDOUZE	7	HÉROLD	7	DAYROLLES	7
HÉROLD	3	DAYROLLES	3	MARTEL	5
DAYROLLES	2	MARTEL	3	LACOUR	1
LE SENNE	1	LACOUR	1	Bulletin blanc	1
MARTEL	1				
Deuxième tour		Deuxième tour		Deuxième tour	
TOUDOUZE	10	HÉROLD	7	DAYROLLES	7
HÉROLD	3	DAYROLLES	4	MARTEL	5
DAYROLLES	1	MARTEL	2	LACOUR	1
		LE SENNE	1	VIBERT	1
		Troisième tour		Troisième tour ⁵⁴	
		HÉROLD	11	DAYROLLES	7
		DAYROLLES	3	MARTEL	5
				Bulletin blanc	1
				Quatrième tour	
				MARTEL	7
				DAYROLLES	6
				Bulletin blanc	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'histoire et de littérature
 dramatique (classe de Louis de Gramont) – V : 14 ; MA : 8]

M. le Président consulte le Conseil supérieur sur la proposition de ne pas présenter de candidat en 3^e ligne. Cette proposition est adoptée.

En conséquence, la liste présentée à M. le Ministre sera ainsi composée :

1. Georges-Gustave Toudouze ;
2. André-Ferdinand Hérold.

M. le Président propose que, vu l'absence de M. le Sous-secrétaire d'État, la question du répertoire à fixer pour les scènes d'examen et de concours soit remise à une séance ultérieure.

⁵⁴ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

M. Valentino dit que M. le Sous-secrétaire d'État l'a chargé de demander au Conseil supérieur s'il ne veut pas désigner une sous-commission qui élaborerait un projet. Il en est ainsi décidé.

M. Paul Hervieu demande que cette sous-commission soit composée de professeurs du Conservatoire.

Le Conseil supérieur décide de nommer la sous-commission et désigne pour en faire partie les six professeurs du Conservatoire en leur adjoignant M. Fernand Bourgeat, secrétaire général.

M. Paul Hervieu exprime le vœu que la sous-commission se borne à limiter le choix des scènes au répertoire classique.

Le Conseil supérieur décide de prier la sous-commission de tenir compte de ce vœu quand elle présentera à M. le Sous-secrétaire d'État la liste des scènes qu'elle aura choisie.

La séance est levée à quatre heures quarante minutes.

92^e séance – Section des études musicales – 14 octobre 1913

Le mardi 14 octobre 1913, à quatre heures quarante-cinq minutes, la section des études musicales du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation, sur la convocation de M. Léon Bérard, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Léon Bérard, Gabriel Fauré, Adrien Bernheim, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Alfred Bruneau, Rose Caron, Camille Chevillard, Claude Debussy, Jean-François Delmas, Louis Diémer, Auguste Dubulle, Edmond Duvernoy, Pedro Gailhard, Georges Gillet, Guy Ropartz, Louise Grandjean, Albert Lavignac, Charles Lefebvre, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Henri Maréchal, André Messenger, Isidor Philipp, Gabriel Pierné, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, André Wormser et Fernand Bourgeat,.

Absents : Louis Broussan, Albert Carré, Paul Véronge de La Nux, Pierre Lalo, Émile Paladilhe, Francis Planté et Édouard Risler.

M. Bourgeat, secrétaire du Conseil supérieur, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de deux ou de trois noms de candidats à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur d'harmonie en remplacement de M. Taudou, admis par sa demande à prendre sa retraite.

M. Bourgeat donne lecture de la liste des candidats qui se sont fait inscrire au secrétariat du Conservatoire dans les 20 jours qui ont suivi la publication au Journal Officiel d'une note annonçant la vacance de l'emploi.

Cette liste comprend, par ordre alphabétique, les noms de : André Bloch, Lucien Chevaillier, Georges Defaÿ, Louis Dumas, Wladimir Dyck, Jules Mouquet, Raymond Pech, Marcel Samuel-Rousseau, Florent Schmitt et Charles Silver.

Les titres invoqués par chacun des candidats sont résumés et présentés dans cette liste.

Première ligne

Premier tour	
SAMUEL-ROUSSEAU	7
MOUQUET	6
SCHMITT	5
BLOCH	4
SILVER	4
PECH	2

Deuxième tour

SCHMITT	8
MOUQUET	6
SAMUEL-ROUSSEAU	6
SILVER	4
PECH	3
BLOCH	1

Troisième tour

MOUQUET	9
SCHMITT	8
SAMUEL-ROUSSEAU	7
PECH	2
BLOCH	1
SILVER	1

Quatrième tour

MOUQUET	9
SCHMITT	9
SAMUEL-ROUSSEAU	7
PECH	3

Cinquième tour

MOUQUET	13
SCHMITT	9
SAMUEL-ROUSSEAU	5
PECH	1

Sixième tour

MOUQUET	18
SCHMITT	9
SAMUEL-ROUSSEAU	1

Deuxième ligne

Premier tour	
SAMUEL-ROUSSEAU	11
PECH	4
SILVER	4
BLOCH	2
CHEVAILLIER	1
Bulletins blancs	6

Deuxième tour

SAMUEL-ROUSSEAU	22
PECH	3
SILVER	3

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'harmonie (classe d'Antoine Taudou) – V : 28 ; MA : 15]

Il est proposé au Conseil supérieur de ne pas présenter de 3^e candidat.

Le scrutin est demandé sur cette proposition.

Au scrutin secret, par 20 voix contre 8, le Conseil supérieur décide de ne pas présenter de candidat en 3^e ligne.

M. le Président déclare, en conséquence, que la liste présentée à M. le Ministre sera ainsi composée :

1. Jules Mouquet ;
2. Marcel Samuel-Rousseau.

L'ordre du jour appelle ensuite la désignation par le Conseil supérieur de 4 de ses membres pour chacun des jurys d'admission et pour chacun des comités d'examen pour l'année 1914.

Le Conseil supérieur décide à mains levées et sans opposition de maintenir en 1914 dans les jurys d'admission et dans les comités d'examen ceux de ses membres qu'il avait désignés pour l'année 1913.

La séance est levée à six heures.

93^e séance – Section des études musicales – 21 janvier 1914

Le mercredi 21 janvier 1914, à dix heures, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire (section des études musicales), sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Paul Jacquier, Gabriel Fauré, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Rose Caron, Camille Chevillard, Claude Debussy, Jean-François Delmas, Louis Diémer, Edmond Duvernoy, Pierre-Barthélemy Gheusi, Georges Gillet, Louise Grandjean, Pierre Lalo, Albert Lavignac, Charles Lefebvre, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Henri Maréchal, Émile Paladilhe, Isidor Philipp, Gabriel Pierné, Édouard Risler, Paul Vidal, Charles-Marie Widor, André Wormser et Fernand Bourgeat.

Excusés : Adrien Bernheim, Louis Broussan, Alfred Bruneau, Paul Véronge de La Nux, Auguste Dubulle, Pedro Gailhard, Guy Ropartz, André Messenger et Francis Planté.

M. Bourgeat donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de la section (14 octobre 1913). Le procès-verbal est adopté sans observations.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de 2 ou de 3 noms à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de piano [(élèves-hommes)], en remplacement de M. Victor Staub, nommé professeur d'une classe d'élèves-femmes en remplacement de M. Delaborde, décédé.

M. le Président donne la parole à M. Bourgeat pour donner lecture de la liste par ordre alphabétique des candidats qui se sont fait inscrire au Sous-secrétariat d'État, dans les délais prescrits en vue de cette nomination.

Cette liste comprend les noms suivants : Paul Braud, Ludovic Breitner, Jean Canivet, Marcel Chadeigne, Armand Ferté, César Geloso, Gabriel Grovlez, Georges de Lausnay, Lazare Lévy, Henri Libert, Roland Lortat-Jacob, Joseph Morpain, Ferdinand Motte-Lacroix, Auguste Pierret, Santiago Riera, Marie-Aimée Roger-Miclos, Henri Schidenhelm, Georges Sporck, Vandrisse* et Lucien Würmser.

Les titres invoqués par chacun de ces candidats ont été réunis par les soins de l'administration des Beaux-Arts.

M. Chevillard demande pourquoi ne figure pas sur la liste des candidats le nom de M. [Cesare] Galeotti qui a demandé son inscription dans les délais prescrits.

M. le Sous-secrétaire d'État répond que M. Galeotti n'est pas français et que, si le règlement n'écarte pas du corps enseignant du Conservatoire les étrangers, il est dans l'esprit même de nos lois qu'ils ne puissent pas être investis de fonctions

officielles. La preuve en est dans la loi sur les retraites qui n'admet par les étrangers au bénéfice des pensions. Or, les traitements des professeurs du Conservatoire sont soumis à la retenue en vue de la retraite. Cela prouve l'incapacité des étrangers à obtenir ces emplois.

M. Chevillard dit que M. Galeotti a obtenu sa naturalisation, qui doit être signée par M. le Garde des sceaux d'ici à quarante-huit heures ainsi qu'il résulte d'une lettre de M. le Garde des sceaux d'ici à quarante-huit heures.

M. le Président dit que M. Galeotti n'étant pas encore naturalisé, était encore italien quand il a demandé son inscription. Le règlement précisera à l'avenir l'interdiction d'inscrire les étrangers comme candidats.

M. Gabriel Fauré rappelle que toutes les études musicales de M. Galeotti ont été faites au Conservatoire national et qu'on l'a toujours considéré comme un artiste français.

M. Lalo dit que jusqu'à ce qu'à ce que le règlement soit formel à cet égard, il lui semble qu'on ne peut pas l'appliquer d'une façon différente de ce qui s'est fait dans le passé.

M. le Président dit qu'il est prêt à accepter la solution que voudra donner à cet incident le Conseil supérieur lui-même. Il met donc aux voix la question de savoir si la candidature de M. Galeotti sera examinée ou non.

Après une épreuve à mains levées qui est déclarées douteuse, il est procédé au scrutin par bulletins secrets.

Pour	15
Contre	10
Bulletins blancs	2

[Scrutin pour l'inscription de la candidature de Cesare Galeotti – V : 27 ;
MA : 14]

M. le Président déclare que le Conseil supérieur est d'avis d'ajouter le nom de M. Galeotti à la liste des candidats.

Première ligne

Premier tour		Troisième tour	
RIERA	7	RIERA	12
BRAUD	6	PIERRET	5
FERTÉ	3	BRAUD	4
LAZARE LÉVY	3	LAZARE LÉVY	3
PIERRET	3	FERTÉ	1
GALEOTTI	2	GALEOTTI	1
LORTAT-JACOB	2	MORPAIN	1
MORPAIN	1		

Deuxième ligne

Premier tour	
LAZARE LÉVY	8
FERTÉ	6
BRAUD	4
LORTAT-JACOB	4
BREITNER	2
CHADEIGNE	1
MORPAIN	1
Bulletin blanc	1

Deuxième tour

RIERA	11
BRAUD	6
PIERRET	5
LAZARE LÉVY	3
GALEOTTI	1
LORTAT-JACOB	1

Quatrième tour

RIERA	14
PIERRET	8
BRAUD	2
GALEOTTI	1
LAZARE LÉVY	1
MORPAIN	1

Deuxième tour

LAZARE LÉVY	16
FERTÉ	3
LORTAT-JACOB	3
BRAUD	1
DE LAUSNAY	1
MORPAIN	1
ROGER-MICLOS	1
Bulletin blanc	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de piano (élèves-hommes)
 (classe de Victor Staub) – V : 27 ; MA : 14]

À mains levées, le Conseil supérieur décide de ne pas désigner de candidat à porter en 3^e ligne.

M. le Président déclare que la liste présentée à M. le Ministre sera ainsi composée :

1. Santiago Riera ;
2. Lazare Lévy.

Le Conseil supérieur désigne M. Gheusi pour remplacer M. Carré dans le comité d'examen des classes de déclamation lyrique.

La séance est levée à onze heures trente minutes.

95^e séance – Section des études musicales – 26 février 1914

Le jeudi 26 février 1914, à dix heures et demie, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national supérieur de musique et de déclamation (section des études musicales), sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Paul Jacquier, Gabriel Fauré, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Alfred Bruneau, Jean-François Delmas, Louis Diémer, Théodore Dubois, Edmond Duvernoy, Pierre-Barthélemy Gheusi, Georges Gillet, Louise Grandjean, Pierre Lalo, Albert Lavignac, Charles Lefebvre, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Henri Maréchal, Édouard Risler, Paul Vidal, André Wormser et Fernand Bourgeat.

Excusés : Adrien Bernheim, Louis Broussan, Rose Caron, Camille Chevillard, Claude Debussy, Paul Véronge de La Nux, Auguste Dubulle, Pedro Gailhard, Guy Ropartz, André Messenger, Émile Paladilhe, Isidor Philipp, Gabriel Pierné et Charles-Marie Widor.

Le procès-verbal de la dernière séance de la section (26 février 1914) est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un candidat à présenter à M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de la classe de chefs d'orchestre, nouvellement créée par décision ministérielle.

M. Th. Dubois dit, que n'étant que depuis tout récemment appelé à siéger de nouveau dans le Conseil supérieur, il s'étonne que cet emploi ait été créé, l'enseignement de la conduite de l'orchestre, – au moins du temps où il dirigeait le Conservatoire, – ayant toujours été fait par le professeur de la classe d'orchestre, lequel offrait régulièrement aux élèves des classes de composition de tenir le bâton lors de la lecture de tous œuvres [*sic*]. Il ajoute que les élèves s'y refusaient généralement. M. Th. Dubois ajoute aussi que l'art de conduire l'orchestre ne s'enseigne pas précisément. C'est un don que les musiciens, – même les plus grands, – ne possèdent pas tous, – mais qui est, en quelque sorte, inné chez certains sujets.

M. le Président répond que la question n'est pas à l'ordre du jour ; il s'agit aujourd'hui, non de discuter sur l'opportunité de la création de cette classe, mais uniquement de désigner un candidat pour occuper le poste de professeur de cette classe.

Un seul candidat, M. Vincent d'Indy, déjà professeur de la classe d'orchestre, s'est fait inscrire en vue de cet emploi. À mains levées, et sans opposition, le nom de M. Vincent d'Indy est désigné pour être proposé à M. le Ministre.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un candidat pour l'emploi de professeur supplémentaire sans appointement du cours de timbales et d'instruments à percussion.

M. Bourgeat donne lecture de la liste des candidats qui se sont fait inscrire. Ce sont : Joseph Baggers et Ernest Baranger.

<u>Première ligne</u>		<u>Deuxième ligne</u>	
<u>Premier tour</u>		<u>Premier tour</u>	
BAGGERS	21	Bulletin blanc	22
Bulletin blanc	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de timbales et d'instruments à percussion (création de classe) – V : 22 ; MA : 12]

Par 22 bulletins blancs, le Conseil supérieur manifeste son avis de ne pas présenter de candidats en deuxième ligne.

M. le Président déclare que le nom de M. [Joseph] Baggers sera porté en première ligne sur la liste présentée à M. le Ministre.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M^{lle} Chasles, sur le contenu de laquelle M. le Ministre demande l'avis du Conseil Supérieur.

Monsieur le Ministre

Il n'existe point en France d'École nationale de danse.

L'Opéra possède des cours d'enseignement très complets et réputés à juste titre mais exclusivement affectés à son propre usage et lorsque les autres théâtres de Paris ou ceux de province veulent s'attacher un corps de ballet, ils le recrutent difficilement parmi les rares transfuges de l'Opéra et surtout parmi les étrangères. Les maîtres de ballet s'accommodent tant bien que mal de cet état de choses et en tirent le meilleur parti possible mais je les ai souvent entendu exprimer le regret qu'il n'y ait pas un Conservatoire national de danse, comme il en existe un pour la musique et la déclamation.

Une section spéciale annexée au Conservatoire national n'entraînerait aucune dépense car les nouveaux locaux de la rue de Madrid, vastes, bien agencés, suffiraient à une triple destination. Deux classes pourraient être créées l'une élémentaire, l'autre supérieure ; chacune d'elles recevrait 15 élèves.

On ne serait admis au Conservatoire qu'à partir de 13 ans, ce qui permettrait de n'accueillir que les enfants ayant satisfait aux obligations scolaires. Les études se termineraient à 20 ans.

Le cours supérieur se recruterait en principe dans le cours élémentaire. Deux examens seraient passés en janvier et en juin : le premier déciderait du

classement des élèves dans le cours supérieur ou de leur maintien au cours élémentaire ; le second ferait un choix des élèves à admettre au concours de fin d'année.

On constituerait ainsi rapidement une pépinière de jeunes danseuses qui assurerait l'heureux recrutement des théâtres de Paris autres que l'Opéra et des théâtres de province si dépourvus. Les maîtres de ballet trouveraient facilement réunies parmi ces élèves les conditions d'âge, de savoir et de traditions désirées par les compositeurs et qui ont fait à l'Opéra la légitime célébrité de l'École Française ; celle-ci avec son goût, sa grâce, son esprit, ses transformations où l'art trouve toujours son compte laisse loin derrière tous les enseignements étrangers, et si les ballets de St-Pétersbourg ont recueilli chez nous grand succès, c'est quand ils nous ont rapporté sous une forme excellente la technique des maîtres français que les écoles impériales ont jadis empruntée.

En vous parlant, Monsieur le Ministre, du développement et des transformations successives de la grande école française nous entendions rappeler ses incessants progrès, sans rien abandonner des études fondamentales de notre chorégraphie d'autrefois parce qu'elles donnent aux élèves les connaissances de métier et l'assouplissement physique indispensables à toute véritable danseuse ; la danse comme les autres arts ne doit pas rester stationnaire et la loi d'évolution artistique exige que l'enseignement ne se tienne pas à l'écart des idées modernes : il peut, il doit en tirer parti. C'est ainsi que les créations très personnelles de Madame Mariquita, les évolutions de l'art grec par Madame Isadora Duncan sont des exemples dont nous ne devons pas manquer de nous inspirer

Si vous pensiez, Monsieur le Ministre, que le projet dont je viens de vous soumettre les bases générales soit intéressant, je solliciterais l'honneur de mettre à votre disposition l'expérience acquise dans ma carrière théâtrale et d'occuper gratuitement le nouveau poste à créer ; cette création serait faite dans les mêmes conditions administratives que celles du cours d'esthétique d'art lyrique fondé par Monsieur Imbart de la Tour ou plus récemment du cours préparatoire de déclamation dramatique professé par Madame Nancy Vernet.

J'apporterai à l'accomplissement de cette tâche tout mon dévouement, non sans quelque espoir d'arriver à justifier votre haute confiance.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

J. Chasles.

112, boulevard Malesherbes.

Après cette lecture, M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, qu'à son avis, la création d'un enseignement de la chorégraphie au Conservatoire soulève des difficultés de diverses natures.

Au point de vue matériel, cette création entraînerait des dépenses assez élevées, même en admettant que le professeur ne reçût aucune rémunération.

Il y aurait à établir des locaux appropriés tels que classes à plancher incliné et barres horizontales ; des loges pour le déshabillage des élèves, la chorégraphie exigeant des vêtements spéciaux. Il en faudrait pour les filles et pour les garçons puisque les classes seraient destinées à des élèves des deux sexes.

Il faudrait, comme cela est fait à l'Académie nationale de danse, fournir des chaussons de danse et des maillots ; mais tout cela pourrait se résoudre au moyen de crédits budgétaires.

Le point de vue artistique et moral est plus délicat.

Les concours pour l'admission ne pourraient se faire qu'avec un jury très différent de ceux qui sont formés pour les classes de musique. Ce jury devrait être composé de spécialistes, c'est-à-dire de chorégraphes professionnels, de compositeurs de ballets et même de médecins, car la sélection entre les aspirants ne pourrait se baser sur des connaissances techniques plus ou moins avancées puisqu'il s'agirait d'enfants ; elle ne pourrait se baser sur des aptitudes physiques, anatomiques pour ainsi dire.

Nous voilà loin de l'objet même auquel répond le Conservatoire national qui a toujours été et s'est de plus en plus montré comme une école supérieure de musique et de déclamation.

En outre, il y a lieu d'observer que les seuls théâtres subventionnés, – ceux pour lesquels le Conservatoire prépare des artistes dans ses classes de chant et de déclamation, – qui donnent place dans leurs spectacles à la chorégraphie, sont l'Opéra et l'Opéra-Comique.

Or, ces deux théâtres ont chacun leur école de danse. L'Opéra est même qualifié d'Académie nationale de musique et de danse.

Alors, les élèves du Conservatoire pour la chorégraphie seraient donc destinés uniquement aux music-halls et autres théâtres d'ordre inférieur ?

J'ajouterai que la population spéciale des classes de danse n'a rien à voir avec celle de nos classes de musique. Ce serait un rapprochement qui pourrait ne pas sembler sans inconvénients.

Cette déclaration est suivie de nombreuses marques d'assentiment.

M. le Président met aux voix par scrutin secret la question suivante : « Le Conseil supérieur émet-il un avis favorable à la création au Conservatoire national de musique et de déclamation d'une section d'enseignement de la chorégraphie ? ».

Non	19
Oui	2
Bulletin blanc	1

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

M. le Président déclare que l'avis du Conseil supérieur est défavorable à la proposition de M^{lle} Chasles.

La séance est levée à onze heures dix minutes.

96^e séance – Plénière – 26 octobre 1915

Le mardi 26 octobre 1915, à dix heures et demie du matin, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, se sont réunis, dans une salle du Palais Royal, les membres des deux sections (études musicales et études dramatiques du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation).

Présents : Albert Dalimier, Gabriel Fauré, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Rose Caron, Théodore Dubois, Alfred Bruneau, Claude Debussy, Louis Diémer, Edmond Duvernoy, Georges Gillet, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Gabriel Pierné, Maurice Donnay, Alfred Capus, Adolphe Brisson, Georges Berr, Paul Mounet et Fernand Bourgeat.

Excusés : Camille Chevillard, Pierre Lalo, Charles-Marie Widor, Mounet-Sully et Jean Richepin.

En ouvrant la séance, M. Dalimier, Président, déclare qu'il tient tout d'abord à rendre hommage à la mémoire de M. Paul Hervieu, dont la mort a produit une émotion profonde à tous ceux qui connaissaient cet homme éminent que nous aimions tous.

Paul Hervieu avait été frappé par la Guerre et n'a pas résisté aux angoisses et aux tristesses qu'elle a entraînées.

En votre nom à tous, je salue la mémoire de cet homme de lettres dont l'intelligence et la profonde bonté étaient notoires. Ils sont innombrables, les traits de bonté dont il a fait preuve envers les jeunes artistes en détresse qu'il a aidés matériellement et moralement.

Il y a quelques jours, il disait encore que le devoir de ceux qui ne sont plus d'âge à combattre était de travailler.

Suivons ce conseil et travaillons.

M. le Président remercie les membres du Conseil supérieur d'être venus à l'appel de l'administration des Beaux-Arts et ajoute qu'il compte sur leur concours et sur leur assiduité. Il rappelle qu'il vient d'élaborer un nouveau règlement dans lequel il a essayé de servir au mieux les intérêts artistiques de notre pays, en rendant plus important le rôle du Conseil supérieur.

Le Conservatoire est la seule École dont l'enseignement ne peut être contrôlé par des inspecteurs. Les professeurs sont tous des artistes considérables dans leurs diverses spécialités. Où trouver des artistes plus considérables encore pour contrôler leur enseignement ? C'est au Conseil supérieur de guider les professeurs. À la suite de chaque examen, un rapport sera présenté à ce conseil par un de ses membres désigné à cet effet. Ce sera un contrôle cordial, amical et

un guide des plus précieux pour les compositeurs, les comédiens, les chanteurs, les instrumentistes.

Le Conseil supérieur sera aussi le lien naturel entre l'administration des Beaux-Arts et le Conservatoire.

La maison de la rue de Valois est la maison des artistes. La Guerre l'a prouvé, car c'est là qu'ils ont trouvé l'aide et l'appui rendus nécessaires par les misères si nombreuses causées par les temps actuels.

M. le Sous-secrétaire d'État ajoute qu'il n'a pas voulu continuer à écarter les professeurs des jurys d'admission. Il est persuadé que les professeurs, dont la mission est de former de grands artistes, seront les premiers à ne pas vouloir laisser entrer dans leurs classes des élèves médiocres et sans avenir.

Dans les concours de fin d'années, les Prix ne seront plus donnés sur une impression fugitive et trompeuse. Les jurés connaîtront d'une façon précise les notes obtenues aux examens et l'opinion des professeurs sur leurs élèves, dont l'assiduité sera soumise à un sévère contrôle.

Une plus grande importance sera donnée aux cours d'histoire de la littérature dramatique où seront disséquées les pièces classiques et le caractère des divers personnages.

Enfin, il sera interdit aux élèves d'aller essayer leurs talents dans les théâtres. Les autorisations ne seront données qu'exceptionnellement et sur l'avis des professeurs.

Quant aux élèves malheureux, il leur sera venu en aide par l'Association des anciens élèves. La cause des artistes est chère à M. le Sous-secrétaire d'État et, sûr de l'appui que vous n'avez cessé de lui donner, il ne cessera de leur donner un appui affectueux et utile.

On ne doit pas ignorer que ce sont les artistes qui font vivre toutes les œuvres de charité, de solidarité, de fraternité qu'a fait naître la Guerre. Il ne faut pas oublier non plus que nous aurons besoin, le jour de la Victoire, de grands artistes pour la célébrer et pour conserver à la France son admirable suprématie.

Le jour de la Victoire, nous dirons que, nous aussi, nous avons pu faire tout notre devoir (applaudissements unanimes).

Le Conseil supérieur, après avoir entendu des observations de M. Gabriel Fauré et de M. Bourgeat, émet l'avis que soit prorogé jusqu'après les hostilités le concours pour le Prix Osiris de 1914, pour lequel un certain nombre de concurrents désignés sont mobilisés.

Le Conseil supérieur déclare que le concours Osiris pour 1915, peut avoir lieu, aucun Prix n'ayant été décerné en 1915 dans les classes de déclamation dramatique et lyrique, à des élèves-hommes.

Sont, conformément aux règles fixées par l'arrêté ministériel du 21 novembre 1910, désignés pour faire partie du jury du concours Osiris de 1915 :

dans la section des études dramatiques : Jean Richepin, Alfred Capus, Maurice Donnay, Adolphe Brisson et Mounet-Sully (suppléant : le futur successeur de M. Paul Hervieu au Conseil supérieur) ;

dans la section des études musicales : Rose Caron, Théodore Dubois, Claude Debussy, Alfred Bruneau et Edmond Duvernoy (suppléants : Louis Diémier, Xavier Leroux, Gabriel Pierné et Charles-Marie Widor).

La séance plénière est levée à onze heures.

97^e séance – Section des études dramatiques – 26 octobre 1915

Les membres de la section des études dramatiques sont appelés à approuver la liste des œuvres où pourront être puisées, en vue des examens et concours des classes de déclamation dramatique.

La liste proposée à l'unanimité par MM. les professeurs comprend toutes les œuvres jouées au Théâtre Français avant décembre 1900 et dont les auteurs sont morts ; cette liste est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil supérieur accorde à M^{lle} [Suzanne] Parisi, sur sa demande appuyée par son professeur, le bénéfice de l'article 41 du nouveau règlement (une année supplémentaire d'études à titre de lauréate).

La séance de la section des études dramatiques est levée à onze heures et demie.

98^e séance – Section des études musicales – 26 octobre 1915

Les membres de la section des études musicales sont invités à désigner pour l'année 1915-1916, et au besoin, pour l'année suivante, ceux de ses membres qui devront faire partie des jurys d'admission et des comités d'examens, ainsi que les rapporteurs aux examens. Sont désignés :

Composition et fugue	Harmonie, ctp. et acc. au piano	Solfège	Chant et déclamat. lyrique
BRUNEAU	CHEVILLARD	GILLET	PIERNÉ
DEBUSSY (rapporteur)	WIDOR	LEFORT	LEROUX
LEROUX	DEBUSSY (rapporteur)	DIÉMER	BRUNEAU
PIERNÉ	DIÉMER	DUVERNOY (rapporteur)	LALO (rapporteur)

Orgue	Piano et harpes	Instruments à archet	Instruments à vent
DEBUSSY	BRUNEAU (rapporteur)	BRUNEAU (rapporteur)	LEFORT (rapporteur)
PIERNÉ (rapporteur)	CHEVILLARD	LEROUX	DIÉMER
LEROUX	PIERNÉ	DUVERNOY	DUVERNOY
DIÉMER	DEBUSSY	LALO	CHEVILLARD

Pour la déclamation dramatique, la section des études dramatiques a désigné comme rapporteur M. Maurice Donnay.

La séance est levée à midi dix minutes.

99^e séance – Plénière – 13 avril 1916

Le jeudi 13 avril 1916, à dix-sept heures et demie, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation – section des études musicales et section des études dramatiques – s'est réuni en séance plénière sur la convocation et sous la présidence de M. Albert Dalimier, Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Albert Dalimier, Gabriel Fauré, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Alfred Bruneau, Rose Caron, Camille Chevillard, Louis Diémer, Edmond Duvernoy, Pierre Lalo, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Henri Maréchal, Gabriel Pierné, Georges Hüe, Julia Bartet, Caroline-Eugénie Segond-Weber, Georges Berr et Fernand Bourgeat.

Excusés : Théodore Dubois, Claude Debussy, Georges Gillet, Charles-Marie Widor, Florent Schmitt, Adolphe Brisson, Alfred Capus, Maurice Donnay, Paul Mounet, Jean Richepin, Marcel Prévost et Eugène Silvain.

Après la lecture du procès-verbal des 97^e et 98^e séances du 26 octobre 1915, qui est adopté sans observations, M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil supérieur, auxquels il demande une grande assiduité, car, dit-il, il entend appeler le Conseil supérieur à collaborer de plus en plus intimement aux travaux de notre Grande École de Musique et de Déclamation.

M. Dalimier, Président, demande ensuite au Conseil Supérieur son sentiment au sujet de l'admission à concourir pour les Prix, cette année, des élèves-hommes, des classes de chant et de déclamation. L'an dernier, ils avaient généreusement accepté de ne pas prendre part à ces concours pendant l'absence de ceux de leurs camarades qui étaient soldats. Cette décision avait été généralement approuvée et applaudie. Mais elle n'a pas été sans inconvénients. Des sujets remarquables ont été privés de la sanction suprême de leurs études.

Cette année, la question est un peu différente. La Guerre s'est prolongée, la vie publique a repris quelque peu son cours presque normal.

Doit-on ou ne doit-on pas faire concourir les élèves-hommes aussi bien que les élèves-femmes ? Il y a utilité de faire des places d'élèves pour les futurs aspirants...

Le Conseil supérieur donne son assentiment à l'opinion du Sous-secrétaire d'État et du Directeur du Conservatoire et émet le vœu que les élèves-hommes puissent être admis à concourir pour les Prix.

M. Jean d'Estournelles de Constant explique les retards apportés à ses propositions de répartition des pensions et encouragement d'études pour les élèves de déclamation dramatique et de chant. Le nouveau mode de désignation

des bénéficiaires, d'après les notes obtenues aux examens de janvier et d'après l'état de fortune des élèves a demandé des enquêtes difficiles et minutieuses. M. d'Estournelles insiste sur ce que, dans les propositions qu'il va faire au Conseil supérieur, il n'a été tenu aucun compte des recommandations qui ont pu se produire en faveur de certains élèves.

5 pensions de 800 francs et 4 de 1 000 francs sont proposées pour les élèves suivants des classes de déclamation dramatique :

les 4 de 1 000 francs à M. [René] Hiéronimus, M^{lle} [Suzanne] Parisis,
M. [Pierre] Castelli et M^{lle} [Suzanne] Aubry ;
les 5 de 800 francs à M^{lle} Henry*, M^{lle} [Germaine-France-Irène] Ponzio,
M^{lle} [Andrée-Renée Bauer, dite] Andrée-Bauer, M^{lle} [Marie-Lucienne-Simonne] Tauzia et M^{lle} [Germaine-Hélène Saillofest, dite] Sodiane.

Ces propositions sont acceptées et votées.

4 pensions de 1 500 francs ; 5 de 1 200 ; 3 de 1 000 sont proposées pour les élèves de chant :

pensions de 1 500 francs à M^{lle} [Madeleine-Camille-Marie] Clavel,
M^{lle} [Françoise] Rosay, M^{lle} [Jeanne-Victorine] Laval et M. [Jean-Adrien]
Winkopp ;
pensions de 1 200 francs à M^{lle} [Jeanne-Marie-Louise Perrot, dite] Perrold,
M^{lle} [Marguerite-Blanche-Marie] Soyer et M. [René] Hérent ;
pensions de 1 000 francs à M^{lle} [Julia-Eugénie-Joséphine François, dite]
Francesca, M^{lle} [Jeanne-Marie] Bourguignon et M^{lle} [Marguerite] Bonnaire.

Ces propositions sont adoptées et votées.

Il est entendu que les pensions seront servies aux élèves par mensualités à partir du 1^{er} janvier dernier et seront suspendues fin juillet pour ceux des titulaires dont les études seraient terminées cette année.

MM. Gabriel Pierné et Xavier Leroux demandent que des pensions soient accordées aussi aux élèves des classes d'instruments et de composition qu'ils trouvent aussi intéressants que les élèves de chant et de déclamation dramatique.

M. le Président déclare qu'il est absolument d'accord, comme sentiment [sic], avec MM. Pierné et Leroux, mais que le Parlement n'a voté les pensions que, suivant les us et coutumes, pour les élèves de chant et de déclamation dramatique.

M. Dalimier s'occupe à l'aide de subventions dues à des efforts d'initiative privée et grâce à l'Association des anciens élèves, à remédier à cette inégalité.

La lecture des rapports sur les examens semestriels est remise à une séance ultérieure.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Le Conseil supérieur accorde à M^{lle} [Germaine-Mélanie-Suzanne] Risse, lauréate, le bénéfice de l'article 41 du Règlement (une année supplémentaire d'études à titre de lauréate).

La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes.

100^e séance – Plénière – 6 octobre 1916

Le vendredi 6 octobre 1916, à dix heures, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (les 2 sections des études musicales et des études dramatiques) s'est réuni en séance plénière, sur la convocation et sous la présidence de M. Albert Dalimier, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Albert Dalimier, Gabriel Fauré, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Théodore Dubois, Alfred Bruneau, Rose Caron, Camille Chevillard, Louis Diémer, Edmond Duvernoy, Augustin Lefort, Henri Maréchal, Georges Hüe, Jacques Isnardon, Adolphe Brisson, Julia Bartet, Caroline-Eugénie Segond-Weber, Paul Mounet, Georges Berr, Marcel Prévost, Eugène Silvain et Fernand Bourgeat.

Excusés : Claude Debussy, Georges Gillet, Pierre Lalo, Xavier Leroux, Gabriel Pierné, Charles-Marie Widor et Florent Schmitt.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil supérieur procède à la désignation de ceux de ses membres qui seront appelés à faire partie des différents jurys d'admission et comités d'examen pendant l'année 1916 et, au besoin, en 1917. Sont désignés :

Composition	Harmonie, ctp. et acc. au piano	Solfège	Chant et déclamation lyrique
BRUNEAU	CHEVILLARD	GILLET	CARON
PIERNÉ	WIDOR	LEFORT	PIERNÉ
LEROUX	DIÉMER (rapporteur)	DIÉMER	DUVERNOY
DEBUSSY (rapporteur)	DEBUSSY	DUVERNOY (rapporteur)	LALO (rapporteur)

Orgue	Piano et harpes	Instruments à archet	Instruments à vent
DEBUSSY	BRUNEAU	BRUNEAU (rapporteur)	LEFORT (rapporteur)
PIERNÉ (rapporteur)	CHEVILLARD	LEROUX	DIÉMER
SCHMITT	PIERNÉ	DUVERNOY	SCHMITT
DIÉMER	HÜE (rapporteur)	LALO	CHEVILLARD

**Ensemble instrumental pour musique de
chambre**

DIÉMER (rapporteur)
LEFORT
GILLET
SCHMITT

Le rapporteur pour les classes de déclamation dramatique sera M. Marcel Prévost.

Le Conseil supérieur procède ensuite à la désignation des membres du jury pour le Grand Prix Osiris. Sont désignés :

dans la section des études dramatiques : Julia Bartet, Caroline-Eugénie Segond-Weber, Marcel Prévost, Adolphe Brisson et Eugène Silvain (suppléants : Maurice Donnay et Jean Richepin) ;

dans la section des études musicales : Rose Caron, Théodore Dubois, Alfred Bruneau, Edmond Duvernoy et Camille Chevillard (suppléants : Gabriel Pierné, Louis Diémer, Georges Hüe, Charles-Marie Widor et Florent Schmitt).

Sur l'observation de M. Bourgeat que le règlement spécial de ce concours exige la présence de 10 membres du jury sans exception (5 de chaque section) et que cela rend très difficile le concours, M. le Sous-secrétaire d'État promet de faire changer l'arrêté ministériel de façon à ce que la présence de 3 membres du jury de chaque section (ou d'un nombre égal des membres des 2 sections) soit suffisante.

M. d'Estournelles demande s'il ne serait pas bon de modifier l'arrêté ministériel en permettant aux fonctionnaires de faire partie du jury Osiris. M. le Président répond que, si cela ne présentait pas d'inconvénients actuellement, cela pourrait en présenter dans l'avenir, des fonctionnaires sans aucune compétence pouvant venir à être nommés en remplacement des fonctionnaires actuels.

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports sur les examens.

Cette lecture est remise à une séance ultérieure.

Il est procédé à l'examen des demandes de lauréats qui désirent accomplir une année supplémentaire d'études conformément aux articles 18 et 41 du règlement.

Les demandes de M^{lles} [Germaine-Henriette-Lydie] Baye, Yolande Laffon, [Violette Lévy, dite] Lysis et [Marie-Lucienne-Simonne] Tauzia sont examinées.

Sur l'observation d'un membre du Conseil supérieur que l'âge maximum fixé par les articles 18 et 41 sont, pour quelques-unes de ces élèves, dépassées, M. le Sous-secrétaire d'État déclare qu'il fera modifier cette disposition du règlement qui n'est pas logique puisque l'âge fixé pour les lauréats est le même que le maximum fixé pour l'admission primitive des élèves.

Sous cette réserve, le Conseil supérieur émet un avis favorable sur les demandes des 4 lauréates sus-désignées.

Sur la proposition de M. d'Estournelles, d'après les notes [des] élèves aux examens et après enquête sur leur situation de fortune, des encouragements sont accordés sur les reliquats laissés vacants par le départ d'élèves pensionnés qui ont terminé leurs études.

pour la déclamation dramatique : à M^{lles} Gisèle Picard, [Louise-Marie] Lagrange et Ferney*.

pour le chant : à M^{lles} [Yvonne] Carle, [Marguerite-Blanche-Marie] Soyer et [Germaine-Henriette-Lydie] Baye.

La demande formulée par M^{lle} Chasles de la création d'une classe de danse est ensuite examinée.

Après une courte délibération, il est décidé que M^{lle} Chasles sera invitée, avant la prochaine séance du Conseil supérieur, à donner des détails sur le genre d'enseignement qu'elle propose pour les élèves de déclamation dramatique et lyrique.

La séance est levée à midi.

101^e séance – Plénière – 13 octobre 1916

Le vendredi 13 octobre 1916, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation, section des études musicales et section des études dramatiques, s'est réuni en séance plénière dans une des salles du Palais-Royal, sur la convocation et sous la présidence de M. Albert Dalimier, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Albert Dalimier, Gabriel Fauré, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Théodore Dubois, Alfred Bruneau, Rose Caron, Camille Chevillard, Edmond Duvernoy, Pierre Lalo, Augustin Lefort, Gabriel Pierné, Georges Hüe, Jacques Isnardon, Julia Bartet, Marcel Prévost, Paul Mounet, Caroline-Eugénie Segond-Weber, Georges Berr, Eugène Silvain et Fernand Bourgeat.

La parole est donnée à M. Bourgeat pour la lecture du procès-verbal de la séance du 6 octobre 1916, qui est adopté.

M. le Président communique au Conseil supérieur une lettre de M^{lle} Chasles, qui expose la façon dont elle entendrait l'enseignement du maintien et des éléments de la chorégraphie aux élèves des classes de déclamation dramatique et lyrique.

Le Conseil supérieur émet un avis favorable à la création d'une classe nouvelle de maintien qui serait réservée aux élèves-femmes des classes de déclamation dramatique et lyrique, afin que la classe de M. de Félicis reste affectée aux élèves-hommes des mêmes classes.

M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, demande que soit établie, pour le répertoire des classes de déclamation lyrique, une liste d'ouvrages (opéras et opéras comiques) en dehors desquels il ne serait pas permis de choisir des scènes pour les examens et concours.

Un comité spécial de 8 membres pris pour la moitié dans le Conseil supérieur et pour l'autre moitié parmi les professeurs et des artistes compétents, pourrait être nommé afin d'établir cette liste, ainsi qu'il a été fait pour les classes de déclamation dramatique.

M. Dalimier, Président, approuve ce vœu et ajoute qu'il se préoccupe de remédier aux désaccords trop fréquents et déplorables qui surgissent entre les professeurs de chant et les professeurs de déclamation lyrique au sujet des emplois à distribuer à leurs élèves.

M. Fauré rappelle qu'il est indispensable que ce soit l'avis des professeurs de chant, seuls responsables de l'éducation vocale des élèves, qui soit pris en considération car ils sont seuls à même de connaître à fond les ressources, les qualités et la nature des voix des jeunes gens qu'ils font travailler au moins 2 ans avant qu'ils soient appelés à entrer dans les classes de déclamation lyrique.

M. Dalimier dit qu'il faudrait que les professeurs de chant ne soient titularisés qu'après une période d'essai de 2 ans.

M^{me} Rose Caron fait observer que 2 années ne seraient pas encore suffisantes pour juger des capacités d'un professeur de chant.

M. le Président dit que c'est précisément pour pouvoir étudier cette grave question qu'il a appelé au Conseil supérieur des professeurs de chant et de déclamation lyrique.

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports sur l'état des classes d'après les examens de janvier et de mai-juin 1916.

M. d'Estournelles de Constant donne lecture du rapport de M. Maurice Donnay, – empêché de venir le faire lui-même, – sur les classes de déclamation dramatique.

À la suite de cette lecture, le Conseil Supérieur émet le vœu que ne soient admis à concourir en tragédie que les élèves qui auront, à l'examen de mai, donné une scène de vraie tragédie classique et que la liste des scènes, aussi bien dramatiques que lyriques proposées par les professeurs, soit envoyée au moins 8 jours avant la séance du choix des scènes aux membres des comités d'examen de ces classes afin qu'ils soient à même de discuter ce choix.

M. Duvernoy lit son rapport sur les classes de solfège. À une observation contenue dans ce rapport, il est répondu que le nouveau règlement donne satisfaction au désir du rapporteur en imposant à cet enseignement 2 divisions : l'une élémentaire, l'autre supérieure.

M. Gabriel Pierné lit son rapport sur la classe d'orgue et demande que le professeur de cette classe ne choisisse ses élèves que parmi ceux qui ont déjà composé des fugues écrites.

M. le Directeur appuie cette proposition en ajoutant qu'il croit qu'il en est toujours ainsi.

M. Lefort présente son rapport sur les classes d'instruments à vent. À ce propos, M. Chevillard insiste pour que l'étude du cor simple soit sévèrement imposée aux élèves et qu'on fasse jouer les élèves de trompette dans tous les tons et non pas seulement à l'aide de la trompette en *ut*.

M. le Directeur assure qu'il continuera à veiller à ces deux justes réclamations.

M. Alfred Bruneau donne lecture de ses rapports sur les classes d'instruments à archet, sur les classes de piano et sur les classes de harpes.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Avant de se séparer, le Conseil supérieur émet le vœu, à l'unanimité moins une voix, de voir supprimer l'anonymat dans les épreuves des concours de fugue, de contrepoint et d'harmonie.

La séance est levée à onze heures quarante-cinq minutes.

102^e séance – Plénière – 26 janvier 1917

Le vendredi 26 janvier 1917, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire (section des études musicales et section des études dramatiques) s'est réuni, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Albert Dalimier, Gabriel Fauré, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Alfred Bruneau, Edmond Duvernoy, Pierre Lalo, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Henri Maréchal, Georges Hüe, Jacques Isnardon, Eugène Silvain, Caroline-Eugénie Segond-Weber et Fernand Bourgeat.

Excusés : Théodore Dubois, Rose Caron, Camille Chevillard, Claude Debussy, Louis Diémer, Georges Gillet, Gabriel Pierné, Charles-Marie Widor, Florent Schmitt, Adolphe Brisson, Alfred Capus, Maurice Donnay, Julia Bartet, Jean Richepin, Georges Berr et Marcel Prévost.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 1916 est lu et adopté.

M. Dalimier, président, communique et lit au Conseil supérieur une lettre qu'il a reçue de M. Stern proposant la fondation du Prix André-Jean Stern, en faveur d'une élève ayant à la fois remporté un Prix de déclamation dramatique et une récompense en histoire et littérature dramatique. M. Dalimier propose de remercier M. Stern de cette fondation importante (500 francs) qui constituera un puissant encouragement particulièrement pour les études d'histoire de la littérature dramatique dont l'intérêt est si grand et parfois si peu compris par certains élèves (applaudissements unanimes).

M. Alfred Bruneau demande à être remplacé comme rapporteur des examens pour les classes d'instruments à archet, auxquels les études de la reprise de *Messidor* à l'Opéra l'empêcheraient d'assister, M. Maréchal accepte de le remplacer.

Le Conseil supérieur accepte ce remplacement.

M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, demande que le Conseil supérieur émette le vœu que le règlement ne permette aux élèves d'harmonie d'entrer comme élèves dans une classe de contrepont qu'après 2 années d'études.

Le Conseil supérieur adopte ce vœu et M. le Sous-secrétaire d'État déclare qu'il prendra une décision conforme.

M. J. d'Estournelles donne lecture de la liste, établie d'après la moyenne des notes obtenues à l'examen de janvier et d'après les résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé sur l'état de fortune des élèves ayant fait une demande à ce sujet, des

propositions pour des pensions d'études aux élèves de chant (5 de 1 500 francs ; 8 de 1 200 francs ; 5 de 1 000 francs).

Ces propositions sont approuvées par le Conseil supérieur.

M. d'Estournelles lit la liste des pensions proposées dans les mêmes conditions aux élèves de déclamation dramatique (3 de 1 000 francs et 11 de 800 francs). Cette liste est adoptée par le Conseil supérieur.

M. Xavier Leroux, appuyé par plusieurs de ses collègues, demande la création de bourses ou pensions en faveur des élèves des classes de l'enseignement technique (harmonie, contrepoint, composition).

M. Dalimier répond que cette création serait bien désirable, en effet, mais qu'il faudrait obtenir pour cela, un vote de la Commission du budget et du Parlement. En attendant que ce vote puisse être obtenu, il compte sur la prospérité de l'Association nationale des anciens élèves du Conservatoire pour venir au secours des futurs compositeurs.

Il est décidé que la Commission nommée pour la réforme du répertoire des classes de déclamation lyrique se réunira prochainement afin que ses décisions puissent être appliquées dans le plus bref délai.

La séance est levée à onze heures vingt-cinq minutes.

103^e séance – Section des études musicales – 13 octobre 1917

Le samedi 13 octobre 1917, à cinq heures et demie du soir, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal, sur la convocation de M. le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Présents : Albert Dalimier, Gabriel Fauré, Henri Valentino, Jean d'Estournelles de Constant, Rose Caron, Alfred Bruneau, Georges Hüe, Jacques Isnardon, Pierre Lalo, Augustin Lefort, Henri Maréchal et Fernand Bourgeat.

Excusés : Camille Chevillard, Louis Diémer, Edmond Duvernoy, Georges Gillet, Xavier Leroux, Gabriel Pierné, Florent Schmitt et Charles-Marie Widor.

Le procès-verbal de la dernière séance (26 janvier 1917) est lu et adopté.

Il est procédé à la désignation des 4 membres du Conseil supérieur qui doivent faire partie des divers jurys des 2^e épreuves d'admission et des différents comités d'examen des classes en 1917 et en 1918⁵⁵. Sont désignés pour les classes de :

Composition	Harmonie, ctp. et acc. au piano	Solfège	Chant et déclamation lyrique
BRUNEAU	BRUNEAU	SCHMITT	PIERNÉ
DEBUSSY	LEROUX	LEFORT	CARON
LEROUX	DEBUSSY	DIÉMER	DUVERNOY
HÜE	HÜE	DUVERNOY	LALO

Orgue	Piano et harpes	Instruments à archet	Instruments à vent
DEBUSSY	BRUNEAU	BRUNEAU	LEFORT
PIERNÉ	CHEVILLARD	LEROUX	DIÉMER
SCHMITT	PIERNÉ	MARÉCHAL	SCHMITT
DIÉMER	HÜE	LALO	CHEVILLARD

Ensemble instrumental et musique de chambre

DIÉMER

LEFORT

LALO

SCHMITT

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen des propositions de M. d'Estournelles de Constant pour la répartition des reliquats des pensions et encouragements aux

⁵⁵ Le nom des rapporteurs n'est pas mentionné dans la source.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

élèves de chant d'après les notes des examens et d'après l'enquête sur la situation de fortune de ceux de ces élèves qui ont demandé à participer à cette répartition. Les propositions sont, après délibération, adoptées par le Conseil supérieur.

La séance est levée à dix-huit heures trente minutes.

105^e séance – Section des études musicales – 6 décembre 1917

Le jeudi 6 décembre 1907, à dix heures, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Louis Lafferre, Gabriel Fauré, Jean d'Estournelles de Constant, Rose Caron, Alfred Bruneau, Camille Chevillard, Edmond Duvernoy, Pierre-Barthélemy Gheusi, Georges Hüe, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Henri Maréchal, Gabriel Pierné, Jacques Rouché, Florent Schmitt et Fernand Bourgeat.

Excusés : Théodore Dubois, Claude Debussy, Louis Diémer, Georges Gillet, Jacques Isnardon, Pierre Lalo et Charles-Marie Widor.

En ouvrant la séance, M. le Ministre dit qu'il a tenu à venir présider la séance pour affirmer, dès son entrée en fonction, pour manifester [*sic*] la ferme intention de collaborer activement aux travaux du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire, qu'il désire, quoique ne possédant pas une compétence spéciale, administrer prudemment et hardiment en secondant toutes les initiatives. Le Gouvernement éprouve la plus vive sympathie pour cette grande École et il espère que le Conseil supérieur facilitera par son zèle et sa ponctualité la tâche que je désire mener à bien (applaudissements unanimes).

M. le Ministre ajoute qu'il sera tous les samedis rue de Valois à la disposition des membres du Conseil supérieur qui voudraient l'entretenir des questions intéressant l'enseignement du Conservatoire.

La parole est donnée à M. Bourgeat pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance (13 octobre 1917). Ce procès-verbal est adopté sans observations.

Le Conseil supérieur procède ensuite à la désignation des 5 membres de la section des études musicales qui feront partie du jury du concours pour le Grand Prix Osiris, qui doit avoir lieu le 14 décembre 1917, à 2 heures, sous la présidence de M. le Ministre.

Sont désignés à l'unanimité : Rose Caron, Alfred Bruneau, Henri Maréchal, Xavier Leroux et Georges Hüe.

Suppléants en cas d'absence forcée d'un des membres : Edmond Duvernoy et Florent Schmitt.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen des divers projets exposés par M. Gabriel Fauré, Directeur du Conservatoire, dans une lettre par lui adressée à M. Dalimier, Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts et dont M. d'Estournelles de Constant donne lecture.

1° Enseignement de l'art de la mise en scène.

Après une délibération à laquelle prennent part MM. Rouché, Directeur de l'Opéra, et P. B. Gheusi, Directeur de l'Opéra-Comique, le Conseil supérieur, sur l'avis de M. Fauré, émet le vœu que les professeurs de déclamation lyrique soient invités à donner à leurs élèves des conseils à ce sujet.

2° Introduction dans l'enseignement des instruments et du chant de l'enseignement de la pédagogie.

M. Maréchal dit qu'il y a, au Ministère de l'Instruction publique, un brevet de capacité qui a été obtenu par un très grand nombre de personnes et qui ferait double emploi [avec] celui que pourrait décerner le Conservatoire.

M. Gabriel Fauré dit qu'il n'est pas question, à son avis, de créer un nouveau brevet, mais que son idée est d'inviter tous les professeurs, et spécialement ceux des classes d'instruments, à donner des leçons de pédagogie à leurs élèves, beaucoup de ceux-ci étant destinés non à devenir tous des virtuoses ou des solistes mais à exercer la profession de professeurs.

Le Conseil approuve cette manière de voir.

3° M. Fauré voudrait que chaque professeur fût obligé d'établir pour chacun de ses élèves un plan trimestriel d'études qu'il ferait approuver par le Directeur.

M. le Ministre déclare que c'est là une affaire de direction et qu'il est prêt à approuver toute décision que prendrait à cet égard M. Gabriel Fauré.

4° Dispense de la 1^{re} épreuve des concours d'admission aux classes supérieures de piano et de violon, en faveur des élèves des classes préparatoires ayant remporté une 1^{re} médaille. Satisfaction à ce sujet a été donnée à M. le Directeur du Conservatoire par un récent arrêté ministériel.

5° Fixation du répertoire des classes de déclamation lyrique.

Lecture est donnée, par M. Gaston Carraud, du rapport de la commission spéciale nommée à ce sujet, et de la liste des ouvrages recommandés par les membres de cette commission.

M. G. Fauré dit que cette liste n'est pas limitative et qu'il regrette que les études des classes de déclamation lyrique ne soient pas « nourries » de classiques comme le sont les études des classes instrumentales.

M. le Ministre ainsi que le Conseil supérieur décident que le Directeur du Conservatoire est le maître d'imposer aux professeurs et aux élèves les scènes qui lui paraissent utiles à l'éducation musicale de ces derniers.

Lecture est ensuite donnée des rapports faits à la suite des examens semestriels de janvier par les rapporteurs membres du Conseil supérieur.

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Procès-verbaux des séances. Directeurat de Gabriel Fauré (1905-1920)
Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Les conclusions de tous les rapports sont toutes adoptées et le professeur de la classe de trompette sera invité à enseigner à ses élèves l'emploi d'autres instruments que la trompette en *ut*.

La séance est levée à dix heures vingt-cinq minutes.

106^e séance – Plénière – 5 février 1918

Le mardi 5 février 1918, à cinq heures du soir, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire s'est réuni en séance plénière, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Louis Lafferre, Gabriel Fauré, Jean d'Estournelles de Constant, Rose Caron, Alfred Bruneau, Louis Diémer, Edmond Duvernoy, Pierre-Barthélemy Gheusi, Georges Hüe, Jacques Isnardon, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Henri Maréchal, Jacques Rouché, Georges Berr, Adolphe Brisson, Caroline-Eugénie Segond-Weber et Fernand Bourgeat.

Excusés : Théodore Dubois, Camille Chevillard, Georges Gillet, Pierre Lalo, Gabriel Pierné, Florent Schmitt, Charles-Marie Widor, Alfred Capus, Maurice Donnay, Émile Fabre, Paul Gavault, Paul Mounet, Marcel Prévost, Jean Richepin et Eugène Silvain.

Le procès-verbal de la séance précédente, du 6 décembre 1917, est lu et adopté.

L'ordre du jour porte pour unique objet la répartition entre les élèves de chant et de déclamation dramatique de la somme réservée au budget pour les pensions et encouragements.

M. Jean d'Estournelles de Constant donne lecture des propositions de l'Administration supérieure, établies d'après les notes des examens semestriels de janvier et d'après l'état de fortune des élèves les mieux notés.

Après un échange d'observations relatives à l'enquête qui a été faite sur l'état de fortune de certains élèves proposés, et sous réserve de quelques modifications le Conseil supérieur approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont présentées.

Le Conseil supérieur exprime le vœu que lorsque dans les examens de déclamation dramatique, un élève aura présenté successivement une scène de tragédie et une scène de comédie, et aura été ainsi l'objet de 2 notes distinctes, ce soit désormais la plus élevée des notes qu'il aura obtenues qui, seule, entre en ligne de compte pour son classement, et non plus la moyenne entre les deux notes obtenues.

M. le Ministre décide qu'il sera ainsi procédé désormais.

La séance est levée à six heures dix minutes.

107^e séance – Plénière – 29 octobre 1918

Le mardi 29 octobre 1918, à cinq heures du soir, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation s'est, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, réuni en séance plénière dans une des salles du Palais-Royal, 3 rue de Valois.

Présents : Louis Lafferre, Gabriel Fauré, Jean d'Estournelles de Constant, Adolphe Aderer, Paul Ferrier, Paul Mounet, Eugène Silvain, Alfred Bruneau, Rose Caron, Gaston Carraud, Albert Carré, Paul Dukas, Camille Erlanger, Georges Hüe, Pierre Lalo, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Jean Mouliérat, Jacques Rouché, Paul Vidal et Fernand Bourgeat.

Excusés : Théodore Dubois, Gustave Charpentier, Eugène Gigout, Louis Diémer, Adolphe Brisson, Alfred Capus, Émile Fabre, Paul Gavault, Abel Hermant, Jean Richepin et Georges Berr.

Le procès-verbal de la séance du 5 février 1918 est lu et adopté.

Il est procédé à la désignation par les deux sections des 4 membres du Conseil supérieur qui, aux termes de l'arrêté ministériel, feront partie des divers comités d'examen, jurys d'admission. Sont désignés pour les examens des classes de :

Déclamation dramatique	Chant et déclamation lyrique	Piano et harpes	Instruments à archet
BARTET	CARON	BRUNEAU	BRUNEAU
BRISSON	LALO	CHEVILLARD	LEROUX
FERRIER	CARRAUD	GIGOUT	HÜE
SILVAIN	MOULIÉRAT	CARRAUD	LALO

Instruments à vent	Composition	Harmonie, ctp. et acc. au piano	Orgue
LEFORT	BRUNEAU	BRUNEAU	VIDAL
DIÉMER	HÜE	HÜE	DIÉMER
CHEVILLARD	CARRAUD	CARRAUD	HÜE
VIDAL	ERLANGER	ERLANGER	CHEVILLARD

Solfège	Ensemble instrumental et musique de chambre
LEFORT	ERLANGER
DIÉMER	CARRAUD
LEROUX	LALO
MOULIÉRAT	DUKAS

Il est ensuite procédé à la désignation par voie de tirage au sort, des 5 membres de la section dramatique et des 5 membres de la section musicales (ainsi que des 2 suppléants par section) qui seraient appelés à faire partie du jury pour décerner le Grand Prix Osiris. Sont désignés :

dans la section des études dramatiques : Adolphe Aderer, Julia Bartet, Alfred Capus, Abel Hermant et Paul Ferrier (suppléants : Eugène Silvain et Adolphe Brisson) ;

dans la section des études musicales : Paul Dukas, Alfred Bruneau, Eugène Gigout, Camille Erlanger et Georges Hüe (suppléants : Paul Vidal et Gaston Carraud).

L'ordre du jour appelle ensuite la délibération sur le vœu exprimé par le rapporteur du budget des Beaux-Arts de la création d'une classe de mimique cinématographique et d'une classe de mise en scène.

M. J. d'Estournelles donne lecture d'un extrait du rapport de M. [Julien] Simyan de 1918 où ce désir est exprimé.

M. le Président déclare que ce vœu ne sera soumis au Conseil supérieur que sur une nouvelle décision et qu'il ne prendra cette décision que lorsque, par un rapport officiel, M. le Directeur du Conservatoire lui aura fait connaître son avis motivé sur l'opportunité de la création des deux classes demandées.

La séance est levée à cinq heures cinquante minutes.

108^e séance – Plénière – 6 décembre 1918

Le vendredi 6 décembre 1918, à dix heures du matin, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation s'est réuni, en séance plénière, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Gabriel Fauré, Jean d'Estournelles de Constant, Félix Séguin, Rose Caron, Gaston Carraud, Georges Hüe, Augustin Lefort, Xavier Leroux, Jean Mouliérat, Jacques Rouché, Alfred Bruneau, Julia Bartet, Adolphe Aderer, Georges Berr et Fernand Bourgeat.

Excusés : Albert Carré, Gustave Charpentier, Camille Chevillard, Louis Diémer, Théodore Dubois, Paul Dukas, Camille Erlanger, Eugène Gigout, Georges Gillet, Pierre Lalo, Paul Vidal, Adolphe Brisson, Alfred Capus, Émile Fabre, Paul Ferrier, Paul Gavault, Abel Hermant, Paul Mounet, Jean Richepin et Eugène Silvain.

M. le Président donne la parole à M. Fernand Bourgeat pour la lecture du procès-verbal de la séance du 29 octobre. Le procès-verbal est adopté sans observations.

M. J. d'Estournelles de Constant exprime les regrets de M. Lafferre, Ministre, qui, retenu au Conseil des Ministres, ne peut venir présider la séance.

M. le Président donne la parole à M. d'Estournelles qui soumet au Conseil supérieur les propositions qu'il a établies d'après les notes obtenues aux derniers examens, les récompenses remportées aux derniers concours et l'enquête sur l'état de fortune des élèves des classes de chant et des classes de déclamation dramatique pour la répartition des reliquats de crédit laissées disponibles par le départ des titulaires par suite de fins d'études.

3 douzièmes de deux pensions de 1 500 francs sont disponibles pour des élèves de chant.

3 douzièmes d'une pension de 1 000 francs et de 3 pensions de 800 francs sont disponibles pour des élèves de déclamation dramatique.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à dix heures quarante minutes.

109^e séance – Plénière – 18 février 1919

Le mardi 18 février 1919, à dix-sept heures, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales et section des études dramatiques), s'est réuni, en séance plénière, sur la convocation et sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Louis Lafferre, Gabriel Fauré, Jean d'Estournelles de Constant, Félix Séguin, Alfred Bruneau, Gaston Carraud, Eugène Gigout, Augustin Lefort, Jean Mouliérat, Julia Bartet, Paul Ferrier, Eugène Silvain et Fernand Bourgeat.

Excusés : Rose Caron, Albert Carré, Auguste Chapuis, Camille Chevillard, Gustave Charpentier, Louis Diémer, Théodore Dubois, Paul Dukas, Georges Hüe, Pierre Lalo, Jacques Rouché, Paul Vidal, Adolphe Aderer, Georges Berr, Adolphe Brisson, Alfred Capus, Émile Fabre, Paul Gavault, Abel Hermant, Paul Mounet et Jean Richepin.

M. le Président donne la parole à M. Bourgeat pour la lecture du procès-verbal de la séance du 6 décembre 1918, procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à M. J. d'Estournelles de Constant pour les propositions de pensions et encouragements à distribuer aux élèves des classes de chant et de déclamation dramatique.

M. d'Estournelles lit d'abord les articles du règlement fixant les règles de cette répartition, puis donne connaissance des propositions qu'il a établies suivant ces règles.

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à dix-huit heures quinze minutes.

110^e séance – Section des études musicales – 13 octobre 1919

Le lundi 13 octobre 1919, à neuf heures et demie, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal, sur la convocation et sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Présents : Paul Léon, Gabriel Fauré, Félix Séguin, Alfred Bruneau, Gaston Carraud, Albert Carré, Auguste Chapuis, Gustave Charpentier, Alfred Cortot, Théodore Dubois, Maurice Emmanuel, Eugène Gigout, Georges Hüe, Augustin Lefort, Jean Mouliérat, Édouard Nadaud, Henri Rabaud, Jacques Rouché, Paul Vidal et Fernand Bourgeat.

Excusés : Rose Caron, Camille Chevillard, Paul Dukas et Pierre Lalo.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance (plénière du 18 février 1919) qui est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à la désignation des membres de la section qui feront partie en 1919 et 1920 des jurys d'admission et des comités d'examen. Sont désignés :

Chant et déclamation lyrique	Piano et harpes	Instruments à archet	Instruments à vent
CARON	LEFORT	BRUNEAU	VIDAL
CARRAUD	CHEVILLARD	HÜE	CHEVILLARD
LALO	GIGOUT	LALO	EMMANUEL
MOULIÉRAT	CARRAUD	CHAPUIS	NADAUD

Composition, contrepoint, harmonie et acc. au piano	Orgue
BRUNEAU	VIDAL
HÜE	HÜE
CARRAUD	CHEVILLARD
RABAUD	CHAPUIS

Solfège	Ensemble instrumental et vocal
LEFORT	LALO
MOULIÉRAT	DUKAS
EMMANUEL (en remplacement de LEROUX)	CARRAUD
NADAUD	RABAUD

L'ordre du jour appelle ensuite la formation par le Conseil supérieur de listes de 2 noms au moins (ou de 3 au plus) de candidats inscrits en vue du remplacement des professeurs décédés ou démissionnaires depuis 1914.

Avant de procéder à ces opérations, M. Paul Léon rappelle aux membres du Conseil supérieur qu'ils ne doivent tenir compte d'aucune recommandation étrangère à la formation de leur opinion sur les qualités professionnelles des candidats. Il s'élève contre cette regrettable coutume des recommandations, à laquelle il est bien difficile d'apporter un remède, si ce n'est pas la démonstration de son inutilité.

M. Bourgeat, secrétaire, donne lecture des listes par ordre alphabétique des candidats et résume les titres invoqués par ceux-ci en faveur de leur désignation.

1° Pour l'emploi de professeur de flûte, en remplacement de M. Hennebains, décédé. La liste des candidats comprend les noms suivants : [Gaston Blanquart, Pierre Deschamps, Louis Fleury, Philippe Gaubert, Léopold Lafleurance et Henri Magne].

Première ligne		Deuxième ligne			
Premier tour		Premier tour⁵⁶		Deuxième tour	
GAUBERT	18	LAFLEURANCE	9	BLANQUART	7
FLEURY	1	BLANQUART	6	LAFLEURANCE	7
LAFLEURANCE	1	FLEURY	2	Bulletins blancs	6
		DESCHAMPS	1		
		MAGNE	1		

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de flûte (classe d'Adolphe Hennebains) – V : 20 ; MA : 11]

[À l'issue du deuxième tour pour la deuxième ligne :] pas de majorité : le Conseil, à mains levées, décide de présenter en 2^e ligne MM. Blanquart et Lafleurance (*ex æquo*).

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de flûte sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Philippe Gaubert ;
2. Gaston Blanquart et Léopold Lafleurance, *ex æquo*.]

2° Après lecture de la liste et des titres des candidats à l'emploi de professeur de hautbois, il est procédé au vote pour désignation du candidat à présenter en

⁵⁶ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

1^{re} ligne. La liste des candidats comprend les noms suivants : [Louis Bas, Louis Bleuzet et Fernand Gillet].

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
BLEUZET	15	GILLET	11
BAS	5	BAS	9

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de hautbois (classe de Georges Gillet) – V : 20 ; MA : 11]

Le Conseil décide, à mains levées, de ne présenter aucun candidat en 3^e ligne.
[La liste des candidats à l'emploi de professeur de hautbois sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Louis Bleuzet ;
2. Fernand Gillet.]

3^o Lecture de la liste et des titres des candidats à la classe de clarinette. La liste des candidats comprend les noms suivants : [Louis Cahuzac, Louis Costes, Jean-François Guyot, Pierre Lefebvre, Auguste Périer et Ernest Pichard].

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour⁵⁷		Premier tour	
PÉRIER	13	LEFEBVRE	15
LEFEBVRE	4	CAHUZAC	2
COSTES	1	COSTES	1
GUYOT	1	GUYOT	1
		PICHARD	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de clarinette (classe de Prosper Mimart) – V : 20 ; MA : 11]

Le Conseil décide, à mains levées, de ne pas présenter de candidat en 3^e ligne.
[La liste des candidats à l'emploi de professeur de clarinette sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Auguste Périer ;
2. Pierre Lefebvre.]

⁵⁷ *Id.*

4° Lecture de la liste des candidats et des titres par eux invoqués pour l'emploi de professeur de contrebasse : [Jules Leduc, Édouard Nanny et Adolphe Soyer].

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
NANNY	18	LEDUC	6
SOYER	2	SOYER	2
		Bulletins blancs	12

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de contrebasse (classe d'Hippolyte Charpentier) – V : 20 ; MA : 11]

Le Conseil déclare, par ce vote, qu'il demande à ne pas présenter de candidats en 2^e ligne.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de contrebasse sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Édouard Nanny.]

5° Lecture de la liste des candidats pour l'emploi de professeur d'alto : [René Michaux et Maurice Vieux].

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
VIEUX	19	MICHAUX	6
MICHAUX	1	Bulletins blancs	14

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'alto (classe de Théophile Laforge) – V : 20 ; MA : 11]

Le Conseil décide, par ce vote, qu'il demande à ne pas présenter de candidats en 2^e ligne.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur d'alto sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Maurice Vieux.]

6° Lecture de la liste des candidats à l'emploi de professeur d'une classe de violoncelle : [Gérard Hekking, Georges Papin, Henri Richet, Louis Ruysen et Francis Touche].

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour⁵⁸	
HEKKING	19	RICHET	13
TOUCHE	1	RUYSSEN	4
		TOUCHE	1
		PAPIN	1
		Bulletins blancs	2

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de violoncelle (classe de Célestin Cros-Saint-Ange) – V : 20 ; MA : 11]

Le Conseil décide de ne pas présenter de candidat en 3^e ligne.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de violoncelle sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Gérard Hekking ;
2. Henri Richet.]

7^o Lecture de la liste et des titres des candidats inscrits pour l'emploi de professeur d'une classe supérieure de violon, en remplacement de M. Berthelier, décédé : [Jules Boucherit, Alfred Brun, Gaston Elcus, Maurice Hayot, Gaston Poulet, Firmin Touche et Gabriel Willaume].

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
BOUCHERIT	11	TOUCHE	7
BRUN	4	BRUN	6
TOUCHE	3	POULET	3
POULET	1	WILLAUME	2
WILLAUME	1	ELCUS	1
		HAYOT	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'une classe supérieure de violon (classe de Henri Berthelier) – V : 20 ; MA : 11]

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Conseil supérieur, après délibération, décide de présenter en 2^e ligne (à mains levées) MM. A. Brun et Firmin Touche (ex æquo) en 2^e ligne.

⁵⁸ *Id.*

[La liste des candidats à l'emploi de professeur d'une classe supérieure de violon sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Jules Boucherit ;
2. Alfred Brun et Firmin Touche, *ex æquo*.]

La suite des formations de listes de candidats à présenter pour les autres emplois vacants de professeurs est remise à la séance qui sera tenue le jeudi 16 courant, à seize heures et demie.

La séance est levée à onze heures cinquante minutes.

111^e séance – Section des études musicales – 16 octobre 1919

Le jeudi 16 octobre 1919, à seize heures et demie, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni dans une des salles du Palais-Royal, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Présents : Paul Léon, Félix Séguin, Alfred Bruneau, Gaston Carraud, Gustave Charpentier, Théodore Dubois, Pierre Lalo, Jean Mouliérat, Georges Hüe, Albert Carré, Jacques Rouché, Camille Chevillard, Eugène Gigout, Auguste Chapuis, Paul Vidal, Maurice Emmanuel, Augustin Lefort, Édouard Nadaud, Alfred Cortot et Fernand Bourgeat.

Excusés : Gabriel Fauré, Rose Caron, Paul Dukas et Henri Rabaud.

M. Paul Léon exprime ses regrets que M. Gabriel Fauré retenu à la chambre par une forte bronchite contractée au sortir de la dernière séance et bien que presque entièrement remis, ne puisse assister à la séance. Il proposerait bien volontiers au Conseil supérieur de renvoyer sa séance à quelques jours, mais il craindrait d'inciter ainsi M. Fauré à trop hâter sa première sortie et croit qu'il vaut mieux statuer dès aujourd'hui sur les présentations à faire pour la nomination des nouveaux professeurs.

M. Bourgeat se charge de faire part à M. Gabriel Fauré de ces affectueuses dispositions et ajoute qu'il est heureux de donner les meilleures nouvelles de son Directeur déjà presque tout-à-fait remis.

Le procès-verbal de la 110^e séance est adopté et M. le Président donne la parole à M. Bourgeat qui lit la liste par ordre alphabétique des candidats qui se sont fait inscrire pour l'emploi de professeur de la classe de musique de chambre, devenu vacant par suite du décès de M. Ch. Lefebvre : [Pierre de Bréville, Charles Tournemire, Paul Viardot et Gabriel Willaume].

Première ligne				Deuxième ligne	
Premier tour		Deuxième tour		Premier tour	
TOURNEMIRE	9	TOURNEMIRE	13	BRÉVILLE	10
BRÉVILLE	6	BRÉVILLE	4	VIARDOT	3
VIARDOT	2	VIARDOT	1	WILLAUME	2
WILLAUME	2	WILLAUME	1	Bulletins blancs	4

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'ensemble instrumental
(musique de chambre) (classe de Charles Lefebvre) – V : 19 ; MA : 10]

Le Conseil décide à mains levées de ne pas présenter de candidat en 3^e ligne.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur d'ensemble instrumental (musique de chambre) sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Charles Tournemire ;
2. Pierre de Bréville.]

La lecture est donnée de la liste des candidats aux 3 emplois de professeurs d'harmonie, devenus vacants par suite des décès de MM. Pessard, Lavignac et Xavier Leroux : [Louis Aubert, André Bloch, Nadia Boulanger, Francis Casadesus, Lucien Chevaillier, Eugène Cools, Paul Fauchet, Jean Gallon, Jules Mazellier, Max d'Ollone, Marcel Samuel-Rousseau et Charles Silver].

Le Conseil supérieur décide de voter à la fois pour 3 noms à présenter en 1^{re} ligne.

Première ligne				Deuxième ligne	
Premier tour		Deuxième tour⁵⁹		Premier tour	
SAMUEL-ROUSSEAU	17	GALLON	10	D'OLLONE	18
D'OLLONE	9	SILVER	10	BLOCH	13
SILVER	9	BOULANGER	9	BOULANGER	13
BOULANGER	8	D'OLLONE	9	AUBERT	6
GALLON	8			MAZELLIER	3
AUBERT	2			FAUCHET	2
BLOCH	2			COOLS	1
CASADESUS	1			CHEVAILLIER	1
MAZELLIER	1				

[Scrutin pour la désignation de professeurs d'harmonie (classe d'Émile Pessard, Albert Lavignac et Xavier Leroux) – V : 19 ; MA : 10]

Le Conseil décide de ne pas présenter de candidats en 3^e ligne.

[La liste des candidats aux emplois de professeurs d'harmonie sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Marcel Samuel-Rousseau, Jean Gallon et Charles Silver ;
2. Max d'Ollone, André Bloch et Nadia Boulanger.]

Lecture est donnée de la liste des candidats à l'emploi de professeur de chant vacant par suite du décès de M. Cazeneuve : [Eugénie Colonne, Pierre Cornubert, Gaston Dubois, Léon Escalaïs, André Gresse, Jeanne Raunay et Félix Vieuille].

⁵⁹ « Un seul nom ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^e tour de scrutin pour les 2 autres noms à porter en 1^{re} ligne. »

Première ligne		Deuxième ligne			
Premier tour		Premier tour		Deuxième tour	
GRESSE	10	COLONNE	7	COLONNE	10
CORNUBERT	4	CORNUBERT	5	RAUNAY	4
COLONNE	3	RAUNAY	4	CORNUBERT	3
RAUNAY	2	VIEUILLE	2	DUBOIS	1
		ESCALAIS	1	Bulletin blanc	1

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de chant (classe d'Émile Cazeneuve) – V : 19 ; MA : 10]

Le Conseil décide de ne pas présenter de candidats en 3^e ligne.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de chant sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. André Gresse ;
2. Eugénie Colonne.]

Lecture est donnée de la liste des candidats inscrits en vue de l'emploi de professeur de déclamation lyrique vacant par suite du décès de M. Saléza : [Pierre Cornubert, Henri Dangès, Gaston Dubois, Dumonthier*, Émile Merle-Forest, Octave Labis et Angel Rouyer].

Première ligne		Deuxième ligne			
Premier tour		Deuxième tour		Premier tour	
CORNUBERT	9	CORNUBERT	15	DANGÈS	10
DANGÈS	2	DANGÈS	4	DUBOIS	2
DUMONTHIER	2			LABIS	1
ROUYER	2			ROUYER	1
DUBOIS	1			Bulletins blancs	5
MERLE-FOREST	1				
MOULIÉRAT ⁶⁰	1				
Bulletin blanc	1				

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de déclamation lyrique (classe d'Albert Saléza) – V : 19 ; MA : 10]

Le Conseil décide de ne pas présenter de candidats en 3^e ligne.

⁶⁰ Il est précisé dans la source que Jean Mouliérat, bien qu'il ne soit pas candidat, obtient tout de même une voix.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de déclamation lyrique sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Pierre Cornubert ;
2. Henri Dangès.]

Lecture est donnée de la liste des candidats à l'emploi de chargé de cours de la classe préparatoire de piano, laissé vacant par suite de la démission de M^{me} Trouillebert : [Jean Canivet, Céliny Chailley-Richez, Jeanne Chapart, Geneviève Dehelly, Madeleine Fourgeaud-Grovlez, Édouard Garès, Gabrielle Giraud-Latarse, Jeanne Perissoud (épouse Gresse), Hélène Kastler, Marthe Rennesson-Guyot, Marie-Jeanne Riss-Arbeau et Marie Weingaertner].

Première ligne		Deuxième ligne			
Premier tour		Premier tour⁶¹		Deuxième tour⁶²	
CHAPART	15	CANIVET	7	CANIVET	10
CHAILLEY-RICHEZ	1	DEHELLY	2	GARÈS	5
DEHELLY	1	GIRAUD-LATARSE	2	FOURGEAUD-GROVLEZ	1
GRESSE	1	GARÈS	2	GIRAUD-LATARSE	1
WEINGAERTNER	1	FOURGEAUD-GROVLEZ	1	RENNESSON-GUYOT	1
		KASTLER	1		
		RENNESSON-GUYOT	1		
		RISS-ARBEAU	1		

[Scrutin pour la désignation d'un chargé de cours de piano préparatoire
 (classe de Caroline Trouillebert) – V : 19 ; MA : 10]

Le Conseil décide de ne pas présenter de candidats en 3^e ligne.

[La liste des candidats à l'emploi de chargé de cours de piano préparatoire sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Jeanne Chapart ;
2. Jean Canivet.]

La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.

⁶¹ Le nombre de votes exprimés ne correspond pas au nombre de votants annoncé.

⁶² *Id.*

112^e séance – Section des études musicales – 12 novembre 1919

Le mercredi 12 novembre 1919, à seize heures trente minutes, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et sous la Présidence de M. le Directeur des Beaux-Arts dans une des salles du Palais-Royal.

Présents : Paul Léon, Félix Séguin, Alfred Bruneau, Rose Caron, Gaston Carraud, Auguste Chapuis, Camille Chevillard, Théodore Dubois, Maurice Emmanuel, Eugène Gigout, Georges Hüe, Augustin Lefort, Jean Mouliérat, Édouard Nadaud, Henri Rabaud, Jacques Rouché, Paul Vidal et Fernand Bourgeat.

Excusés : Gabriel Fauré, Gustave Charpentier, Alfred Cortot, Paul Dukas et Pierre Lalo.

Le procès-verbal de la dernière séance (111^e) est adopté.

M. le Président ouvre la séance en donnant des nouvelles de la santé de M. Gabriel Fauré qui est presque entièrement rétablie (applaudissements unanimes).

L'ordre du jour appelle à la désignation de ceux des membres de la section des études musicales qui aux termes du décret acceptant les conditions fixées par le testateur seront appelés à faire partie du jury dans le concours pour le Grand Prix Osiris de l'année 1914 (concours retardé par la mobilisation de plusieurs des concurrents) et de l'année 1919.

Le Conseil supérieur décide de tirer au sort les noms des jurés titulaires et des jurés suppléants.

Sont désignés dans l'ordre suivant : Paul Dukas, Pierre Lalo, Rose Caron, Jean Mouliérat et Henri Rabaud (suppléants : Édouard Nadaud, Eugène Gigout, Théodore Dubois et Auguste Chapuis).

M. le Président propose au Conseil supérieur de fixer la date de ces concours au mercredi 10 décembre, à 2 heures de l'après-midi (adopté à l'unanimité).

Classe de pantomime : M. le Président expose au Conseil supérieur la situation du professeur de la classe de mimique, – dite de pantomime –, qui a été nommé provisoirement et sans appointements et consulte la section sur la question de savoir s'il y a lieu de régulariser cette nomination.

À une demande d'un des membres du Conseil supérieur, M. le Président répond que la nomination en question a été faite sans que le nom du professeur fût présenté par le Conseil supérieur au choix de M. le Ministre.

Après une délibération à laquelle prennent part entre autres, MM. Albert Carré, Jacques Rouché, M^{me} Caron, M. Mouliérat, un membre du Conseil demande s'il est exact qu'une lauréate du Conservatoire 1^{er} Prix de déclamation lyrique au dernier concours, qui avait été très assidue à la classe de pantomime, s'est vue, au théâtre national de l'Opéra-Comique, retirer un rôle classique important qu'elle répétait en raison des grimaces excessives auxquelles elle se livrait.

M. Albert Carré ne répond pas.

M. Bourgeat déclare, au nom de M. Gabriel Fauré que la création de cette classe n'a jamais été demandée par le Directeur du Conservatoire et qu'il ne la regarde pas comme utile, au contraire.

M. le Président met aux voix la question suivante : « Y-a-t-il lieu de maintenir la classe de mimique ou de pantomime au Conservatoire national de musique et de déclamation ? ».

Non	16
Oui	3

[Scrutin pour le maintien de la classe de mimique ou de pantomime – V :
19 ; MA : 10]

M. le Président déclare que le Conseil supérieur (section des études musicales) est en majorité opposé au maintien de la classe de pantomime.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de 2 ou 3 candidats à présenter au choix de M. le Ministre pour la nomination d'un professeur de la classe préparatoire de violoncelle (emploi créé). [Lecture est donnée de la liste des candidats : Paul Bazelaire, Henri Richet et Francis Touche].

Première ligne		Deuxième ligne	
Premier tour		Premier tour	
BAZELAIRE	17	RICHET	14
RICHET	2	TOUCHE	3
		Bulletins blancs	2

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de violoncelle préparatoire
(création de classe) – V : 19 ; MA : 10]

Par vote à mains levées le Conseil supérieur décide de présenter en 3^e ligne M. Francis Touche.

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de la classe préparatoire de violoncelle sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Paul Bazelaire ;
2. Henri Richet ;
3. Francis Touche.]

Après une explication de M. Bourgeat qui expose au Conseil que les professeurs de solfège qui, par leur décès ou leur démission laissent leurs emplois vacants, possédaient des grades auxquels de très anciens et excellents professeurs du même enseignant [*sic*] ne sont pas encore parvenus, grades auxquels il ne serait pas juste d'appeler de nouveaux venus, le Conseil supérieur décide à l'unanimité et dans le but d'indiquer son désir de voir avancer les professeurs qu'il désigne en 1^{re} et 2^e ligne et [de] nommer en leur remplacement aux grades inférieurs qu'ils occupaient ceux qu'il désigne en 3^e ligne, procède au vote à mains levées pour voir présenter :

comme professeur de solfège des élèves-chanteurs :

- en 1^{re} ligne M. Albert Vernaëlde (déjà chargé de cours) ;
- en 2^e ligne M. Amédée Sujol (déjà chargé de cours) ;
- en 3^e ligne M. Marcel Chadeigne.

comme professeur de solfège des instrumentistes :

- en 1^{re} ligne M^{me} Éva Sautereau-Meyer (déjà chargée de cours) ;
- en 2^e ligne M^{me} Louise Massart-Lhote (déjà chargée de cours) ;
- en 3^e ligne M^{me} Augustine-Hortense-Louise Marcel-Rousseau.

M. le Président déclare que ces nominations seront proposées à M. le Ministre.

La séance est levée à dix-huit heures cinq minutes.

113^e séance – Section des études dramatiques – 13 novembre 1919

Le jeudi 13 novembre 1919, à seize heures trente minutes, la section des études dramatiques du Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation, s'est réunie, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une des salles du Palais-Royal, sous la présidence de M. le Directeur des Beaux-Arts.

Présents : Paul Léon, Félix Séguin, Adolphe Aderer, Émile Fabre, Romain Coolus, Jules Truffier et Fernand Bourgeat.

Excusés : Julia Bartet, Adolphe Brisson, Alfred Capus, Paul Ferrier, Paul Gavault, Abel Hermant, Paul Mounet, Jean Richepin et Eugène Silvain.

M. le Président exprime le regret de voir un aussi grand nombre [de membres] de la section dans l'obligation de s'excuser, mais il s'agit assurément de graves empêchements et il espère que, dans l'avenir, ces empêchements ne coïncideront pas avec la date des convocations du Conseil supérieur.

L'ordre du jour appelle la désignation des 4 membres du Conseil supérieur appelés à faire partie du jury des concours pour l'admission et du comité d'examen des classes de déclamation.

À la demande et conformément à un précédent déjà établi cette désignation est faite par voie de tirage au sort.

Sont ainsi désignés dans l'ordre suivant : Eugène Silvain, Adolphe Brisson, Julia Bartet et Paul Ferrier.

Par le même procédé, et conformément à l'usage, il est procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants du jury dans le concours pour le Grand Prix Osiris entre les lauréats de 1914 (retardé pour cause de mobilisation de la plupart des concurrents) et de 1919, concours dont la date est fixée au mercredi 10 décembre, à 2 heures de l'après-midi. Sont désignés par le sort dans l'ordre suivant : Alfred Capus, Julia Bartet, Jean Richepin, Paul Ferrier et Paul Gavault (suppléants : Abel Hermant, Eugène Silvain, Adolphe Aderer et Adolphe Brisson).

M. le Président dit que l'ordre du jour appelle la délibération sur la question de la régularisation de la situation du professeur, nommé à titre provisoire pour faire classe de mimique, dite de pantomime, mais il lui semble que, vu le trop petit nombre de membres présents, il serait convenable d'ajourner toute discussion à ce sujet à la prochaine séance de la section.

À l'unanimité, il en est ainsi décidé.

La séance est levée à seize heures quarante minutes.

114^e séance – Section des études musicales – 2 février 1920

Le lundi 2 février 1920, à dix-sept heures, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales), s'est réuni, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, réuni dans une des salles du Palais-Royal sous la présidence de M. Paul Léon, Directeur des Beaux-Arts.

Présents : Paul Léon, Félix Séguin, Alfred Bruneau, Rose Caron, Gaston Carraud, Albert Carré, Auguste Chapuis, Gustave Charpentier, Camille Chevillard, Théodore Dubois, Paul Dukas, Maurice Emmanuel, Eugène Gigout, Georges Hüe, Pierre Lalo, Augustin Lefort, Jean Mouliérat, Édouard Nadaud, Henri Rabaud, Jacques Rouché, Paul Vidal et Fernand Bourgeat.

Excusé : Alfred Cortot.

Le procès-verbal de la dernière séance de la section est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Bourgeat, secrétaire, pour la lecture de la liste des candidats qui se sont fait inscrire dans les délais fixés par la note insérée au *Journal Officiel* en vue du remplacement de M. Diémer, professeur d'une classe supérieure de piano, décédé.

Après une délibération, au cours de laquelle M. Nadaud exprime le désir que le Conseil supérieur ne désigne pour être professeur que des artistes décidés à faire régulièrement et eux-mêmes leurs classes, M. Lefort répond que M. Boucherit fera régulièrement sa classe quand il aura épuisé les engagements qu'il avait pris avant sa nomination.

M. Paul Léon, président, fait remarquer qu'il y a dans le choix des professeurs un juste-milieu [*sic*] à observer : il serait mauvais de prendre un virtuose que ses succès de concerts détourneraient trop fréquemment de son enseignement, mais on ne doit pas oublier qu'un professeur sans notoriété n'aurait pas le prestige nécessaire pour obtenir moralement la pleine autorité toujours féconde dans l'enseignement artistique.

M. Th. Dubois déclare qu'il n'est pas indispensable qu'un professeur soit un virtuose célèbre, si utile que cela paraisse.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Francis Planté, signalant les titres d'un candidat.

[Lecture est donnée de la liste des candidats : Paul Braud, Armand Ferté, Cesare Galeotti, Raoul Laparra, Georges de Lausnay, Lazare Lévy, Marguerite Long, Robert Lortat-Jacob, Joseph Morpain et Georges Quévremont].

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour	
LORTAT-JACOB	6	LAZARE LÉVY	8	MORPAIN	17
BRAUD	5	LORTAT-JACOB	5	FERTÉ	1
LONG	5	MORPAIN	3	LORTAT-JACOB	1
GALEOTTI	2	GALEOTTI	2	QUÉVREMONT	1
LAZARE LÉVY	2	LAPARRA	1	Bulletins blancs	2
FERTÉ	1	DE LAUSNAY	1		
LAPARRA	1	FERTÉ	1		
		Bulletin blanc	1		
Deuxième tour		Deuxième tour			
LONG	10	LAZARE LÉVY	14		
LORTAT-JACOB	8	LORTAT-JACOB	6		
BRAUD	4	MORPAIN	1		
		QUÉVREMONT	1		
Troisième tour					
LONG	12				
LORTAT-JACOB	7				
BRAUD	3				

[Scrutin pour la désignation d'un professeur d'une classe supérieure de piano (classe de Louis Diémer) – V : 22 ; MA : 12]

M. le Président déclare que la liste sera ainsi composée :

1. Marguerite Long ;
2. Lazare Lévy ;
3. Joseph Morpain.

La séance est levée à dix-huit heures.

115^e séance – Section des études musicales – 20 mai 1920

Le jeudi 20 mai 1920, à seize heures et demie, sur la convocation de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (section des études musicales) s'est réuni, dans une des salles du Palais-Royal sous la Présidence de M. le Directeur des Beaux-Arts.

Présents : Paul Léon, Gabriel Fauré, Félix Séguin, Alfred Bruneau, Rose Caron, Albert Carré, Auguste Chapuis, Camille Chevillard, Alfred Cortot, Théodore Dubois, Paul Dukas, Eugène Gigout, Georges Hüe, Pierre Lalo, Augustin Lefort, Jean Mouliérat, Édouard Nadaud, Henri Rabaud, Paul Vidal et Fernand Bourgeat.

Excusés : Gaston Carraud, Gustave Charpentier, Maurice Emmanuel et Jacques Rouché.

Le procès-verbal de la 114^e séance du 2 février 1920 est lu et adopté.

M. Bourgeat donne lecture de la liste des candidats à l'emploi de professeur de la classe préparatoire de piano, vacante par suite de la nomination de M^{me} Long à une classe supérieure, et résume les titres de chacun des candidats inscrits à la Direction des Beaux-Arts dans le délai prescrit. [Liste des candidats : Jean Canivet, Georges Falkenberg, Noël Gallon, Édouard Garès, Gabrielle Giraud-Latarse, Hélène Kastler, Lucie Léon, Joseph Morpain, Marthe Rennesson-Guyot, Marie-Aimée Roger-Miclos, Marie-Louise-Julie-Eugénie Vizentini (née Seveno du Minil), Colette Schultz-Gauguin et Marie Weingaertner].

Première ligne		Deuxième ligne		Troisième ligne	
Premier tour		Premier tour		Premier tour	
MORPAIN	11	GIRAUD-LATARSE	8	CANIVET	9
CANIVET	3	CANIVET	3	GARÈS	3
GIRAUD-LATARSE	3	ROGER-MICLOS	2	GALLON	2
FALKENBERG	1	VIZENTINI	2	KASTLER	1
RENNESON-GUYOT	1	GALLON	1	LÉON	1
VIZENTINI	1	LÉON	1	ROGER-MICLOS	1
		RENNESON-GUYOT	1	SCHULTZ-GAUGUIN	1
		SCHULTZ-GAUGUIN	1	VIZENTINI	1
		WEINGAERTNER	1	Bulletin blanc	1
		Deuxième tour		Deuxième tour	
		GIRAUD-LATARSE	15	CANIVET	11
		CANIVET	2	GALLON	2
		RENNESON-GUYOT	1	GARÈS	1
		ROGER-MICLOS	1	LÉON	1
		VIZENTINI	1	ROGER-MICLOS	1
				SCHULTZ-GAUGUIN	1
				Bulletins blancs	3

[Scrutin pour la désignation d'un professeur de piano préparatoire (classe de Marguerite Long) – V : 20 ; MA : 11]

[La liste des candidats à l'emploi de professeur de la classe préparatoire de piano sera donc ainsi présentée au Ministre :

1. Joseph Morpain ;
2. Gabrielle Giraud-Latarse ;
3. Jean Canivet.]

Le Conseil supérieur, à l'unanimité, exprime le vœu que les mises en loge pour les concours des classes de composition, contrepoint et d'harmonie, se terminent à 11 heures du soir au lieu de 10 heures et demie.

La séance est levée à dix-sept heures trente minutes.

Annexe : Composition du Conseil supérieur de l'enseignement (1905-1920)

Membres de droit des deux sections

Ministre, *président*.

Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, *vice-président* : Étienne Dujardin-Beaumetz (1905-1911) ; Léon Bérard (1912-1913) ; Paul Jacquier (1914) ; Albert Dalimier (1915-1917) ; Paul Léon (1919-1932).

Chef du bureau des théâtres : Jean d'Estournelles de Constant (1901-1917) ; Félix Séguin (1918-1926).

Chef de la division de l'enseignement et des travaux d'art⁶³ : Édouard Bigard-Fabre (1907-1912) ; Henri Valentino (1912-1917) ; Jean d'Estournelles de Constant (1918-1919).

Chef du secrétariat du Conservatoire, *secrétaire* : Fernand Bourgeat (1896-1923).

Commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés : Adrien Bernheim (1900-1914).

Section des études musicales

Membres nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire⁶⁴ : Ernest Reyer (1896-1909) ; Jules Massenet (1896-1912) ; Émile Paladilhe (1896-1915) ; Camille Saint-Saëns (1896-1911) ; Henri Maréchal (1903-1918) ; Gabriel Pierné (1904-1918) ; Alfred Bruneau (1905-1934) ; Théodore Dubois (1905 ; 1914-1924) ; Paul Dukas (1905-1909 ; 1918-1927) ; André Gédalge (1905) ; Pierre Lalo (1905-1934) ; André Messager (1905-1907) ; Édouard Risler (1905-1907 ; 1909-1914) ; Paul Véronge de La Nux (1905-1914) ; André Wormser (1907-1914) ; Guy Ropartz (1908-1914) ; Claude Debussy (1909-1918) ; Jean-François Delmas (1909-1914) ; Francis Planté (1909-1914) ; Rose Caron (1909-1930) ; Edmond Duvernoy (1910-1918) ; Pedro Gailhard (1912-1914) ; Georges Hüe (1916-1939+) ; Florent Schmitt (1916-1918) ; Gaston Carraud (1918-1920) ; Gustave Charpentier (1918-1939+) ; Camille Erlanger (1918-1919) ; Jean Mouliérat (1918-1932) ; Henri Rabaud (1919-1920).

⁶³ Membre supprimé par le décret du 7 octobre 1919 (BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 137).

⁶⁴ Le nombre de membres nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire varie fortement pendant le directorat de Gabriel Fauré : le nouveau Règlement de 1905 prévoit douze membres, le décret du 16 octobre 1909, quinze membres, le décret du 12 mars 1912, seize membres, le Règlement de 1915, huit membres, et le décret du 12 avril 1916, dix membres (BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 74, 98, 102, 110 et 127).

Professeurs titulaires, nommés par le ministre⁶⁵ : Charles Lenepveu (1896-1910) ; Charles-Marie Widor (1896-1918) ; Paul Taffanel (1896-1908) ; Rose Caron (1905-1909) ; Alexandre Guilmant (1905-1911) ; Paul Vidal (1905-1914 ; 1918-1931) ; Camille Chevillard (1907-1923) ; Isidor Philipp (1908- 1914) ; Édouard Risler (1908-1909) ; Auguste Dubulle (1909-1914) ; Xavier Leroux (1909-1919) ; Paul Dukas (1910-1912) ; Charles Lefebvre (1911-1914) ; Louise Grandjean (1912-1914) ; Eugène Gigout (1918- 1925) ; Auguste Chapuis (1919-1929).

Professeurs titulaires, élus par leurs collègues⁶⁶ : Alphonse Duvernoy (1896-1907) ; Augustin Lefort (1900-1923) ; Victor Warot (1903-1906) ; Albert Lavignac (1907-1915) ; Edmond Duvernoy (1907-1910) ; Louis Diémer (1907-1919) ; Georges Gillet (1910-1918) ; Jacques Isnardon (1916-1918) ; Alfred Cortot (1919-1920) ; Maurice Emmanuel (1919-1936) ; Édouard Nadaud (1919-1926).

Directeur du théâtre national de l'Opéra⁶⁷ : Pedro Gailhard (1905-1907) ; Louis Broussan (1908-1914) ; André Messager (1908-1914) ; Jacques Rouché (1917-1939+).

Directeur du théâtre national de l'Opéra-Comique⁶⁸ : Albert Carré (1905-1913 ; 1918-1925) ; Pierre-Barthélemy Gheusi (1914 ; 1917-1918).

Section des études dramatiques

Auteurs, critiques ou artistes dramatiques, nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire⁶⁹ : Victorien Sardou (1896-1908) ; Ludovic Halévy (1896-1908) ; Mounet-Sully (1896-1916) ; Henri Lavedan (1901-1914) ; Paul Hervieu (1902-1915) ; Julia Bartet (1905-1939+) ; Eugène Brieux (1905-1910) ; Alfred Capus (1905-1922) ; Maurice Donnay (1905-1918) ; François de Curel (1905-1914) ; Adolphe Brisson (1908-1925) ; Jean Richepin (1908-1922) ; Eugène Silvain (1914-1930) ; Caroline Segond-Weber (1910-1918) ; Marcel Prévost

⁶⁵ *Idem* pour les professeurs du Conservatoire nommés par le ministre : le nouveau Règlement de 1905 prévoit six professeurs, le décret du 7 mai 1907, huit professeurs, le Règlement de 1915, trois professeurs, et le décret du 12 octobre 1916, quatre professeurs (BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 74, 96, 110 et 127-128).

⁶⁶ *Idem* pour les professeurs du Conservatoire élus par leurs collègues : le nouveau Règlement de 1905 prévoit trois professeurs, le décret du 7 mai 1907, quatre professeurs, le Règlement de 1915, trois professeurs, et le décret du 12 octobre 1916, quatre professeurs (BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 74, 96, 110 et 127-128).

⁶⁷ Membre supprimé par le Règlement de 1915 et rétabli par le décret du 23 octobre 1917 (BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 110 et 131).

⁶⁸ *Id.*

⁶⁹ Le nombre de membres nommés par le ministre et choisis en dehors du Conservatoire pour la section des études dramatiques varie également : le nouveau Règlement de 1905 prévoit dix membres, le Règlement de 1915, six membres, et le décret du 12 avril 1916, huit membres (BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 74, 110 et 127).

(1916-1918) ; Adolphe Aderer (1918-1923) ; Paul Ferrier (1918-1920) ; Abel Hermant (1918-1922) ; André Antoine (1919)⁷⁰ ; Romain Coolus (1919-1939+).

Un professeur de déclamation, nommé par le ministre : Eugène Silvain (1901-1913) ; Georges Berr (1914-1918) ; Paul Mounet (1918-1922).

Un professeur de déclamation, élu par ses collègues : Georges Berr (1905-1908 ; 1918-1919) ; Louis Leloir (1908-1909) ; Paul Mounet (1910-1918) ; Jules Truffier (1919-1920).

Administrateur général de la Comédie-Française⁷¹ : Jules Claretie (1896-1913) ; Albert Carré (1914-1915) ; Émile Fabre (1915-1939+).

Directeur du théâtre national de l'Odéon⁷² : André Antoine (1906 -1914) ; Paul Gavault (1914-1921).

⁷⁰ André Antoine est nommé par le ministre comme membre extérieur au Conservatoire par l'arrêté du 10 octobre 1919 mais ne siège pas.

⁷¹ Membre supprimé par le nouveau Règlement de 1915 et rétabli par le décret du 23 octobre 1917 (BONGRAIN, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, p. 110 et 131).

⁷² *Id.*

Index thématique

Disciplines

Accompagnement au piano	64-65, 72
Accordéon	44
Alto	132
Chant et déclamation lyrique... 15-17, 19-22, 25-26, 56-58, 60, 68-69, 72, 97, 101, 108-110, 113-115, 118-120, 122, 124, 127-128, 136-138, 140	
Clarinette	60, 131
Composition.....	64-65, 98, 118, 146
Contrebasse	132
Contrepoint.....	10-11, 115, 117-118, 146
Cor	115
Danse.....	99-102, 113-114
Déclamation dramatique..... 13-14, 27-28, 45-46, 62, 100, 104, 106-110, 113-115, 117-118, 124, 127-128	
Diction dramatique	75, 80, 83-84
Diction lyrique et esthétique théâtrale.....	21-22, 24, 100
Direction d'orchestre.....	52, 78-79, 98
Enseignement de la pédagogie.....	122
Ensemble instrumental (musique de chambre)	29-32, 135-136
Flûte.....	49-50, 60, 130
Fugue.....	10-11, 115-116
Harmonie.....	47-48, 92-93, 116-118, 136, 146
Harpe.....	81-82, 115
Harpe chromatique	42-44, 77-78, 115
Hautbois.....	60, 130-131
Histoire et littérature dramatique	40-41, 89-90, 104
Maintien et pantomime	80, 85, 114, 139-140, 142
Mimique cinématographique	126
Mise en scène	122, 126
Orchestre	51-52, 65, 74-75, 87-88
Orgue.....	66, 115
Orthophonie.....	88
Percussion, batterie et timbales	65, 99
Piano.....	33-34, 36-38, 54-55, 95-97, 115, 122, 143-144
Piano préparatoire.....	18-19, 138, 145-146
Saxophone	44
Solfège	52, 115, 141
Trompette.....	115, 123
Violon.....	122, 133-134
Violoncelle.....	132-133
Violoncelle préparatoire.....	140-141

Nominations

Accompagnement au piano	64-65
Alto.....	132
Chant et déclamation lyrique .. 15-17, 19-22, 25-26, 56-58, 60, 68-69, 136-138	
Clarinette.....	131
Composition	64-65
Contrebasse.....	132
Contrepoint.....	10-11
Déclamation dramatique.....	13-14, 27-28, 45-46
Diction dramatique.....	83-84
Diction lyrique et esthétique théâtrale	24
Direction d'orchestre	98
Ensemble instrumental (musique de chambre)	29-32, 135-136
Flûte.....	49-50, 130
Fugue.....	10-11
Harmonie	47-48, 92-93, 136
Harpe	81-82
Harpe chromatique.....	77-78
Hautbois	130-131
Histoire et littérature dramatique	40-41, 89-90
Maintien et pantomime.....	85
Orchestre	51-52, 87-88
Orgue	66
Percussion, batterie et timbales	99
Piano	33-34, 36-38, 54-55, 95-97, 143-144
Piano préparatoire.....	18-19, 138, 145-146
Violon	133-134
Violoncelle	132-133
Violoncelle préparatoire.....	140-141

Index des noms

A

Aderer, Adolphe125, 126, 127, 128, 142, 149
Adiny-Milliet, Ada..... 15, 16, 17, 19, 20, 21
Agnus, Léon.....56
Amaury, Ernest Félix Soquet, dit..... 13, 83, 84
Anctil.....19
Antoine, André.....27, 40, 45, 67, 71, 80, 83, 86, 89, 149
Arnaud, Marie.....77, 78
Aubert, Louis.....136
Aubry, Suzanne.....9, 109
Augier.....68
Auzende, Ange-Marie.....36, 37
Aversa.....19

B

Bachelet, Alfred..... 29, 31, 87, 88
Badiali, Eugène.....25, 26
Baggers, Joseph65, 99
Ballard, Louis19, 56
Baranger, Ernest99
Barra, M^{lle}.....88
Bartet, Julia..... 13, 27, 40, 45, 61, 62, 67, 71, 80, 83, 86, 89,
108, 111, 112, 114, 117, 125, 126, 127, 128, 142, 148
Barthélémy19
Bas, Louis.....131
Bataille, Louis-Charles19, 56
Bathori-Engel, Jane.....56
Baye, Germaine-Henriette-Lydie.....113
Bazelaire, Paul 140, 141
Bellenot, Philippe.....29
Bérard, Léon.....71, 77, 83, 85, 87, 89, 92, 147
Bernaërt, César..... 15, 25, 26
Bernard, Auguste56
Bernardet85
Bernhardt, Sarah..... 27, 28, 45
Bernheim, Adrien.....8, 9, 13, 15, 17, 18, 22, 23, 25, 27, 29,
33, 36, 40, 42, 45, 47, 49, 51, 53, 56, 59, 61, 64, 67, 68,
71, 77, 80, 83, 84, 89, 92, 95, 98, 147
Berny, Jules.....36
Berr, Georges..... 13, 27, 40, 103, 108, 111, 114, 117, 124,
125, 127, 128, 149
Bertheaume, Pierre.....77, 78
Berthelier, Henri.....133
Bertin, Émile.....25, 26
Berton, Lucien..... 15, 19, 21, 56, 57, 58, 60
Bigard-Fabre, Édouard.....36, 40, 42, 45, 47, 49, 51, 53, 56,
59, 61, 64, 67, 71, 147
Billa-Manotte, Jeanne.....18
Bineau de Chavannes, Berthe.....37
Blanquart, Gaston..... 49, 50, 130
Bleuzet, Louis.....131
Bloch, André 47, 48, 92, 93, 136
Bongrain, Anne..... 7, 64, 147, 148, 149
Bonnaire, Marguerite109

Bonnet, Joseph 66
Boucherit, Jules 133, 134, 143
Boulanger, Nadia 64, 65, 136
Bourgeat, Fernand 7, 8, 9, 10, 13, 15, 18, 19, 23, 24, 25,
27, 29, 33, 36, 37, 40, 42, 45, 47, 49, 51, 52, 53, 54, 56,
59, 60, 61, 64, 67, 68, 71, 77, 78, 80, 81, 83, 84, 85, 87,
89, 91, 92, 95, 98, 99, 103, 104, 108, 111, 112, 114, 117,
119, 121, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 135, 139, 140,
141, 142, 143, 145, 147
Bourgeois, Émile 15, 19, 56
Bourguignon, Jeanne-Marie 109
Bouvet, Max..... 9, 10, 68, 69
Braud, Augustin33, 34, 95, 97, 143, 144
Breitner, Louis 33, 34
Breitner, Ludovic 36, 37, 54, 55, 95, 97
Brémont, Léon..... 13, 14
Bréville, Pierre de 135, 136
Brioux, Eugène 13, 27, 40, 45, 148
Brisson, Adolphe.... 45, 61, 62, 67, 71, 80, 83, 89, 103, 105,
108, 111, 112, 117, 124, 125, 126, 127, 128, 142, 148
Broche 52
Broussan, Louis 42, 47, 49, 51, 53, 54, 56, 59, 61, 62, 64,
67, 68, 70, 71, 77, 80, 92, 95, 98, 148
Brument, Narcisse..... 9, 25
Brun, Alfred..... 133, 134
Bruneau, Alfred... ..8, 9, 12, 15, 18, 23, 25, 29, 30, 33, 36,
38, 39, 42, 44, 47, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 59, 61, 64, 67,
68, 70, 71, 77, 80, 92, 95, 98, 103, 105, 107, 108, 111,
112, 114, 115, 117, 119, 121, 124, 125, 126, 127, 128,
129, 135, 139, 143, 145, 147
Messidor..... 117
Busser, Henri..... 35

C

Cahuzac, Louis 131
Calliat, Édouard 29, 31
Canivet, Jean.....54, 95, 138, 145, 146
Capet, Lucien..... 29, 31
Capus, Alfred..... 13, 27, 45, 61, 62, 67, 71, 80, 83, 89, 103,
105, 108, 117, 124, 125, 126, 127, 128, 142, 148
Carissimi, Giacomo
Fortuna, La..... 35
Caristie-Martel, Nancy..... 45, 83, 84
Carle, Yvonne 113
Caron, Rose .. 6, 9, 15, 18, 21, 23, 25, 29, 33, 36, 47, 49, 56,
61, 64, 67, 68, 71, 77, 80, 92, 95, 98, 103, 105, 108, 111,
112, 114, 115, 117, 119, 121, 124, 125, 127, 128, 129,
135, 139, 140, 143, 145, 147, 148
Carraud, Gaston.....122, 125, 126, 127, 128, 129, 135, 139,
143, 145, 147
Carré, Albert. 9, 12, 15, 18, 23, 24, 25, 29, 33, 36, 39, 47,
49, 51, 52, 53, 54, 56, 61, 64, 67, 68, 70, 71, 77, 80, 86,
92, 97, 125, 127, 128, 129, 135, 140, 143, 145, 148, 149
Carrier-Belleuse, Octavie 18
Casadesus, Francis 47, 136
Castagné, Marie..... 9, 15, 19

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
 Procès-verbaux des séances. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)
 Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Castelli, Pierre.....	109	Defay, Georges.....	92
Cauderer, Isaac.....	81	Dehelly, Geneviève.....	138
Caussade, Georges.....	10, 11	Delauborde.....	95
Cazeneuve, Émile.....	15, 17, 19, 20, 21, 136, 137	Delaquerrière, Louis.....	15, 19, 25, 56, 57, 58
Chadeigne, Marcel.....	64, 65, 95, 97, 141	Delaquerrière, Louise, née de Miramont Tréogate..	15, 19
Chansarel, René.....	33, 34, 36, 37, 54, 55	Delattre.....	56
Chapart, Jeanne.....	18, 138	Delaunay, Louis.....	27
Chapuis, Auguste.....	128, 129, 135, 139, 143, 145, 148	Delmas, Jean-François.....	56, 59, 61, 64, 67, 68, 70, 71, 77, 80, 92, 95, 98, 147
Charpentier, Gustave	125, 127, 128, 129, 135, 139, 143, 145, 147	Depas.....	83
Charpentier, Hippolyte.....	132	Depas, Fernand.....	24, 84
Charpentier, Marc-Antoine		Deprimoz, Jean-Antoine-Vidal.....	59
<i>Couronne de fleurs, La</i>	35	Deschamps, Pierre.....	49, 50, 130
Charpentier, Victor.....	29, 51	Dhumon, M ^{me}	68
Chasles, Jeanne.....	99, 100, 102, 113, 114	Diémer, Louis.....	36, 42, 47, 49, 53, 56, 64, 67, 68, 70, 71, 77, 80, 86, 92, 95, 98, 103, 105, 107, 108, 111, 112, 117, 119, 121, 124, 125, 126, 127, 128, 143, 144, 148
Chaumont, Hélène, née Markreich.....	18, 19	Donnay, Maurice.....	13, 27, 45, 61, 67, 71, 80, 83, 86, 89, 103, 105, 107, 108, 112, 115, 117, 124, 148
Chevallier, Lucien.....	92, 93, 136	Dooren, Arthur van.....	54
Chevallier, Jules.....	56, 57	Dubois, Théodore ..	2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 42, 43, 98, 103, 105, 108, 111, 112, 114, 117, 121, 124, 125, 127, 128, 129, 135, 136, 137, 139, 143, 145, 147
Chevillard, Camille.....	29, 30, 31, 36, 47, 49, 51, 52, 56, 59, 61, 64, 67, 68, 70, 71, 77, 80, 86, 92, 95, 96, 98, 103, 107, 108, 111, 112, 114, 115, 117, 119, 121, 124, 125, 127, 128, 129, 135, 139, 143, 145, 148	Dubulle, Auguste ..	56, 59, 61, 64, 67, 68, 70, 71, 72, 77, 80, 92, 95, 98, 148
Chrétien, Hedwige.....	47, 48	Ducatez-Lévy, Mélanie.....	18
Chrétien, Marthe.....	18	Duflos, Raphaël.....	27, 28, 45
Claretie, Jules..	13, 27, 40, 45, 61, 62, 67, 71, 80, 83, 86, 89, 149	Dujardin-Beaumetz, Étienne.....	8, 9, 13, 15, 18, 23, 24, 25, 27, 29, 33, 36, 40, 42, 45, 47, 49, 51, 53, 56, 61, 64, 67, 68, 147
Clavel, Madeleine-Camille-Marie.....	109	Dukas, Paul... ..	8, 9, 11, 15, 18, 23, 25, 29, 33, 38, 39, 42, 43, 47, 49, 51, 52, 61, 64, 67, 68, 71, 77, 78, 79, 87, 88, 125, 126, 127, 128, 129, 135, 139, 143, 145, 147, 148
Cléricy du Collet, Marie.....	15, 17	Dumartheray, Henri-Germain.....	19, 24
Cœur, Victor.....	18, 81	Dumas, Louis.....	92
Collin, Hélène.....	18, 19	Dumény, Camille.....	27, 45
Colonne, Eugénie.....	15, 16, 17, 56, 57, 58, 136, 137	Dumonthier.....	68, 137
Commène, Victor.....	56	Duncan, Isadora.....	100
Cools, Eugène.....	136	Dupeyron, Hector.....	25, 26, 68, 69
Coolus, Romain.....	142, 149	Duvernoy, Alphonse.....	8, 9, 11, 12, 15, 18, 21, 23, 25, 29, 33, 148
Corelli, Arcangelo		Duvernoy, Edmond ...	36, 38, 42, 47, 49, 51, 53, 56, 60, 68, 71, 77, 80, 92, 95, 98, 103, 105, 107, 108, 111, 112, 114, 115, 117, 119, 121, 124, 147, 148
<i>Apothéose, L'</i>	35	Duvivier, Marthe.....	19
Cornubert, Pierre.....	56, 57, 58, 68, 69, 136, 137, 138	Dyck, Vladimir.....	92
Cortot, Alfred.....	36, 37, 129, 135, 139, 143, 145, 148		
Cossira, Émile.....	56		
Costes, Louis.....	131		
Couesnon, Amédée.....	60		
Couperin, François			
<i>Parnasse, Le</i>	35		
Cros-Saint-Ange, Célestin.....	133		
Cuignache, Georges.....	22, 64		
Curel, François de.....	13, 27, 45, 61, 67, 80, 83, 86, 89, 148		

D

Dalimier, Albert.....	103, 108, 109, 111, 114, 115, 117, 118, 119, 121, 147
Dallier, Henri.....	10, 11, 29, 30, 31, 47, 48, 66
Dalliès, Jeanne.....	77
Dalsème-Ribeyre, Rachele-Pascaline.....	15
Dangès, Henri.....	137, 138
Dantu, Georges.....	56, 60
Daroux, Paul.....	19
Dayrolles, Albert.....	40, 41, 89, 90
Debussy, Claude.....	51, 52, 53, 54, 56, 59, 61, 64, 67, 68, 70, 71, 80, 92, 95, 98, 103, 105, 107, 108, 111, 117, 119, 121, 147
Decreus, Camille.....	36, 54

E

Elcus, Gaston.....	133
Emmanuel, Maurice.....	129, 135, 139, 143, 145, 148
Engel, Émile.....	9, 10, 15, 16, 17
Erlanger, Camille.....	125, 126, 127, 147
Escalaïs, Léon.....	136, 137
Estournelles de Constant, Jean d'.....	8, 9, 13, 15, 18, 23, 25, 27, 29, 33, 36, 40, 42, 45, 47, 49, 51, 53, 56, 59, 60, 61, 64, 67, 68, 71, 75, 77, 80, 83, 89, 92, 95, 98, 103, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 121, 124, 125, 126, 127, 128, 147
Estyle, Abel-César.....	47, 48, 51, 52, 64, 65

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
 Procès-verbaux des séances. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)
 Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

F

Fabre, Émile.....	124, 125, 127, 128, 142, 149
Falkenberg, Georges.....	145, 146
Fauchet, Paul.....	136
Faure.....	83, 84
Fauré, Gabriel.....	1, 2, 4, 6, 8, 9, 10, 13, 15, 18, 21, 23, 25, 27, 29, 30, 32, 33, 35, 36, 38, 40, 42, 44, 45, 47, 49, 51, 52, 53, 56, 59, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 77, 78, 80, 83, 84, 89, 92, 95, 96, 98, 100, 103, 104, 108, 111, 114, 117, 119, 121, 122, 124, 125, 127, 128, 129, 135, 139, 140, 145, 147
Fauthoux, Pierre.....	59
Féart, Rose.....	56
Félicis, Jacques de.....	80, 85, 114
Féraudy, Maurice de.....	13, 14
Fernet, Étienne.....	18
Ferney.....	113
Ferrier, Paul.....	125, 126, 127, 128, 142, 149
Ferté, Armand.....	95, 97, 143, 144
Fleury, Louis.....	130
Fontbonne, Léon.....	49, 50, 51
Fouquier, Marcel.....	40
Fourgeaud-Grovlez, Madeleine.....	138
Fournets, René.....	19, 20, 21, 56, 58
Francesca, Julia-Eugénie-Joséphine François, dite.....	109
Frémaux, Paul.....	29
Froissart.....	83, 84

G

Gailhard, Pedro.....	9, 12, 15, 18, 21, 23, 25, 29, 33, 36, 71, 77, 80, 92, 95, 98, 147, 148
Galeotti, Cesare.....	95, 96, 97, 143, 144
Gallon, Jean.....	64, 65, 136
Gallon, Noël.....	145, 146
Gally-Larochelle, Geneviève.....	56
Ganaye, Jean-Baptiste.....	10, 11, 47, 48
Garay, Félix.....	60
Garès, Édouard.....	138, 145, 146
Garnier, Philippe.....	13, 27
Gaubert, Philippe.....	49, 50, 130
Gaudubert, Gabriel.....	19, 25, 26, 56, 68, 69
Gauley, Armand-Louis-Eugène.....	83, 84
Gavault, Paul.....	124, 125, 127, 128, 142, 149
Gédalge, André.....	8, 9, 10, 11, 64, 147
Geloso, Albert.....	29, 30, 31
Geloso, César.....	36, 37, 95
Georges, Alexandre.....	47, 48
Gheusi, Pierre-Barthélemy.....	95, 97, 98, 121, 122, 124, 148
Gigout, Eugène.....	66, 125, 126, 127, 128, 129, 135, 139, 143, 145, 148
Gillet, Ernest.....	64
Gillet, Fernand.....	131
Gillet, Georges.....	64, 67, 68, 71, 77, 80, 86, 92, 95, 98, 103, 107, 108, 111, 112, 117, 119, 121, 124, 127, 131, 148
Giraud-Latarse, Gabrielle.....	18, 138, 145, 146
Gluck, Christoph Willibald von <i>Pâris et Hélène</i>	32
Gounod, Charles <i>Sapho</i>	32
Gramont, Louis de.....	40, 41, 89, 90

Grandjean, Louise.....	56, 57, 92, 95, 98, 148
Gravollet, Paul.....	24
Gresse, André.....	136, 137
Grovlez, Gabriel.....	95
Guillamat, Paul-François.....	60
Guillier, Arthur-Edme.....	59
Guilmant, Alexandre.....	8, 9, 11, 12, 15, 18, 23, 25, 29, 33, 36, 38, 39, 42, 47, 49, 51, 53, 54, 56, 59, 61, 62, 64, 66, 148
Guiraudon-Cain, Julia.....	15, 16, 17, 19, 20, 21
Guyot, Jean-François.....	131, 138, 145, 146

H

Halévy, Ludovic.....	13, 27, 148
Händel, Georg Friedrich <i>Concerto pour orgue et orchestre</i>	35
Hasselmans, Alphonse.....	81, 82
Hausmann, Virginie.....	56
Hayot, Maurice.....	133
Hekking, Gérard.....	132, 133
Hennebains, Adolphe.....	49, 50, 130
Herbert, Gustave.....	15
Hérent, René.....	109
Hermant, Abel.....	125, 126, 127, 128, 142, 149
Héroid, André-Ferdinand.....	89, 90
Herot, d'.....	19
Hervieu, Paul.....	13, 27, 40, 45, 61, 62, 67, 71, 80, 83, 84, 86, 89, 91, 103, 105, 148
Hettich, Louis.....	15, 16, 17, 19, 20, 21
Hiéronymus, René.....	109
Hillemacher, Lucien.....	10, 11
Hilson Woldu, Gail.....	4
Hitzemann, Henry van.....	51
Hüe, Georges.....	108, 111, 112, 114, 117, 119, 121, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 135, 139, 143, 145, 147

I

Imbart de la Tour, Georges.....	24, 60, 69, 100
Indy, Vincent d'.....	87, 88, 98
Isnardon, Jacques.....	111, 114, 117, 119, 121, 124, 148

J

Jacob-Le Tellier, M ^{me}	15, 19
Jacquier, Paul.....	95, 98, 147
Joliet, Charles.....	13, 14
Jumel, Alice.....	19, 37, 38

K

Kahn, Micheline.....	81, 82
Kaiser, Henri.....	47
Kastler, Hélène.....	138, 145, 146
Kohl, M ^{me}	56, 57

L

Labis, Octave.....	9, 10, 24, 25, 26, 137
Lachanaud, Jean.....	59, 60
Lack, Théodore.....	36

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
 Procès-verbaux des séances. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)
 Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Noyral19

O

Ollone, Max d' 10, 136
 Osiris 34, 61, 62, 63

P

Paisiello, Giovanni.....35
 Paladilhe, Émile 9, 15, 18, 23, 25, 29, 33, 36, 42, 47, 49, 56,
 61, 64, 68, 71, 77, 80, 86, 92, 95, 98, 147
 Papin, Georges 132, 133
 Parent, Armand 29, 30, 31
 Parent, Marie-Julie-Octavie-Élise.....80
 Parisis, Suzanne 106, 109
 Patey, Louise-Gabriel-Julie, née Cœur de Vache.....18
 Pech, Raymond 10, 47, 48, 92, 93
 Pecquery, Paul.....19
 Percheron-Mussa, Suzanne18, 37
 Périer, Auguste.....131
 Perissoud, Jeanne, née Gresse138
 Perrold, Jeanne-Marie-Louise Perrot, dite109
 Pessard, Émile 47, 48, 64, 136
 Petit, Alexandre59
 Petit, Georges68, 69
 Philipp, Isidor33, 34, 49, 51, 53, 56, 61, 62, 64, 67, 68,
 70, 71, 77, 80, 92, 95, 98, 148
 Picard, Gisèle.....113
 Pichard, Ernest.....131
 Pierné, Gabriel8, 9, 11, 12, 15, 18, 23, 24, 25, 29, 30, 33,
 36, 38, 39, 42, 47, 49, 53, 54, 56, 59, 61, 62, 64, 67, 70,
 71, 75, 77, 80, 92, 95, 98, 103, 105, 107, 108, 109, 111,
 112, 114, 115, 117, 119, 121, 124, 147
 Pierret, Auguste 33, 34, 36, 37, 54, 55, 95, 97
 Pierron, Juliette.....25, 26
 Piffaretti, Florentin.....37, 38
 Planchet, Charles 29, 30, 31, 47
 Planté, Francis.... 56, 61, 64, 67, 68, 71, 77, 80, 92, 95, 143,
 147
 Ponzio, Germaine-France-Irène109
 Poulet, Gaston.....133
 Prévost, Marcel 108, 111, 112, 114, 117, 124, 148

Q

Quef, Charles.....47
 Quévremont, Georges 143, 144

R

Rabaud, Henri..... 6, 78, 129, 135, 139, 143, 145, 147
 Raunay, Jeanne..... 136, 137
 Raymond, Paul.....85
 Régnier, Henriette85
 Reitlinger, Arnold..... 33, 34, 36, 37, 54
 Renié, Henriette.....81, 82
 Rennesson, Marthe..... 18, 138, 145, 146
 Reyer, Ernest8, 9, 15, 18, 23, 25, 29, 33, 36, 38, 47, 49,
 147
 Richepin, Jean 45, 61, 62, 67, 71, 80, 83, 86, 89, 103,
 105, 108, 112, 117, 124, 125, 127, 128, 142, 148

Richet, Henri132, 133, 140, 141
 Riera, Santiago..... 33, 34, 95, 97
 Risler, Édouard ...15, 18, 23, 25, 33, 34, 36, 47, 49, 54, 55,
 56, 59, 61, 64, 67, 68, 70, 77, 80, 92, 95, 98, 147, 148
 Riss-Arbeau, Marie-Jeanne..... 18, 36, 138
 Risse, Germaine-Mélanie-Suzanne..... 110
 Ritter-Ciampi, Gabrielle 15, 16, 19, 56
 Robert, Julia, épouse Aubrée 15, 19
 Roche..... 24
 Roger-Ducasse..... 47
 Roger-Miclos, Marie-Aimée.....36, 37, 95, 97, 145, 146
 Ropartz, Guy... 42, 44, 47, 49, 51, 53, 56, 59, 61, 64, 67, 68,
 77, 79, 92, 95, 98, 147
 Rosay, Françoise..... 109
 Rossi, Luigi
 Mitrane 35
 Rouché, Jacques..... 121, 122, 124, 125, 127, 128, 129, 135,
 139, 140, 143, 145, 148
 Rouyer, Angel..... 25, 56, 137
 Roze, Marie..... 15, 16, 17, 56
 Rueff, Marie 15, 19, 56
 Ruysen, Louis..... 132, 133

S

Sadi-Pety 13
 Saint-Saëns, Camille.. 4, 5, 6, 15, 18, 23, 25, 29, 33, 36, 43,
 47, 49, 61, 62, 64, 147
 Saléza, Albert56, 57, 58, 60, 68, 69, 137
 Salomon, Louise-Rachel, née Morhange..... 18
 Salomon, Marius..... 56
 Salzedo, Carlos 81, 82
 Samuel, Marie..... 18
 Samuel-Rousseau, Marcel..... 92, 93, 136
 Sardou, Victorien..... 13, 27, 40, 148
 Sautereau-Meyer, Éva.....141
 Scarlatti, Domenico 35
 Schidenhelm, Henri..... 95
 Schmitt, Florent 29, 31, 47, 48, 64, 65, 92, 93, 108, 111,
 112, 117, 119, 121, 124, 147
 Schubert, Franz
 Attente, L' 35
 Jeune Religieuse, La 35
 Voyageur, Le..... 35
 Schultz-Gauguin, Colette..... 145, 146
 Schumann, Robert
 Chant d'adieu du voyageur 35
 Genoveva 32
 Noble Esprit 35
 Oui, c'est toi..... 35
 Schvartz, Émile..... 47
 Segond-Weber, Caroline-Eugénie67, 71, 72, 80, 83, 86,
 89, 108, 111, 112, 114, 117, 124, 148
 Séguin, Félix..... 127, 128, 129, 135, 139, 142, 143, 145, 147
 Séguy, Paul..... 19, 20, 24, 56
 Siblot, Charles 83, 84
 Silvain, Eugène13, 27, 45, 61, 67, 71, 80, 83, 108, 111,
 112, 114, 117, 124, 125, 126, 127, 128, 142, 148, 149
 Silver, Charles..... 47, 48, 92, 93, 136
 Simyan, Julien..... 126
 Sizes, Eugène 68, 69
 Sodianne, Germaine-Hélène Saillofest, dite 109

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
 Procès-verbaux des séances. Directorat de Gabriel Fauré (1905-1920)
 Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

Soudry, Georges.....	29, 31
Soyer, Adolphe.....	132
Soyer, Marguerite-Blanche-Marie.....	109, 113
Sporck, Georges.....	95
Stamler.....	68
Staub, Victor.....	36, 37, 54, 55, 95, 97
Stern, André-Jean.....	117
Stoupan, Fernand.....	87, 88
Stuart, Paul.....	68, 69
Sujol, Amédée.....	15, 19, 25, 37, 38, 56, 68, 69, 141

T

Taffanel, Paul.....	8, 9, 12, 15, 18, 23, 25, 29, 36, 38, 39, 42, 47, 49, 50, 51, 148
Tanésy-Chambon, Léonie.....	56
Tarpet, Aimée-Félicie.....	18, 19
Tarride, Abel.....	13, 14
Taudou, Antoine.....	93
Tauzia, Marie-Lucienne-Simonne.....	109, 113
Touche, Firmin.....	133, 134
Touche, Francis.....	132, 133, 140, 141
Toudouze, Georges-Gustave.....	89, 90
Tournemire, Charles.....	66, 135, 136
Tournier, Marcel.....	81, 82
Trouillebert, Caroline.....	138
Truffier, Jules.....	13, 14, 142, 149
Turpin, Gabrielle.....	18, 19

V

Vaillant, Pauline.....	56
Vaillant-Couturier, Marguerite.....	56
Valdejo, Jean-Baptiste-Théophile.....	9, 68, 69
Valentino, Henri.....	77, 80, 83, 89, 91, 92, 95, 98, 103, 108, 111, 114, 117, 119, 147
Vandrisse.....	95
Vautier.....	51
Vautier, Claire.....	56
Verdhurt, Henry.....	15, 19, 56

Vérin, Armand Georges Werquin, dit.....	9, 56
Verlot-Crépin, Mathilde.....	15, 19, 56
Vernaélde, Albert.....	15, 19, 56, 141
Vernet, Nancy.....	45, 75, 83, 84, 100
Véronge de La Nux, Paul.....	8, 9, 10, 11, 12, 15, 18, 23, 25, 29, 33, 36, 38, 39, 42, 43, 44, 47, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 59, 61, 64, 67, 68, 70, 71, 73, 77, 80, 92, 95, 98, 147
Veyron-Lacroix, Marie-Camille, née Charmois.....	18
Viardot, Paul.....	29, 31, 135
Vibert.....	89, 90
Vidal, Paul.....	8, 9, 11, 12, 15, 23, 25, 29, 33, 36, 38, 39, 42, 47, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 61, 64, 65, 67, 68, 70, 71, 77, 80, 86, 92, 95, 98, 125, 126, 127, 128, 129, 135, 139, 143, 145, 148
Vierne, Louis.....	66
Vieuille, Félix.....	136, 137
Vieux, Maurice.....	132
Villa, Gaston.....	19, 56, 68, 69
Villaret.....	56, 57
Vinot, Caroline-Alphonsine-Désirée.....	38
Vizentini, Marie-Louise-Julie-Eugénie, née Seveno du Minil.....	18, 19, 145, 146
Vrignanet.....	83, 84

W

Warot, Victor.....	8, 9, 11, 12, 15, 18, 19, 21, 29, 148
Wartel-Lhéritier, Marie Lhéritier, dite.....	56
Weingaertner, Marie.....	18, 138, 145, 146
Weinschenck-Danglars, M ^{me} , née Aubry.....	9
Widor, Charles-Marie.....	8, 9, 11, 12, 15, 18, 23, 25, 29, 33, 36, 38, 39, 42, 43, 47, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 59, 61, 64, 66, 67, 68, 71, 75, 77, 80, 92, 95, 98, 103, 105, 107, 108, 111, 112, 117, 119, 121, 124, 148
Willaume, Gabriel.....	133, 135
Winkopp, Jean-Adrien.....	109
Wormser, André..	42, 47, 49, 51, 52, 53, 56, 59, 61, 62, 64, 66, 67, 68, 70, 77, 80, 86, 92, 95, 98, 147
Würmser, Lucien.....	36, 37, 78, 95
Würmser-Delcour, Lucile.....	77

Table des matières

Introduction	1
Ouvrir le Conseil	2
Note éditoriale	6
Remerciements	7
Transcription	8
52 ^e séance – Section des études musicales – 13 octobre 1905	8
53 ^e séance – Section des études musicales – 3 novembre 1905	9
54 ^e séance – Section des études dramatiques – 3 novembre 1905	13
55 ^e séance – Section des études musicales – 3 décembre 1905	15
56 ^e séance – Section des études musicales – 30 avril 1906	18
57 ^e séance – Section des études musicales – 13 octobre 1906	23
59 ^e séance – Section des études musicales – 24 décembre 1906	25
60 ^e séance – Section des études dramatiques – 14 janvier 1907	27
61 ^e séance – Section des études musicales – 6 mars 1907	29
62 ^e séance – Section des études musicales – 25 avril 1907	33
64 ^e séance – Section des études musicales – 23 octobre 1907	36
65 ^e séance – Section des études dramatiques – 29 janvier 1908	40
66 ^e séance – Section des études musicales – 28 avril 1908	42
67 ^e séance – Section des études dramatiques – 4 novembre 1908	45
68 ^e séance – Section des études musicales – 12 décembre 1908	47
69 ^e séance – Section des études musicales – 20 janvier 1909	49
70 ^e séance – Section des études musicales – 31 mars 1909	51
71 ^e séance – Section des études musicales – 14 octobre 1909	53
72 ^e séance – Section des études musicales – 6 novembre 1909	56
74 ^e séance – Section des études musicales – 22 mars 1910	59
77 ^e séance – Plénière – 12 octobre 1910	61
78 ^e séance – Section des études musicales – 7 décembre 1910	64
79 ^e séance – Section des études musicales – 5 mai 1911	66
81 ^e séance – Plénière – 13 octobre 1911	67
82 ^e séance – Section des études musicales – 13 octobre 1911	68
83 ^e séance – Plénière – 22 mars 1912	71
84 ^e séance – Section des études musicales – 14 juin 1912	77
85 ^e séance – Plénière – 22 juin 1912	80
86 ^e séance – Section des études musicales – 22 juin 1912	81

Conseil supérieur de l'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation.
 Procès-verbaux des séances. Directeur de Gabriel Fauré (1905-1920)
 Transcription d'Arthur MACÉ et Yannaël PASQUIER

87° séance – Section des études dramatiques – 21 novembre 1912	83
88° séance – Plénière – 21 novembre 1912	85
89° séance – Section des études musicales – 21 novembre 1912	87
90° séance – Section des études dramatiques – 18 mars 1913	89
92° séance – Section des études musicales – 14 octobre 1913	92
93° séance – Section des études musicales – 21 janvier 1914.....	95
95° séance – Section des études musicales – 26 février 1914.....	98
96° séance – Plénière – 26 octobre 1915	103
97° séance – Section des études dramatiques – 26 octobre 1915	106
98° séance – Section des études musicales – 26 octobre 1915	107
99° séance – Plénière – 13 avril 1916.....	108
100° séance – Plénière – 6 octobre 1916.....	111
101° séance – Plénière – 13 octobre 1916.....	114
102° séance – Plénière – 26 janvier 1917	117
103° séance – Section des études musicales – 13 octobre 1917	119
105° séance – Section des études musicales – 6 décembre 1917.....	121
106° séance – Plénière – 5 février 1918.....	124
107° séance – Plénière – 29 octobre 1918.....	125
108° séance – Plénière – 6 décembre 1918.....	127
109° séance – Plénière – 18 février 1919	128
110° séance – Section des études musicales – 13 octobre 1919	129
111° séance – Section des études musicales – 16 octobre 1919	135
112° séance – Section des études musicales – 12 novembre 1919.....	139
113° séance – Section des études dramatiques – 13 novembre 1919	142
114° séance – Section des études musicales – 2 février 1920.....	143
115° séance – Section des études musicales – 20 mai 1920.....	145
Annexe : Composition du Conseil supérieur de l'enseignement (1905-1920).....	147
Membre de droit des deux sections	147
Section des études musicales.....	147
Section des études dramatiques.....	148
Index thématique.....	150
Index des noms	151
Table des matières	157